

SOMMAIRE

Décisions du Conseil départemental	Pages
- Réunion du 25 juin 2018.....	5
Décisions de la Commission permanente	
- Réunion du 18 juin 2018.....	193

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

DECISIONS

du Conseil départemental

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LUNDI 25 JUIN 2018**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. FUSELIER, A. MARICOT, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. FUSELIER, A. MARICOT, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 001

Déclaration de l'urgence pour le rapport n° 157

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 001,

Vu l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément à l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Conseil départemental de se prononcer sur l'urgence du rapport N° 157,

(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence du rapport N° 157 intitulé « Prospective financière – Contractualisation avec l'Etat »,

ainsi que sur son inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAU

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:09
Référence : 94a08334e2407540521c87d052d1c6194c367588



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (matin)

Présidence de M. Pierre-Jean VERZELEN

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. FUSELIER, A. MARICOT, F. RAMPENBERG

Autres absents : N. FRICOTEAUX

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. FUSELIER, A. MARICOT, F. RAMPENBERG

RAPPORT N° 010
Compte administratif de l'exercice 2017

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3312-5,

Vu le rapport N° 010,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

M. Nicolas FRICOTEAUX s'étant retiré au moment des votes,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les comptes 2017.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/07/2018 à 09:33:01
Référence : bcc935532b90a170859f7e8815b68a7ead2101b9



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. FUSELIER, A. MARICOT, F. RAMPENBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. FUSELIER, A. MARICOT, F. RAMPENBERG

RAPPORT N° 011
Affectation du résultat des Budgets en M52

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 011,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Michel POTELET**)

Vu les avis des 5ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions),

Décide les inscriptions budgétaires suivantes :

- Budget annexe de l'Espace muséographique de la Caverne du Dragon :

En recettes :

Chapitre 001	24 950,90 €	excédent
Chapitre 002	2 650,49 €	excédent ;

- Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche :

Décide de ratifier les inscriptions suivantes :

En dépenses Chapitre 001	389 272,97 €	déficit
En dépenses Chapitre 002	142 190,18 €	déficit ;

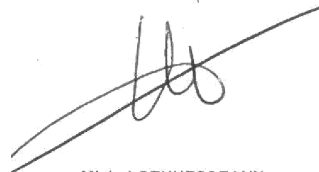
- Budget annexe du Pôle Archéologique :
Décide de ratifier les inscriptions suivantes :

En recettes		
Chapitre 001	14 587,67 €	excédent
En dépenses		
Chapitre 002	45 601,86 €	déficit ;

- Budget annexe de la Zone d'Intérêt Départemental de l'Omois :

En recettes au chapitre 001	77 930,96 €	excédent
En dépenses au chapitre 002	499 100,97 €	déficit.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:12:24
Référence : c46da9e6e733bc480d686684de558b7ecb3910f9



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. FUSELIER, A. MARICOT, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. FUSELIER, A. MARICOT, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 012

**Budget de l' Etablissement Départemental de l' Enfance et de la Famille
- Affectation du Résultat - Exercice 2017**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 012,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Vu l'avis de la 1ère commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide, sur le Budget de l' Etablissement Départemental de l' Enfance et de la Famille, et concernant le Résultat d' exploitation excédentaire du Compte Administratif 2017 d' affecter :

- 2 955 595,87 € au compte 110 «Excédent affecté à la réduction des charges d' exploitation».

Cette somme sera incorporée en N + 1 au Budget primitif 2018,

- 690 478,33 € au compte 110 «Excédent affecté à la réduction des charges d' exploitation».

Cette somme sera incorporée en N+2 au Budget primitif 2019.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:34
Référence : 56a16a77dd55fad8fe4e60213eed7f838af93cb0



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : M.C. GILLIOT, A. TUJEK

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 100

Décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2018

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 100,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour, 16 abstentions),

Arrête, au terme de l'examen des rapports à incidence budgétaire, le Décision modificative n° 2 de 2018 présentée par M. le Président du Conseil départemental se présentant comme suit par chapitre :

1) Section de fonctionnement :

Chapitres	Propositions initiales		Modifications proposées		Propositions DM2 finales	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
002			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011	-166 744,00 €		0,00 €	0,00 €	-166 744,00 €	0,00 €
012	-24 769,00 €		0,00 €	0,00 €	-24 769,00 €	0,00 €
013		12 771,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 771,00 €
014			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
015			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
016			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
017	-148 531,89 €		0,00 €	0,00 €	-148 531,89 €	0,00 €
022			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023	-1 116 147,21 €		0,00 €	0,00 €	-1 116 147,21 €	0,00 €
042		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	2 326 581,11 €		0,00 €	0,00 €	2 326 581,11 €	0,00 €
6586			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
731			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75		857 618,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	857 618,01 €
76			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
79			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 986 536,22 €	870 389,01 €	0,00 €	0,00 €	1 986 536,22 €	870 389,01 €

2) Section d'investissement

Chapitre	Propositions initiales		Modifications proposées		Propositions DM2 finales	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
001			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
010			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
018			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021		-1 116 147,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 116 147,21 €
024			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
10			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13		131 487,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	131 487,22 €
16			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
181			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	-235 602,13 €		0,00 €	0,00 €	-235 602,13 €	0,00 €
21	-416 000,00 €		0,00 €	0,00 €	-416 000,00 €	0,00 €
23	-118 500,00 €		0,00 €	0,00 €	-118 500,00 €	0,00 €
26			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	55 474,20 €		0,00 €	0,00 €	55 474,20 €	0,00 €
45...		270 032,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	270 032,06 €
TOTAL	-714 627,93 €	401 519,28 €	0,00 €	0,00 €	-714 627,93 €	401 519,28 €

Au total après les modifications intervenues (hors prélèvement)

Dépenses : 1 271 908,29 €

Recettes : 1 271 908,29 €

La Décision modificative n° 2 s'élève en dépenses et en recettes (hors prélèvement)
à : 1 271 908 29 €

Les Budgets annexes s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Budget annexe de l'Espace Muséographique de la Caverne du Dragon : 27 601,39 €

Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche : 559 963,15 €

Budget annexe de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille
(avec reports) : 878 862,20 €

Budget annexe du Pôle Archéologique : 60 189,73 €

Budget annexe de la Zone d'Intérêt Départemental de l'Omois : 577 031,93 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 101
Proposition d'admission en non-valeur et en créances éteintes de diverses créances
*** Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **101**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

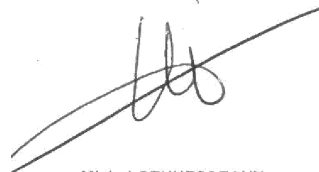
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

- Inscrit au chapitre 65 du Budget départemental un crédit de 34 690,11 € ;
- Décide d'admettre en non-valeur les créances reprises en annexe au rapport du Président pour un montant de :
 - . 148 644,32 € sur le Budget du Département
 - . 816,96 € sur le Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche
 - . 28,58 € sur le budget de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille ;

- Décide d'admettre en créances éteintes les créances reprises en annexe au rapport du Président pour un montant de :
 - . 8 795,16 € sur le Budget du Département,
 - . 29 472,38 € sur le Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche,
 - . 225 € sur le budget de l'Espace muséographique de la Caverne du Dragon.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:52
Référence : 85bdc00a206eaa523276206d78d4f230d610ea60



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 102
Gestion du personnel départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 102,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions),

Décide :

I – Dépenses de personnel

- de ratifier l'inscription des crédits suivants :

En dépenses :

- chapitre 011 : + 33 495 €

- chapitre 012 : - 24 769 €

- chapitre 65 : + 4 000 €

En recettes :

- chapitre 013 : + 12 771 € ;

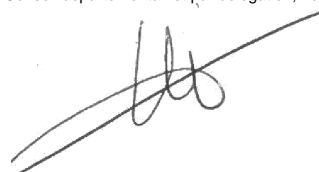
II – MDPH : annulation d'un titre de recettes

- d'annuler le titre de recettes T-16668 émis le 14 décembre 2017, à l'encontre de la MDPH, pour le remboursement des salaires de deux agents du Département mis à disposition de la MDPH, pour un montant de 43 054,42 € ;

III - Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche – Indemnité de Direction

- d'accorder à l'agent du Département sous contrat de droit privé et exerçant les fonctions de directeur du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche, une indemnisation équivalente à celle versée aux agents titulaires ou stagiaires de la Fonction Publique Territoriale et tenant compte des responsabilités particulières attachées aux emplois de direction.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:27
Référence : 334a870bde6adda4d7dc9b5e9d5809d38e9b43a0



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 150
Certification des comptes - Mise en oeuvre de l'instruction budgétaire et financière M57

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 150,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Vu les avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

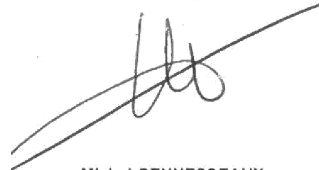
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Acte que le Département appliquera l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2019 pour son budget principal et ses budgets annexes, exception faite pour le budget de l'EDEF (instruction budgétaire et comptable M22) ;

- Décide que le budget du Département sera voté par chapitre « fonction » à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:35
Référence : 1e0d71d1ec08eedba952da72bb7746f8c5c978a4



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 151
**Association "Orchestre de Picardie" - Communication du Rapport
d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 151,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

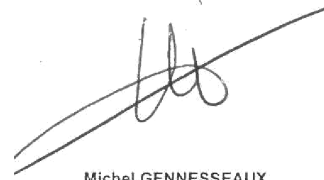
Vu l'avis de la 5ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne acte au Président du Conseil départemental de la communication du rapport de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France comportant ses observations définitives sur la gestion de l'association « Orchestre de Picardie » concernant les exercices 2011 à 2016, ainsi que les réponses qui y ont été apportées, et de la tenue du débat y afférent.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:21
Référence : aca94fec5b7d3eb05204bd6bed463eeaad4ccf8e



**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
ET SES RÉPONSES**

**ASSOCIATION « ORCHESTRE DE
PICARDIE »
(Département de la Somme)**

Exercices 2011 à 2016

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 22 février 2018.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	3
RECOMMANDATIONS.....	4
INTRODUCTION.....	5
1 PRÉSENTATION	6
1.1 Le contexte culturel de la région Hauts-de-France	6
1.2 La création de l'orchestre.....	7
1.3 Un orchestre permanent	8
1.4 Un orchestre porteur d'un projet à dimension européenne.....	8
1.5 Un orchestre itinérant.....	9
1.5.1 L'absence de salle de concert dédiée	9
1.5.2 Un modèle économique fondé principalement sur des contrats de cession	9
1.6 Un orchestre sans projet d'établissement.....	10
2 LA GOUVERNANCE	10
2.1 L'objet social et la composition de l'association.....	10
2.2 Les organes de direction	11
2.2.1 L'assemblée générale.....	11
2.2.2 Le bureau.....	11
2.3 Le fonctionnement de l'association	12
2.3.1 Le règlement intérieur.....	12
2.3.2 La direction générale.....	13
2.3.3 Le directeur musical.....	13
2.3.4 Les limites du recours à la structure associative	14
3 L'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION	17
3.1 Les représentations de l'orchestre.....	17
3.2 La fréquentation	18
3.3 Les activités hors concerts	18
3.4 Le coût des représentations	19
4 LES RELATIONS AVEC LES FINANCEURS.....	20
4.1 Les relations avec l'État et la région.....	21
4.1.1 Le cadre contractuel.....	21
4.1.2 La justification du bon emploi des fonds perçus	22
4.2 Les relations avec les autres financeurs	22
4.3 Le mécénat.....	23
5 LA GESTION DE L'ASSOCIATION	24
5.1 La gestion des ressources humaines	24
5.1.1 La structuration des services	24
5.1.2 Les processus de recrutement.....	25
5.1.3 La convention collective appliquée et les accords d'entreprise existants	26
5.1.4 Les rémunérations et les remboursements de frais.....	27
5.1.5 Le temps de travail.....	30

5.1.6 Les instances de représentation du personnel	33
5.2 La gestion financière.....	34
5.2.1 L'organisation mise en place	34
5.2.2 Les obligations pesant sur l'association.....	35
5.2.3 La fiabilité des comptes	35
5.3 La situation financière rétrospective.....	40
5.3.1 La formation du résultat d'exploitation.....	40
5.3.2 Le résultat exceptionnel	44
5.3.3 La capacité d'autofinancement brute	44
5.3.4 La situation bilancielle.....	45
5.3.5 La prospective financière.....	48
6 L'AVENIR DE L'ORCHESTRE.....	48
6.1 Une action sur les recettes.....	49
6.2 Une action sur les dépenses	49
6.3 Les voies d'optimisation avec l'Orchestre national de Lille	49
ANNEXE – CARTE DES REPRÉSENTATIONS DONNÉES ENTRE 2011 ET 2016	51

SYNTHÈSE

L'Orchestre de Picardie est l'un des deux orchestres symphoniques permanents de la région Hauts-de-France, avec l'Orchestre national de Lille. Composé de 37 musiciens, il est géré par une équipe administrative et technique de 13 salariés. C'est un orchestre itinérant qui ne dispose pas de salle de concert dédiée ; il est accueilli dans des salles et festivals en fonction de sa programmation. Il est le seul orchestre permanent français à être chef de file d'un réseau européen d'orchestres.

L'Orchestre de Picardie est un outil culturel efficace, reconnu comme tel par ses principaux financeurs, à savoir l'État et la région Hauts-de-France. La qualité artistique de ses productions et les résultats atteints en réponse aux objectifs qui lui sont assignés (nombre de concerts, couverture territoriale, actions pédagogiques) en font un véritable partenaire des politiques culturelles territoriales.

Outre l'absence de visibilité et de pérennité de ses ressources institutionnelles, l'orchestre est soumis à des risques juridiques et fiscaux directement liés à sa constitution en association. C'est pourquoi la chambre l'invite à engager une réflexion sur son statut juridique.

Les statuts et le règlement intérieur en vigueur n'ont pas évolué depuis près de 18 ans et ne correspondent plus avec la pratique observée aujourd'hui. Ils méritent d'être révisés et respectés.

La gestion administrative de l'orchestre est satisfaisante. La grande majorité de ses obligations législatives et réglementaires, que ce soit en matière d'information financière, de suivi des fonds publics alloués ou de respect de ses obligations sociales et fiscales, étaient remplies en 2016.

La situation financière de l'orchestre est en revanche précaire et mérite des réponses immédiates. L'association, qui gère un budget d'environ 5 M€ en 2016, est très largement financée par les collectivités publiques (à près de 84 %). Son résultat d'exploitation comme sa capacité d'autofinancement sont négatifs sur la période examinée, du fait d'un écart croissant entre le projet artistique ambitieux que porte l'orchestre et les financements dont il dispose. En 2016, il ne dégagne un résultat comptable positif que grâce à l'obtention de crédits d'impôts.

Compte tenu de cette situation financière très fragile, la chambre recommande à l'association d'engager, avec ses financeurs, une réflexion sur l'avenir de l'orchestre. Celle-ci pourrait notamment conduire à mutualiser certaines fonctions support avec l'Orchestre national de Lille.

RECOMMANDATIONS

Rappels au droit (régularité)

	<i>Totalement mis en œuvre</i>	<i>Mise en œuvre en cours</i>	<i>Mise en œuvre incomplète</i>	<i>Non mis en œuvre</i>	<i>Page</i>
Rappel au droit n° 1 : procéder chaque année à une négociation portant sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée, conformément à l'article L. 2242-1 du code du travail.		X			26
Rappel au droit n° 2 : s'assurer qu'aucun salarié n'accomplisse des travaux au-delà de la durée maximale de travail, conformément à l'article L. 8261-2 du code du travail.				X	31

Recommandations (performance)

	<i>Totalement mise en œuvre</i>	<i>Mise en œuvre en cours</i>	<i>Mise en œuvre incomplète</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	<i>Page</i>
Recommandation n° 1 : élaborer un projet d'établissement, en cohérence avec les objectifs fixés par les conventions passées avec les financeurs.		X			10
Recommandation n° 2 : mettre en conformité la pratique avec les statuts et le règlement intérieur.		X			12
Recommandation n° 3 : se rapprocher de l'administration fiscale afin de clarifier l'assujettissement à l'impôt sur les bénéfices des sociétés.				X	15
Recommandation n° 4 : engager une réflexion sur le statut juridique de l'orchestre en lien avec ses partenaires institutionnels.				X	16
Recommandation n° 5 : élaborer une prospective financière pluriannuelle.				X	48
Recommandation n° 6 : étudier les voies de mutualisation avec les structures culturelles comparables de la région.				X	50

INTRODUCTION

Le contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Orchestre de Picardie » portant sur les exercices 2011 à 2016 a été ouvert le 27 janvier 2017 par lettre du président de la chambre adressée à M. Jean-Jacques Thomas, président et représentant légal depuis 2006.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 28 juillet 2017 avec M. Jean-Jacques Thomas.

Lors de sa séance du 31 août 2017, la chambre a arrêté des observations provisoires transmises au représentant légal et a décidé l'envoi d'extraits à des tiers concernés.

Par courrier enregistré au greffe le 15 décembre 2017, M. Jean-Jacques Thomas a adressé sa réponse à la chambre. Les tiers concernés ont également répondu.

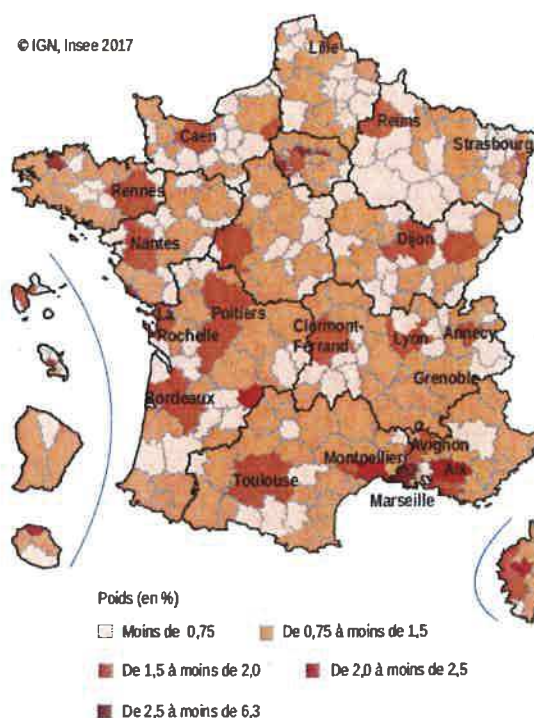
Après avoir examiné les réponses reçues et auditionné, à sa demande, un tiers concerné, la chambre, dans sa séance du 22 février 2018, a arrêté les observations définitives suivantes.

1 PRÉSENTATION

1.1 Le contexte culturel de la région Hauts-de-France

Selon l'Insee¹, la région² comptait, en 2013, 30 234 emplois culturels, soit 1,38 % de l'emploi total régional et 4,5 % des emplois culturels de la France métropolitaine, alors qu'elle représentait 8,20 % de l'emploi total métropolitain. Cette donnée illustre la faiblesse de l'emploi culturel dans la région en comparaison avec d'autres territoires (cf. carte n° 1). Ainsi, de nombreuses zones d'emploi, notamment dans l'ancienne Picardie, comptent moins de 0,75 % d'emplois culturels.

Carte n° 1 : Poids des activités culturelles dans l'emploi salarié en emploi principal, en 2014, par zone d'emploi



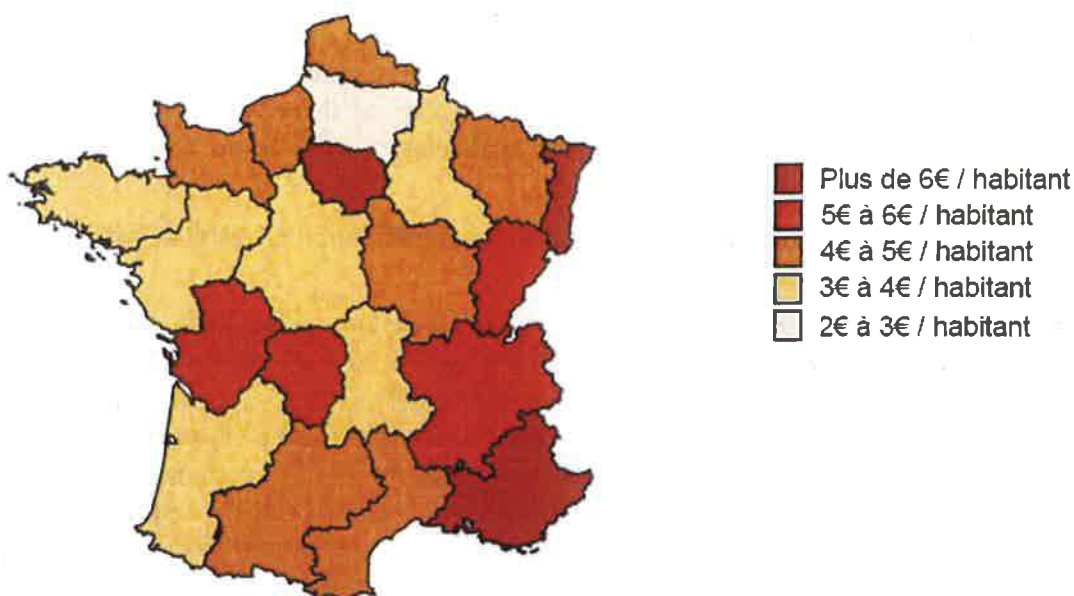
Source : Insee à partir des déclarations annuelles de données sociales 2014.

Cette faiblesse culturelle régionale se retrouve également dans le niveau de dépenses du ministère de la culture en faveur de structures du spectacle vivant. Ainsi, si l'ancienne région Nord – Pas-de-Calais bénéficiait de 3 à 4 € de dépenses étatiques par habitant, son homologue picarde ne percevait que 2 à 3 € par habitant, soit le niveau le plus faible de la France métropolitaine.

¹ Insee Première, *La culture : une activité capitale*, avril 2017, n° 1644.

² Au sens des anciennes régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie.

Carte n° 2 : Dépenses du ministère de la culture par habitant dans le champ du spectacle vivant



Source : Ministère de la culture, évaluation de la politique en faveur du spectacle vivant, avril 2014.

L'Orchestre de Picardie est l'un des deux orchestres permanents de la région Hauts-de-France, avec l'Orchestre national de Lille. La région constitue le principal financeur des deux ensembles (49,67 %³ du total des produits de fonctionnement des deux orchestres en 2015).

1.2 La création de l'orchestre

C'est le 25 mai 1984 qu'est créé l'« Orchestre de Picardie » sous la forme associative, conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901. Ses missions consistent, d'une part, à assurer un rayonnement culturel en Picardie et, d'autre part, à assurer une diffusion la plus large possible du répertoire musical.

Il devient, à partir de 1985, un orchestre professionnel et, depuis cette date, il sillonne la région à raison d'une petite centaine de performances annuelles. Il se produit également à l'étranger et coopère avec d'autres orchestres (l'Orchestre symphonique de Bretagne, l'Orchestre national de Lille, etc.). Il accueille, chaque année, des collégiens, lycéens et étudiants dans le cadre d'un parcours d'éducation artistique et culturelle. Il est labellisé « pôle régional musique classique ».

³ Pour un total de 8,1 M€ de subventions rapporté à 16,3 M€ de produits de fonctionnement consolidés pour les deux orchestres.

1.3 Un orchestre permanent

L'Orchestre de Picardie est un orchestre dit « Mannheim » permanent⁴. La permanence renvoie à deux notions complémentaires : d'une part, une activité artistique permanente, c'est-à-dire que l'orchestre propose chaque saison un programme de concerts et spectacles et, d'autre part, un orchestre composé de musiciens permanents, salariés en contrats à durée indéterminée.

La formation propose ainsi chaque année une programmation de saison se déroulant du mois de septembre au mois de juillet.

Le ministère de la culture⁵ considère qu'« un ensemble commence à devenir un orchestre à partir d'une quarantaine de musiciens » et que « 40 à 45 musiciens permanents semble donc un bon étiage pour que l'on puisse commencer à aborder le répertoire d'orchestre en tant que tel ». Au 31 décembre 2016, l'Orchestre de Picardie était composé de 37 musiciens⁶, de 13 salariés constituant l'équipe support et était dirigé par un chef permanent. Son effectif constitue donc le minimum pour un orchestre symphonique, ce qui a des conséquences sur sa capacité à jouer toutes les nomenclatures⁷. Il est, depuis 2010, membre du réseau national des orchestres en région, label qui compte 23 membres en 2014 et que l'État accorde aux seules formations permanentes.

1.4 Un orchestre porteur d'un projet à dimension européenne

L'Orchestre de Picardie est à l'initiative de la création de l'unique réseau de coopération d'orchestre en Europe. En 2003, il a en effet créé le réseau « ONE » (*Orchestra Network for Europe*), dédié à la mobilité des artistes et des œuvres à travers 11 pays de l'Union européenne. Porté et administré par l'Orchestre de Picardie, ce réseau regroupe actuellement huit orchestres partenaires⁸. Ses principaux objectifs sont le dialogue interculturel, la mobilité des artistes, tout comme celle des œuvres, la promotion des jeunes artistes et leur intégration dans le monde professionnel. En 2015, 14 concerts ont été donnés en Europe. Il coopère également, de manière plus traditionnelle, avec d'autres institutions culturelles et orchestres européens.

L'orchestre a également été à l'initiative de la création d'un réseau transmanche composé de 13 partenaires, soutenu par le programme Interreg⁹, dénommé *A Common Territory*. Il a été chef de file de ce réseau transdisciplinaire sur la période 2011-2015.

⁴ Composé de 37 musiciens permanents.

⁵ Ministère de la culture, *évaluation de la politique en faveur du spectacle vivant*, avril 2014.

⁶ 24 cordes, 12 vents et un timbalier/percussionniste.

⁷ Liste des instruments de musique utilisés pour l'exécution d'une œuvre.

⁸ Orchestre de Picardie, Jenaer Philharmonie (Jena – Allemagne), Slovak Sinfonietta Žilina (Žilina – Slovaquie), RTV Slovenia Symphony Orchestra (Ljubljana – Slovénie), Filharmonia Śląska im. Henryka Mikołaja Góreckiego (Katowice – Pologne), Bohuslav Martinů Philharmonic Orchestra (Zlín – République Tchèque), New Symphony Orchestra (Sofia – Bulgarie) and University for the Creative Arts – UCA (Canterbury – Royaume-Uni).

⁹ Interreg est un programme de l'Union européenne visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes.

1.5 Un orchestre itinérant

1.5.1 L'absence de salle de concert dédiée

À l'origine, le plan Landowski¹⁰ de 1969 prévoyait de « quadriller la France de très bons orchestres »¹¹ sans pour autant prévoir de lieux adéquats pour qu'ils répètent et se produisent, estimant que les infrastructures découleraient nécessairement de la volonté de l'État et des collectivités territoriales. L'Orchestre de Picardie a hérité de ce présupposé puisque s'il dispose d'un lieu de répétition mis à disposition par la région, celui-ci est peu adapté à la pratique musicale dans la mesure où l'acoustique rend les répétitions difficiles pour les musiciens et le chef. Il se produit dans des salles de spectacles et des festivals, essentiellement en région Hauts-de-France mais aussi dans le reste de la France et en Europe.

Du fait de son caractère itinérant et de l'absence de salle de concert propre, l'orchestre dépend du public des salles et des festivals qui l'accueillent.

La Picardie constituant le cœur de la mission de l'orchestre, les représentations dans ce territoire ont représenté 76,85 % des représentations totales de l'orchestre sur la période 2011-2016.

1.5.2 Un modèle économique fondé principalement sur des contrats de cession¹²

Ne disposant pas de salle de concert, l'orchestre assure sa programmation au moyen de contrats conclus avec les opérateurs culturels (scènes nationales et conventionnées, lieux culturels) et les collectivités locales.

L'intervention de l'orchestre est soumise à la signature d'un contrat de cession, qui matérialise la nature de son intervention, le programme et les conditions financières. Ce contrat est établi deux à six mois avant le déroulé de la manifestation. Dans le cadre d'autres événements, notamment hors région, l'orchestre est libre dans la détermination de ses tarifs qu'il facture à prix coûtant, après établissement de devis.

En application des conventions financières conclues avec ses financeurs, l'orchestre ne peut demander un cachet supérieur à 5 100 € hors taxes pour les concerts effectués en Picardie, alors que le coût moyen d'un concert peut être estimé à 43 783 €. Le tarif pratiqué est établi suivant un barème dépendant du nombre d'habitants de la commune qui sollicite une représentation, duquel peut être déduite une subvention départementale dans la Somme et l'Aisne.

¹⁰ Du nom du compositeur alors directeur de la musique, de l'art lyrique et de la danse. Ce plan a constitué la première véritable intervention publique visant à structurer le paysage musical français et à doter les capitales régionales de formations symphoniques, suivant la logique d'André Malraux : « Rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ».

¹¹ Marcel Landowski, *Bataille pour la musique*, Paris, Éditions du Seuil, 1979.

¹² Contrats conclus avec des opérateurs culturels et des collectivités locales qui permettent à l'orchestre de se produire en étant rémunéré.

1.6 Un orchestre sans projet d'établissement

Bien que l'Orchestre de Picardie soit contraint par des conventions passées avec ses financeurs, il n'était pas doté, avant le contrôle de la chambre, d'un projet d'établissement. Ce document pourrait regrouper certaines informations, comme les missions, les lignes artistiques, les stratégies et les priorités que se fixe l'assemblée générale de l'association dans la promotion de la musique. Élaboré dans le cadre d'une démarche participative et en concordance avec les conventions pluriannuelles, il pourrait également constituer un document de responsabilisation des directeurs, général et musical.

Recommandation n° 1 : élaborer un projet d'établissement, en cohérence avec les objectifs fixés par les conventions passées avec les financeurs.

À la suite du contrôle de la chambre, l'association a commencé l'esquisse d'un projet d'entreprise.

2 LA GOUVERNANCE

2.1 L'objet social et la composition de l'association

L'objet social de l'association, fixé dans ses statuts, est « d'assurer sur l'ensemble du territoire de la région la diffusion auprès du plus large public du répertoire musical dans les domaines symphoniques, lyriques et instrumentaux et d'assurer le rayonnement culturel de la Picardie par des tournées en France et à l'étranger ainsi que par la participation à des festivals ». Cet objet est conforme aux dispositions de la circulaire du 31 août 2010 relative aux réseaux nationaux du spectacle vivant et à la mise en œuvre de la politique partenariale de l'État¹³.

Présidée depuis 2006 par Jean-Jacques Thomas, l'association est composée de trois collègues : les membres de droit, les personnalités qualifiées, les personnalités associées.

Les membres de droit, au nombre de six, sont le préfet de région, le directeur régional des affaires culturelles, le recteur de l'académie d'Amiens et trois représentants du conseil régional pour la durée de leur mandat.

Les membres associés, au nombre de six, sont constitués des présidents des conseils départementaux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme ou de leurs représentants et de trois représentants d'organismes participant au financement de l'orchestre de manière significative, à l'exclusion de personnes pouvant tirer un profit direct ou indirect de la gestion de l'association, ou, à défaut, de personnalités choisies parmi les signataires de contrats de cessions

¹³ Un arrêté du 5 mai 2017 fixe désormais le cahier des missions et des charges relatif au label « Orchestre national en région ».

de concerts avec l'Orchestre de Picardie. Ils sont nommés par l'assemblée générale pour deux ans renouvelables. Le représentant du président du département de l'Oise n'a jamais été désigné au cours de la période contrôlée.

Les personnalités qualifiées, au nombre de six, sont choisies, pour une durée de cinq ans renouvelables, en raison de leurs compétences musicales ou de l'intérêt qu'elles portent à l'association.

2.2 Les organes de direction

Les statuts stipulent que l'Orchestre de Picardie est administré par une assemblée générale et un bureau.

2.2.1 L'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire est composée de dix-huit membres : elle comprend les six membres de droit, les six membres associés et les six personnalités qualifiées.

Les statuts prévoient que cette instance se réunit trois fois par an et que l'ordre du jour de ces réunions est établi par le bureau. Les décisions sont adoptées à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Elle ne peut délibérer que si la moitié de ses membres au moins sont présents. Elle élit les membres du bureau et approuve le règlement intérieur, le projet de budget ainsi que les orientations d'activité présentées par le président. Elle entend, enfin, le rapport moral, financier ainsi que le rapport d'activité présentés par le président. La chambre a pu constater qu'elle ne se réunissait, en réalité, que deux fois par an et que le quorum n'a pas été atteint le 24 juin 2015.

Contrairement aux stipulations de l'article 6 des statuts, l'association ne dispose pas de registre spécial permettant de rassembler l'ensemble des procès-verbaux des délibérations. Néanmoins, ceux-ci sont conservés dans les archives de l'orchestre et ont pu être présentés à la chambre au cours de son contrôle.

Les statuts précisent que les fonctions de membre sont gratuites. Aucune rétribution n'est effectivement versée aux membres de l'assemblée générale.

2.2.2 Le bureau

Le bureau comprend six membres élus par l'assemblée générale en son sein.

Il est actuellement constitué d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de deux autres membres, choisis par l'assemblée générale ordinaire parmi ses membres et renouvelés tous les cinq ans. Il se réunit au moins trois fois par an sur convocation du président ou sur demande de trois de ses membres. Il exécute et met en œuvre les décisions de l'assemblée générale. La chambre a pu constater qu'il ne se réunissait en réalité que deux fois par an.

Les décisions du bureau ne sont pas systématiquement mentionnées dans les procès-verbaux de l'assemblée générale et ne font pas l'objet de délibérations spécifiques. Il est donc impossible de vérifier le respect de ses attributions. Cette pratique n'est pas conforme aux statuts, dans la mesure où l'article 8 stipule qu'« *il est tenu procès-verbal des délibérations. Le procès-verbal [...] est consigné dans un registre spécial* ».

La chambre a par ailleurs constaté la prise en charge par l'association de l'achat de l'insigne de chevalier des arts et lettres de son président. La cérémonie de remise de cette décoration, le 16 septembre 2016, comportait un buffet également financé par l'association, pour un coût de 3 033,97 €. Ces dépenses ont été effectuées sans qu'une décision préalable des instances dirigeantes n'en ouvre la possibilité. La chambre rappelle qu'une telle décision est de bonne gestion.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, le représentant légal de l'association indique qu'il a remboursé à l'association l'achat de son insigne et que les membres du bureau ont précisé, par délibération du 17 novembre 2017, qu'ils considéraient que cette réception était conforme à l'objet social de l'association.

Recommandation n° 2 : mettre en conformité la pratique avec les statuts et le règlement intérieur.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, le représentant légal de l'association précise que l'association a tenu compte de cette recommandation et qu'une assemblée générale extraordinaire est programmée au cours du premier semestre 2018 pour actualiser les statuts.

2.3 Le fonctionnement de l'association

2.3.1 Le règlement intérieur

Le règlement intérieur a vocation à compléter les statuts en précisant les attributions dévolues au président, au bureau, à l'assemblée générale, au directeur musical, à l'administrateur général, au trésorier ainsi qu'au personnel administratif et technique.

Ce document précise également que le programme musical est proposé par le directeur musical, soumis au bureau puis approuvé par l'assemblée générale. Chaque année, l'orchestre délibère sur le programme de l'année à venir lors de la réunion qui se tient au moins de juin. Une présentation de l'activité à venir est effectuée en assemblée générale ; en revanche, aucun document ne retrace l'approbation du bureau dans ce domaine.

2.3.2 La direction générale

Les statuts font mention de la présence d'un administrateur général pouvant bénéficier d'une délégation de la part du président. Dans les faits, cet administrateur est nommé directeur général.

Le représentant légal de l'association précise, dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, que les documents statutaires de l'association pourront être actualisés.

Le directeur général, au cours de la période examinée, a bénéficié d'une délégation de pouvoirs des plus étendues puisque le président lui a confié l'ensemble de ses pouvoirs et attributions en matière de gestion administrative de l'orchestre. Il a, ainsi, autorité sur l'ensemble des personnels et bénéficie d'une délégation concernant l'organisation, l'hygiène et la sécurité ainsi que l'exercice des droits collectifs des salariés. Au-delà de la préparation des budgets et documents à soumettre à l'assemblée générale, il occupe un rôle technique et fonctionnel puisqu'il est également chargé de coordonner et de gérer l'ensemble des moyens en personnel, matériels et financiers de l'association. Sur demande du président ou du bureau, il peut représenter l'association vis-à-vis des tiers. Il dispose d'une délégation de signature sur le compte bancaire de l'association à hauteur de 155 000 €. Or, contrairement aux dispositions de l'article 3 du règlement intérieur¹⁴, aucune décision annuelle du bureau fixant les limites en dessous desquelles il est possible au président de déléguer sa signature pour ordonnancer les dépenses courantes n'a été prise pour les exercices examinés.

Le représentant légal de l'association précise, dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, que lors de la prise de fonction du nouveau directeur général, à la fin de l'année 2017, une délibération a été prise afin de fixer le montant de cette délégation.

Les contrats de cession signés avec les collectivités partenaires le sont par un salarié de l'association qui ne bénéficie pas d'une délégation de signature. La chambre observe que l'engagement juridique d'une recette ou d'une dépense par un salarié qui ne dispose pas d'une délégation formalisée n'est pas de bonne gestion. Elle invite dès lors l'association à formaliser une telle délégation.

Le représentant légal de l'association s'engage, dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, à formaliser de telles délégations fonctionnelles.

2.3.3 Le directeur musical

Le directeur musical est engagé pour cinq ans renouvelables. Il est nommé par le président parmi une liste de candidats agréés par le ministère de la culture, à l'issue d'une procédure de recrutement associant les représentants de l'ensemble des partenaires signataires. Ses missions sont précisées dans le règlement intérieur et dans son contrat de travail. Celui-ci prévoit, notamment, la direction d'au moins 30 concerts ; cette obligation est respectée.

¹⁴ « Le président peut déléguer sa signature à toute personne de son choix, membre de l'Association ou du personnel permanent, pour l'ordonnancement des dépenses courantes en dessous d'une limite fixée chaque année par le bureau ».

Il est responsable du personnel artistique et de la qualité musicale de l'orchestre. Il établit et supervise la programmation annuelle et soumet au bureau le programme d'activités qui est ensuite approuvé par l'assemblée générale. Il est responsable du choix des artistes invités et des musiciens supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre du programme d'activités retenu. Il soumet au bureau les projets de programmation annuelle, d'enregistrements et plus généralement l'ensemble des activités artistiques de l'orchestre. Ces dispositions sont bien respectées.

2.3.4 Les limites du recours à la structure associative

Les orchestres n'ont longtemps eu le choix qu'entre deux types de structure : les orchestres sous forme associative ou les régies municipales. Par la suite, de nouveaux modes de gestion sont apparus. Ainsi, en 2015, 13 orchestres permanents prenaient la forme d'associations, six de régies, deux de syndicats, deux d'établissements publics de coopération culturelle et un de société coopérative et participative.

Depuis sa création, l'Orchestre de Picardie est géré sous forme associative. Ce statut n'est cependant pas sans inconvénient. En effet, l'association, dépendante des financements extérieurs, est confrontée à l'absence de visibilité et de pérennité de ses ressources fondamentales et par conséquent de son action. D'autre part, des risques juridiques pèsent sur son activité et son fonctionnement courant.

2.3.4.1 Sur le risque de conflits d'intérêts

2.3.4.1.1 À l'occasion de l'attribution des subventions

L'analyse des délibérations des assemblées ayant attribué une subvention à l'orchestre en 2016 a révélé plusieurs conflits d'intérêts.

Ainsi, le conseil régional a attribué, en octobre 2016, deux subventions à l'Orchestre de Picardie pour un montant total de 18 146 € alors qu'un élu régional, membre du bureau de l'orchestre, participait au vote. Le conseil régional a également décidé d'accorder, en décembre 2016, une avance sur subvention à l'Orchestre de Picardie d'un montant d'1,49 M€ alors que trois élus régionaux, membres de l'assemblée générale et du bureau de l'orchestre, participaient au vote.

De même, la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole a décidé, en décembre 2016, de l'octroi d'une subvention de 102 000 € à l'Orchestre de Picardie alors qu'un élu, membre de l'assemblée générale de l'orchestre, participait au vote par un pouvoir donné à un autre élu.

2.3.4.1.2 À l'occasion de la signature des contrats de cession

L'examen des contrats de cession des concerts donnés à Abbeville, Compiègne et Hirson en 2015 et 2016 a révélé un autre conflit d'intérêts.

Ainsi, le président de l'association, a signé plusieurs contrats de cession en sa qualité de maire d'Hirson. Cette pratique a cessé à la suite du contrôle de la chambre.

2.3.4.1.3 Les conséquences juridiques

La chambre relève que de telles pratiques sont susceptibles de faire naître des risques sur la validité des délibérations prises par les collectivités attribuant les subventions. En effet, l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales dispose que « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

Ces pratiques pourraient également présenter un risque au plan pénal¹⁵.

Le président de la région Hauts-de-France indique, en réponse aux observations provisoires de la chambre, qu'à la suite du présent contrôle, une procédure d'alerte et de sensibilisation individuelle a été instaurée, consistant en la remise, à chaque élu concerné, d'une fiche individuelle des risques identifiés par délibération.

2.3.4.2 Sur le statut fiscal de l'association

L'association est, à ce jour, assujettie à l'impôt sur les sociétés et bénéficie, à ce titre, de crédits d'impôts. L'assujettissement d'un organisme découle du caractère lucratif ou non de ses activités, qui s'apprécie au cas par cas selon des critères établis par les instructions des 15 septembre 1998 et 17 décembre 2001 de la direction générale des impôts.

Au regard de ces critères, notamment ceux de désintéressement et d'absence d'activité concurrentielle, la chambre s'interroge sur le bienfondé de l'assujettissement et des crédits d'impôts qui en découlent.

Le risque d'une requalification fiscale ne semble pas avoir été anticipé par l'association puisqu'aucun rescrit¹⁶ n'a été demandé par l'Orchestre de Picardie aux services fiscaux.

Recommandation n° 3 : se rapprocher de l'administration fiscale afin de clarifier l'assujettissement à l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

¹⁵ L'article 432-12 du code pénal énonce que « *Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction.* »

¹⁶ Cette procédure permet de demander à l'administration fiscale comment une situation particulière doit être traitée au regard des règles fiscales. La réponse de l'administration est opposable sous certaines conditions.

Le représentant légal de l'association indique, en réponse aux observations provisoires de la chambre, que l'association est « gérée selon le principe de précaution ». Le statut fiscal de l'association aurait été déterminé en 1999 par une décision des services fiscaux de la Somme. C'est sur cette base que l'association a demandé à bénéficier des crédits d'impôts. Il ajoute qu'une attestation de régularité fiscale a été délivrée à l'association en 2017. Il en conclut qu'aucune demande de rescrit n'est alors nécessaire.

La chambre observe que, malgré sa demande, la décision des services fiscaux de 1999 ne lui a pas été produite. Elle ajoute qu'une attestation de régularité fiscale prouve seulement qu'une entité est à jour du paiement de ses taxes et contributions et qu'elle ne démontre pas la régularité de son assujettissement auxdites taxes.

2.3.4.3 L'étude de modes de gestion alternatifs

Le modèle associatif, et ses fragilités financières comme juridiques, doit conduire à une réflexion sur les modes alternatifs de gestion que pourrait envisager la structure.

Recommandation n° 4 : engager une réflexion sur le statut juridique de l'orchestre, en lien avec ses partenaires institutionnels.

Le représentant légal de l'association précise, en réponse aux observations provisoires de la chambre, que « la forme associative demeure celle dans laquelle l'indépendance du projet artistique est la mieux préservée » et que toutes les formes juridiques sont dépendantes de financements publics. Il en conclut que ce sont la relation établie avec les financeurs et le respect des objectifs fixés dans les conventions qui permettent de pérenniser une structure telle qu'un orchestre. Il s'engage néanmoins à tenir compte de la recommandation formulée par la chambre.

Le président de la région Hauts-de-France indique, pour sa part, en réponse aux observations provisoires de la chambre, que la signature d'un pacte de sécurisation et d'optimisation des moyens sur six ans, entre la région et l'association, permettrait d'améliorer la visibilité des ressources institutionnelles de l'orchestre.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

L'association, dirigée par un président et un directeur général, est administrée par une assemblée générale et un bureau. Les pratiques observées par la chambre ne sont pas toujours en conformité avec les statuts et le règlement intérieur de l'association. Par ailleurs, le recours à la structure associative présente des limites tant juridiques que financières, qui devraient conduire l'association à engager une réflexion sur son statut juridique, en lien avec ses partenaires institutionnels.

3 L'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

3.1 Les représentations de l'orchestre

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2015-2017 prévoit un objectif de 100 concerts annuels, respecté en 2016. La réduction de moitié des concerts donnés dans l'Oise s'explique par la volonté de limiter le nombre de concerts dans ce département à la suite de la cessation de versement de subventions par la collectivité.

Tableau n° 1 : Répartition des concerts donnés par l'orchestre

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	En pourcentage
Concerts	112	115	117	112	96	109	100,00 %
<i>Dont Aisne</i>	23	34	24	19	25	24	22,54 %
<i>Dont Oise</i>	28	35	34	33	28	13	25,87 %
<i>Dont Somme</i>	34	26	24	33	29	42	28,44 %
<i>Sous-total Picardie</i>	85	95	82	85	82	79	76,85 %
<i>Dont Nord</i>					0	10	1,51 %
<i>Dont Pas-de-Calais</i>					0	3	0,45 %
<i>Hors région</i>	23	13	30	20	4	5	14,37 %
<i>Étranger</i>	4	7	5	7	10	12	6,81 %

Source : délibérations de l'assemblée générale.

Zone grisée : les concerts donnés dans l'ancienne région Nord – Pas-de-Calais sont renseignés dans la ligne « hors région » pour la période 2011-2014.

Conformément à son objet social, la Picardie constitue le cœur de la mission de l'orchestre et les concerts dans ce territoire ont constitué 77 % de ses représentations totales sur la période 2011-2016. La carte de l'annexe n° 1 permet de saisir l'important travail de diffusion de la culture mené par l'orchestre sur l'ensemble du territoire picard, notamment dans les zones les moins densément peuplées.

Les huit communes dans lesquelles l'orchestre s'est le plus produit sur ces six années sont : Amiens (9,5 % des concerts), Compiègne (8,14 %), Lille (6,79 %), Abbeville (6,49 %), Creil (3,92 %), Hirson (3,77 %), Nantes¹⁷ (3,62 %) et Laon (2,87 %).

Sur l'ensemble des prestations délivrées sur la période examinée, 72 % sont des représentations symphoniques et 28 % sont des concerts de musique de chambre, ce qui permet, d'une part, de maintenir un bon niveau artistique et, d'autre part, de remplir la mission de diffusion de proximité assignée à l'orchestre.

¹⁷ En raison de la participation à la Folle journée.

3.2 La fréquentation

L'orchestre mesure la fréquentation des concerts qu'il donne. Ainsi, au cours de la période examinée, celle-ci a diminué de près de 27 %, passant de 44 585 à 32 691 spectateurs entre 2011 et 2016. Cette diminution s'explique, notamment, par la décision de ne plus participer à la « Folle journée de Nantes » depuis 2015.

Tableau n° 2 : Fréquentation des concerts

Par année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2011-2016
Fréquentation totale	44 585	37 697	51 165	32 401	28 798	32 691	- 26,68 %
<i>Concerts en région</i>	18 833	23 940	20 326	19 638	20 906	24 879	32,10 %
<i>Concerts reste de la France</i>	24 888	10 121	29 309	11 838	5 140	2 382	- 90,43 %
<i>Concerts à l'étranger</i>	864	3 636	1 530	925	2 752	5 430	528,47 %

Source : Orchestre de Picardie.

L'orchestre suit également le taux de remplissage des salles dans lesquelles il se produit. En 2016, ce taux s'établissait à 75,7 %, contre 75,5 % en 2015.

Si l'association établit un bilan sommaire retraçant le nombre de spectateurs et leur satisfaction à chaque représentation, elle considère ne disposer d'aucun moyen lui permettant d'analyser la structure du public car ce sont les collectivités accueillant l'orchestre qui se chargent de la vente des billets. La chambre l'invite à mettre en place un tel dispositif, au moyen, par exemple, de stipulations contractuelles nouvelles dans les contrats de cession qu'elle signe.

Le représentant légal de l'association s'engage, en réponse aux observations provisoires de la chambre, à faire évoluer les contrats de cession en fonction des modalités qui seront arrêtées pour l'application de cette obligation, introduite par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

3.3 Les activités hors concerts

Dans le cadre de sa politique d'éducation artistique et culturelle, l'Orchestre de Picardie propose des actions de sensibilisation auprès de différents publics : amateurs, scolaires, publics des zones défavorisées sur le plan culturel, publics empêchés. L'agrément obtenu auprès du ministère de l'éducation nationale lui permet également d'intervenir pendant le temps scolaire, en appui des activités d'enseignement conduites par les établissements scolaires de Picardie.

Parmi ces activités, l'orchestre organise des ateliers-conférences en collèges et lycées, des répétitions générales publiques ou encore des conférences rencontres avec des artistes. La fréquentation des actions pédagogiques a diminué de près de 41 % entre 2011 et 2016.

Selon le représentant légal de l'association, répondant aux observations provisoires de la chambre, l'accroissement temporaire des actions d'éducation artistique et culturelle en 2011 et 2012 et la diminution du nombre d'établissements destinataires de ces actions pourraient expliquer cette tendance.

Tableau n° 3 : Activités hors concerts

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre	64	97	41	36	41	35
Fréquentation des actions pédagogiques	4 528	4 625	3 239	3 920	2 622	2 677

Source : Orchestre de Picardie.

3.4 Le coût des représentations

Grâce au développement d'une comptabilité analytique, l'association estime le coût moyen d'un concert à 43 783 € alors que ses prestations sont cédées à un prix n'excédant pas 5 100 € pour les communes de Picardie. L'écart est ainsi de 1 à 8,6 entre le coût réel et le coût facturé.

Le coût approchant par concert¹⁸ était de 41 083 € pour l'Orchestre de Picardie en 2014¹⁹. À titre de comparaison, ce même coût pour l'Orchestre des Pays de Savoie était, en 2014, de 29 943 € et de 101 783 € pour l'Orchestre national de Lille.

Le coût moyen par spectateur peut, quant à lui, être estimé à 176 € en 2016, en progression de 61 % depuis 2011, année où il s'établissait à 110 €. Cette forte augmentation résulte, là encore, de la baisse de fréquentation issue de la décision de ne plus se produire à la « Folle journée de Nantes ».

En 2014, le coût approchant par spectateur²⁰ s'élevait à 142 €. À titre de comparaison, ce même coût pour l'Orchestre des Pays de Savoie était, en 2014, de 68 € et de 80 € pour l'Orchestre national de Lille.

Le représentant légal de l'association indique, en réponse aux observations provisoires de la chambre, que le coût estimatif d'un concert, déduction faite des charges liées au programme « ONE », est de 37 686 €, ce qu'il considère comme un « faible coût de représentation ».

La chambre relève que, même en prenant en compte ce mode de calcul, le coût approchant par spectateur s'élève à 126 €. Elle souligne cependant que si ces données comparatives permettent de donner des ordres de grandeur, elles sont à apprécier avec prudence dans la mesure où chaque orchestre est spécifique et supporte des coûts qui lui sont propres.

¹⁸ Charges d'exploitation/nombre de concerts.

¹⁹ Un coût qui n'inclut pas les éventuels coûts supportés par les structures qui l'accueillent.

²⁰ Coût approchant par concert/nombre moyen de spectateurs par concert.

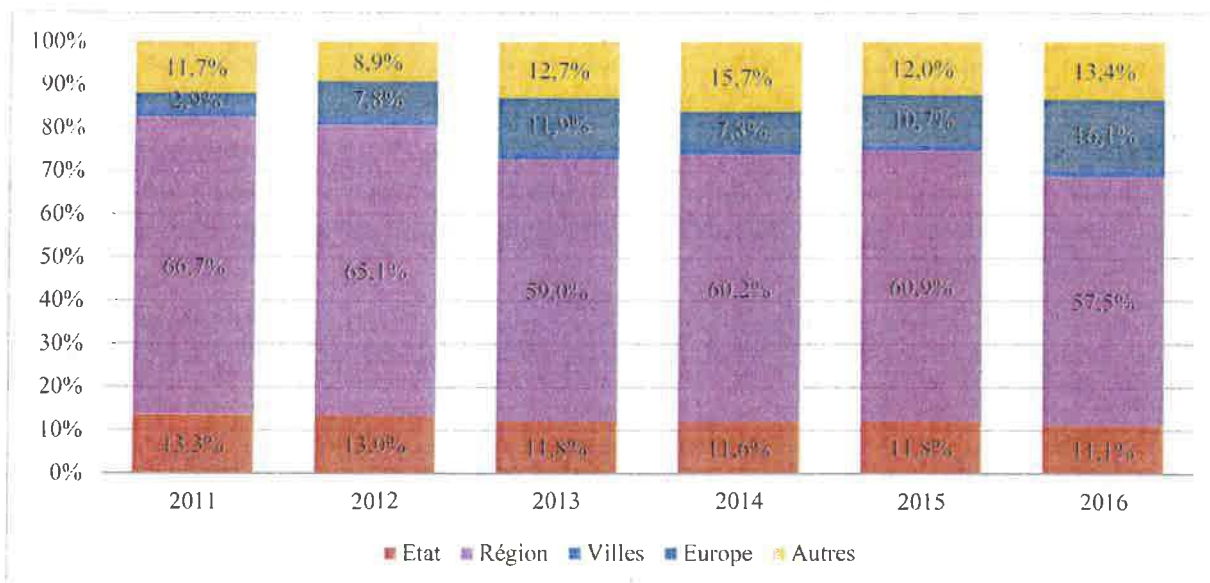
CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

L'Orchestre de Picardie est un outil culturel efficace, reconnu comme tel par ses principaux financeurs, à savoir l'État et la région Hauts-de-France. La qualité artistique de ses productions et les résultats atteints en réponse aux objectifs qui lui sont assignés (nombre de concerts, couverture territoriale, actions pédagogiques) en font un partenaire fiable des politiques culturelles territoriales. La question de son efficience peut, toutefois, être posée, compte tenu du coût de ses représentations rapporté au nombre de spectateurs.

4 LES RELATIONS AVEC LES FINANCEURS

Une étude²¹ menée par l'association française des orchestres (AFO) montre qu'en dehors de l'État, les orchestres constitués sous la forme associative sont bien soutenus par les régions. Sur 13 structures étudiées par l'AFO, 6 étaient ainsi majoritairement financées par les régions, 2 par les villes, 2 par l'État et 3 par d'autres sources de financements. L'Orchestre de Picardie se distingue puisqu'il est le seul à bénéficier de fonds européens (10 % des subventions reçues), en raison, notamment, de son rôle de chef de file du réseau européen « ONE ».

Graphique n° 1 : Répartition des financements reçus par l'Orchestre de Picardie



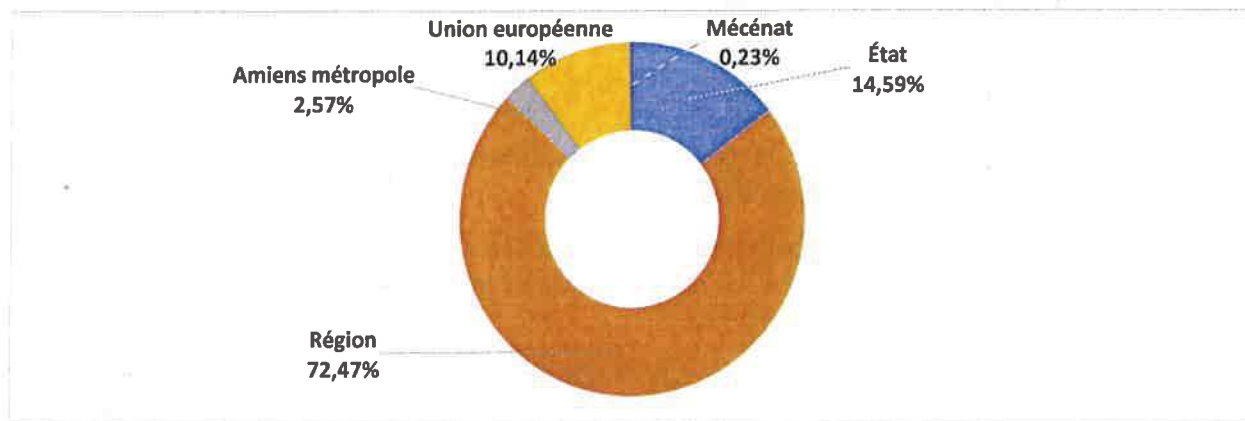
Source : bilans financiers des orchestres – enquête AFO (données provisoires pour 2016).

L'Orchestre de Picardie perçoit l'essentiel de ses ressources de la région Hauts-de-France et de l'État (87 % des subventions de fonctionnement reçues sur la période examinée).

²¹ Association française des orchestres, *Bilan financier des orchestres 2011/2015*, septembre 2016.

En 2016, les subventions perçues par l'Union européenne s'élevaient à 732 897 €, en très forte augmentation puisqu'elles ont plus que quintuplé depuis 2011, pour représenter 16 % du total des subventions de fonctionnement en fin de période.

Graphique n° 2 : Origine des subventions reçues sur la période 2011-2016



Source : comptes annuels de l'Orchestre de Picardie.

4.1 Les relations avec l'État et la région

4.1.1 Le cadre contractuel

Ce cadre repose sur des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens signées entre l'État, l'ancienne région Picardie et l'orchestre. La dernière concerne la période 2015-2017 et prévoit que l'orchestre met en œuvre une programmation fondée sur un partenariat avec la Maison de la culture d'Amiens et des concerts proposés aux collectivités locales picardes en mesure de l'accueillir. D'autres objectifs sont fixés par cette convention, tels que la variété et la diversité des programmes musicaux, la promotion et la diffusion de la musique en Europe ou encore le développement des relations avec les établissements d'enseignement.

Si les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens posent le principe d'un engagement financier des partenaires institutionnels, elles n'apportent aucune garantie quant au maintien du niveau de subventions octroyées. Elles renvoient, en effet, à des conventions annuelles le soin de fixer ces montants. Chaque année, l'État verse ainsi contractuellement une subvention de près de 0,6 M€ tandis que celle de la région approche les 3 M€.

Tableau n° 4 : Montants des subventions accordés par la région

(en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montants HT encaissés (TVA déduite)	2 995 487	2 972 500	2 800 716	2 796 209	2 831 279	2 837 105

Source : comptabilité de l'orchestre.

La diminution du montant des subventions réellement encaissées entre 2012 et 2013 s'explique par l'assujettissement de celles-ci à la taxe sur la valeur ajoutée dans la mesure où leur versement constitue le complément de prix d'une opération imposable.

4.1.2 La justification du bon emploi des fonds perçus

Un suivi de l'activité de l'orchestre est réalisé afin de vérifier le respect des objectifs fixés dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Parmi les indicateurs figurent notamment le nombre de concerts et de représentations, la répartition des concerts par territoires et le nombre de chefs et de solistes invités.

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens prévoit la remise de documents à chacun des partenaires signataires²². Ces documents sont bien produits par l'association, qui justifie ainsi le bon emploi des fonds perçus.

La même convention prévoit également la réunion d'un comité technique d'orientation consultatif chargé, en premier lieu, d'examiner et de donner son avis sur les objectifs mis en œuvre et sur le programme annuel d'activités, en deuxième lieu, de donner son avis sur les budgets et, en dernier lieu, d'examiner et de donner annuellement son avis sur le compte-rendu de l'activité et du fonctionnement de l'orchestre. La chambre observe cependant que ce comité ne s'est jamais réuni sur la période contrôlée.

Le représentant légal de l'association explique, en réponse aux observations provisoires, cette absence de réunion par la faible disponibilité des partenaires signataires lors de la mise en place de la nouvelle région. Il précise que ce comité s'est réuni, en formation restreinte, en décembre 2017. Il s'engage à le réunir si les prochaines conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens prévoient son maintien.

4.2 Les relations avec les autres financeurs

Aux termes de conventions annuelles, l'orchestre bénéficie du soutien de plusieurs collectivités publiques picardes. Ainsi, la communauté d'agglomération d'Amiens métropole verse des subventions à l'orchestre pour la mise en œuvre de la programmation musicale sur la métropole d'Amiens, en partenariat avec la Maison de la culture d'Amiens, et la promotion de la musique vers les jeunes publics. Elle a attribué 102 000 € en 2016.

Au cours de la période examinée, l'Orchestre de Picardie a également bénéficié de concours²³ des départements de l'Aisne, de l'Oise (jusqu'en 2015) et de la Somme.

²² Le compte-rendu des activités de l'année précédente, les comptes annuels, le rapport du commissaire aux comptes, le programme des activités de l'année en cours, le budget prévisionnel et le programme prévisionnel de l'année suivante.

²³ Correspondant, d'une part, au soutien d'actions pédagogiques et, d'autre part, à des quotes-parts venant en déduction du cachet statutaire de l'orchestre, fixé à 5 100 €.

Tableau n° 5 : Montants des subventions accordées par les départements

(en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution
Aisne	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	49 500	- 10,00 %
Oise	28 000	25 000	28 000	28 000	28 000	0	- 100,00 %
Somme	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	40 000	- 20,00 %
TOTAL	133 000	130 000	133 000	133 000	133 000	89 500	- 32,71 %

Source : conventions conclues avec les départements.

4.3 Le mécénat

Les recettes liées au mécénat sont marginales et ont tendance à diminuer sur la période contrôlée.

Tableau n° 6 : Ventilation des recettes de mécénat

(en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CIC Nord Ouest	5 000	5 000				
GDF SUEZ	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	
Fondation Bru Zane	7 500					
Picardissimo	2 500	1 500	2 000	2 000	2 000	3 000
Total	20 000	11 500	7 000	7 000	7 000	3 000

Source : données de l'association.

Cette faiblesse s'explique par les particularités de l'Orchestre de Picardie, itinérant et qui ne dispose ni de salle dédiée ni de billetterie, ce qui constitue un frein à la perception de produits issus du mécénat. Cette ressource est, par ailleurs, compliquée à activer pour l'orchestre dans la mesure où la concurrence est importante dans la recherche de fonds privés.

C'est pourquoi, dès 1997, le directeur musical et l'administrateur général ont souhaité créer l'association « Picardissimo », dont l'objet est de valoriser et de promouvoir l'Orchestre de Picardie en région. Cette association reverse annuellement à l'Orchestre de Picardie une somme de 2 000 € à 3 000 €.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Près de 84 % du financement de l'Orchestre de Picardie est assuré par des subventions publiques. La région Hauts-de-France constitue le premier financeur de l'orchestre – 72 % des subventions sur la période examinée –, suivi par l'État – 15 %. Si l'orchestre justifie correctement le bon emploi des fonds perçus, le comité technique d'orientation, prévu pour assurer le suivi de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, ne s'est jamais réuni.

5 LA GESTION DE L'ASSOCIATION

5.1 La gestion des ressources humaines

5.1.1 La structuration des services

5.1.1.1 L'organigramme et le fonctionnement

Au 31 décembre 2016, l'association employait 13 personnels non musiciens et 24 musiciens permanents²⁴ en équivalents temps-plein. L'organisation actuelle de l'orchestre repose sur les conclusions d'un audit, effectué en juin 2011 à la demande de l'association, qui avait préconisé une organisation en secteurs. Quatre pôles sont ainsi placés sous l'autorité du directeur général :

- un pôle support artistique au secteur musical, composé de trois salariés dont un administrateur de production, est chargé, notamment, des contrats de cession et du planning des manifestations de l'organisme ;
- un pôle support logistique au secteur musical, composé de quatre salariés dont un responsable administratif, est chargé de la régie ou encore de la gestion des partitions ;
- un pôle administration générale, composé de cinq salariés, au sein duquel deux personnes assurent la tenue de la comptabilité, trois sont chargées de la coordination du réseau ONE. La spécificité du programme ONE justifie la présence de salariés affectés exclusivement à son suivi ;
- deux salariés sont enfin chargés des relations extérieures de l'orchestre.

5.1.1.2 L'effectif de l'association

L'association emploie des salariés permanents, musiciens, administratifs et techniques et recrute régulièrement des musiciens occasionnels en fonction, soit, de la programmation musicale en complément, soit, d'éventuelles absences, ainsi que des chefs solistes invités.

Entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2016, l'effectif, exprimé en équivalent temps plein, est stable passant de 42,14 à 42. En 2016, 69,62 % du personnel étaient constitués de musiciens, 23,12 % de personnels administratifs, et 7,26 % de personnels techniques.

²⁴ Dont un emploi gelé, non pourvu.

Tableau n° 7 : Effectif de l'orchestre

(en ETP)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2011-2016
Musiciens	29,98	29,2	29,96	30,63	28,27	29,24	- 2,47 %
<i>Dont occasionnels</i>	<i>6,08</i>	<i>4,9</i>	<i>5,97</i>	<i>7,09</i>	<i>4,92</i>	<i>5,35</i>	<i>- 12,01 %</i>
<i>Dont permanents</i>	<i>23,9</i>	<i>24,3</i>	<i>23,99</i>	<i>23,54</i>	<i>23,35</i>	<i>23,89</i>	<i>- 0,04 %</i>
Personnels techniques	2,83	2,85	2,88	2,87	2,86	3,05	7,77 %
<i>Dont dédié à ONE</i>	<i>0,05</i>	<i>0,05</i>	<i>0,05</i>	<i>0,05</i>	<i>0,05</i>	<i>0,05</i>	<i>0,00 %</i>
Personnels administratifs	9,33	10,19	10,54	10,45	9,28	9,71	4,07 %
<i>Dont dédié à ONE</i>	<i>1,51</i>	<i>1,93</i>	<i>1,88</i>	<i>2,08</i>	<i>1,96</i>	<i>2,86</i>	<i>89,40 %</i>
Total	42,14	42,24	43,38	43,95	40,41	42	- 0,33 %

Source : données du représentant légal.

ETP : équivalents temps plein.

L'effectif de l'orchestre, exprimé en nombre de salariés, est plus important puisqu'il passe de 195 en 2011 à 207 en 2016. Ce chiffre s'explique, en 2016, par l'emploi de 133 musiciens occasionnels, non permanents. Cet important recours aux musiciens occasionnels a des conséquences organisationnelles fortes dans la mesure où l'orchestre doit gérer les contrats et la paye de ces salariés.

5.1.1.3 La gestion prévisionnelle de l'effectif

Le *turn-over* des musiciens sur la période examinée est très faible, de l'ordre de 17 %, soit 6 musiciens sur 36. Cette stabilité de l'effectif explique l'ancienneté importante du personnel musicien. Ainsi, 67 % du personnel a intégré l'orchestre depuis plus de 20 ans et 23 % depuis plus de 30 ans.

Fin 2016, les musiciens de plus de 50 ans représentaient 50 % des musiciens permanents de l'orchestre, proportion en hausse par rapport à 2011 (43 %), et cinq musiciens avaient atteint 60 ans. Cette spécificité de l'orchestre peut avoir des conséquences sur la gestion du personnel musicien et sur la masse salariale.

L'association établit chaque année un rapport annuel sur l'évolution de l'emploi et des formations. Ces rapports ne font état d'aucune gestion prévisionnelle des effectifs à plus de deux ans. La chambre invite l'association à mettre en place une gestion prévisionnelle des salariés permanents à un horizon plus long, en concertation avec le directeur musical, dans la mesure où les besoins en personnels musiciens dépendent de la programmation.

5.1.2 Les processus de recrutement

Les musiciens permanents sont recrutés par concours, dont les modalités, fixées par l'accord d'entreprise, traduisent la volonté de garantir la qualité musicale de l'orchestre. Le jury est présidé par le directeur musical.

Les lauréats sont engagés par l'orchestre comme stagiaires pour une durée de trois mois. La titularisation et l'embauche en contrat à durée indéterminée sont décidées par le directeur musical, après consultation des musiciens de l'orchestre.

Les musiciens supplémentaires et remplaçants sont des professionnels, choisis en priorité dans la liste des musiciens admis à la dernière épreuve des précédents concours, ou, à défaut, sur audition en cas d'indisponibilité et pour un contrat de plus de trois mois.

5.1.3 La convention collective appliquée et les accords d'entreprise existants

L'Orchestre de Picardie adhère à la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC). Celle-ci règle les relations entre les personnels artistiques, administratifs et techniques et les structures de droit privé qui sont notamment titulaires du label « réseau orchestres en région ».

Un accord d'entreprise a été conclu le 28 août 1995. Il définit les règles de fonctionnement de l'orchestre, le recrutement, les conditions de travail, de rémunération et les règles de promotion.

Un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, conclu le 22 décembre 1999, fixe les conditions du passage aux 35 heures pour les salariés de l'association (hors cadres dirigeants, directeur artistique et musiciens).

En application de l'article L. 2242-1 du code du travail, l'association est soumise à l'obligation annuelle de négocier, au niveau local, la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise. Or, sur la période examinée, l'orchestre n'a pu justifier que d'une seule négociation annuelle locale intervenue en 2013. La chambre rappelle que le fait, pour l'employeur, de se soustraire aux obligations prévues à l'article précité du code du travail peut être puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 3 750 €. En outre, l'employeur qui n'a pas rempli l'obligation annuelle de négocier sur les salaires effectifs peut être soumis à une pénalité dans les conditions définies par l'article L. 2242-5-1 du code du travail.

Rappel au droit n° 1 : procéder chaque année à une négociation portant sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée, conformément à l'article L. 2242-1 du code du travail.

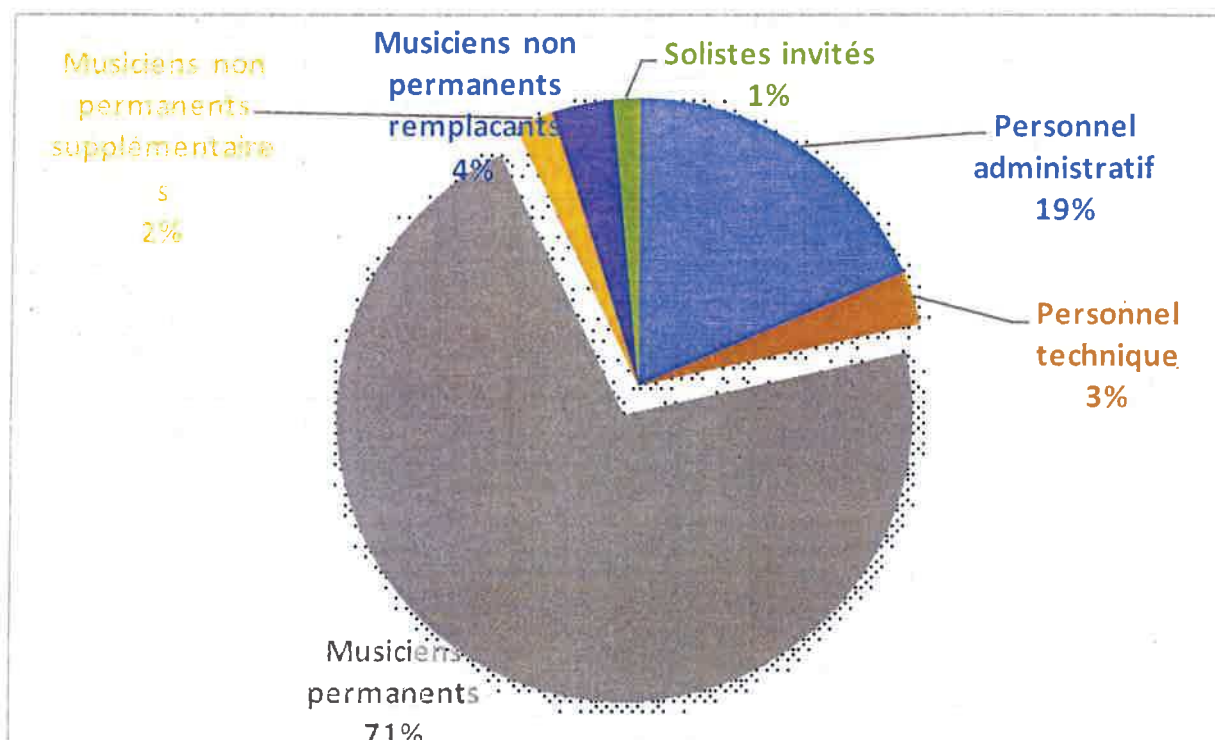
Le représentant légal de l'association indique, en réponse aux observations provisoires de la chambre, qu'« au vu du contexte de gel de poste, de gel des salaires et de résultat juste équilibré, l'association a estimé qu'ouvrir la négociation pourrait avoir des conséquences inflationnistes et dégrader le climat social ». Il s'engage à tenir compte de ce rappel au droit et précise qu'une négociation interne a été engagée en fin d'exercice 2017.

5.1.4 Les rémunérations et les remboursements de frais

5.1.4.1 Décomposition de la masse salariale

L'association s'est dotée d'outils lui permettant d'élaborer son budget et de gérer sa masse salariale : un tableau de bord « budget prévisionnel » permet de l'ajuster en cours d'année et de préparer celui de l'année suivante, des fiches mensuelles de présence, des tableaux récapitulatifs annuels et des fiches des heures effectives des musiciens permettent de recenser les heures de travail des musiciens.

Graphique n° 3 : Répartition du coût de l'emploi en 2016 (cotisations sociales incluses)



Source : données association française des orchestres.

En 2016, plus des deux tiers (71 %) du coût de l'emploi étaient liés à la rémunération des musiciens permanents de l'orchestre. Venaient ensuite le personnel administratif (19 %), les musiciens remplaçants²⁵ (4 %), le personnel technique (3 %), les musiciens supplémentaires²⁶ (2 %) et les solistes invités (1 %).

²⁵ Qui pallient l'absence des musiciens permanents.

²⁶ Qui sont nécessaires à la représentation d'une œuvre en raison d'une nomenclature qui ne correspond pas à la composition actuelle de l'orchestre.

Les rémunérations versées sont en légère diminution au cours de la période examinée, signe de la maîtrise de ce poste de dépense. Cette baisse s'explique notamment par le moindre coût des musiciens occasionnels et le gel d'un poste de musicien. Dans le même temps, les salaires versés aux personnels techniques et administratifs augmentaient de 16 % et 19 %, en raison de l'engagement de non-permanents pour faire face à des absences pour arrêt maladie ou à un surcroît momentané d'activité.

Tableau n° 8 : Décomposition des salaires versés par l'orchestre

(en € - masse salariale)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2011-2016
Musiciens	2 135 816	2 068 129	2 043 391	2 095 736	2 055 339	2 044 946	-4,25%
<i>Dont occasionnels</i>	<i>448 860</i>	<i>384 840</i>	<i>387 337</i>	<i>443 665</i>	<i>386 618</i>	<i>366 633</i>	<i>-18,32%</i>
<i>Dont permanents</i>	<i>1 686 956</i>	<i>1 683 289</i>	<i>1 656 054</i>	<i>1 652 071</i>	<i>1 668 721</i>	<i>1 678 313</i>	<i>-0,51%</i>
Personnels techniques	85 283	87 423	89 672	90 735	97 965	98 963	16,04%
<i>Dont dédié à ONE</i>	<i>150</i>	<i>150</i>	<i>150</i>	<i>150</i>	<i>150</i>	<i>150</i>	<i>0,00%</i>
Personnels administratifs	368 639	392 834	427 904	438 810	417 366	439 085	19,11%
<i>Dont dédié à ONE</i>	<i>54 370</i>	<i>70 590</i>	<i>70 409</i>	<i>71 809</i>	<i>76 306</i>	<i>103 114</i>	<i>89,65%</i>
Total (hors défraiements et régime indemnitaire)	2 589 738	2 548 386	2 560 967	2 625 281	2 570 670	2 582 994	-0,26%
Total des rémunérations versées	2 786 546	2 682 766	2 695 466	2 744 225	2 661 128	2 714 659	-2,58%

Source : Orchestre de Picardie.

Pour faire face à l'activité de programmation, soit en complément de l'effectif permanent, pour des œuvres où les musiciens sont en nombre insuffisant, soit en remplacement de musiciens en congés maladie ou maternité, l'orchestre a régulièrement recours à des intermittents du spectacle²⁷. Le coût de ces musiciens occasionnels, chefs et solistes invités inclus, paraît assez stable puisqu'il représente un coût moyen, sur la période étudiée, de 402 992 € et évolue tout au plus de 9 % par rapport à cette moyenne.

²⁷ Un intermittent est un artiste qui travaille pour des entreprises du spectacle vivant, du cinéma ou de l'audiovisuel et qui alterne des périodes d'emploi et de chômage. Il bénéficie d'allocations chômage suivant le nombre d'heures travaillées et après une cotisation supplémentaire appliquée à cette tranche socio-professionnelle. Ils peuvent bénéficier d'une allocation de retour à l'emploi depuis 2014, permettant de cumuler une allocation et un salaire, sous conditions particulières.

5.1.4.2 Les rémunérations

5.1.4.2.1 Les trois plus importantes rémunérations

Sur la période examinée, les rémunérations les plus élevées étaient versées au directeur musical, au directeur général et au violon super soliste.

Tableau n° 9 : Total des trois rémunérations les plus importantes versées par l'orchestre

(en € - bruts annuels)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Salaires	292 097	289 330	263 480	282 443	267 503	279 223

Source : déclarations annuelles des données sociales.

5.1.4.2.2 La rémunération de base des musiciens

La convention nationale cadre fixe des salaires *minima*, revalorisés périodiquement. Ainsi, le salaire mensuel minimum d'embauche pour un tuteur²⁸ à temps complet se situe à 2 839,95 € bruts et à 3 144,99 € pour un soliste. En raison de l'ancienneté moyenne des musiciens, l'orchestre rémunère ses personnels musiciens au-delà de ces montants.

Tableau n° 10 : Comparatif des minima de salaires de base avec la convention collective

	Convention cadre nationale				Négociation interne de 2013		Différence
	Montant minimal	Revalorisation de 0,6 % au 1 ^{er} avril 2013 (Art. 2-1 accord du 30/10/2013)	Revalorisation de 0,3 % au 1 ^{er} novembre 2013	Revalorisation de 0,5 % au 1 ^{er} juillet 2015	Montant minimal après application des revalorisations décidées par l'OdeP	Montants minima en vigueur en 2015 (dernière NAO de branche 1/7/15)	
Chef de pupitre	3 144,99	3 163,85994	3 173,35152	3 189,218277	3 189,22 €	- €	- €
Soliste	2 945,13	2 962,80078	2 971,689182	2 986,547628	2 986,55 €	3 279,36 €	292,81 €
Tuttiste	2 839,95	2 856,9897	2 865,560669	2 879,888472	2 879,89 €	3 070,96 €	191,07 €

Sources : convention collective, négociation annuelle interne de 2013, négociation annuelle de branche de 2015 et rapport annuel de 2013.

²⁸ Tuttiste : musicien le moins qualifié de l'orchestre.

5.1.4.2.3 Les primes

La rémunération des musiciens comporte, au-delà de leur salaire de base, un régime indemnitaire qui peut être composé, suivant les personnels, d'une indemnité vestimentaire (représentant un montant total de 11 348,64 € en 2016 pour les seuls musiciens) et d'une indemnité d'entretien d'instrument (22 390,56 € en 2016). Les personnels de support bénéficient, pour leur part, d'une prime d'accueil au public (148,65 € en 2016) et d'une indemnité de pénibilité (1 000 € en 2016). Les participants aux réunions de coordination du réseau ONE perçoivent une prime de 200 € par jour (2 400 € en 2016).

Si le représentant légal de l'association indique, en réponse aux observations provisoires, que ces indemnités sont celles imposées par la convention collective, la chambre observe cependant que l'indemnité d'entretien d'instrument, la prime d'accueil au public, l'indemnité de pénibilité et le bonus contractuel des salariés participant aux réunions du programme ONE ne sont pas prévus par la convention collective.

5.1.5 Le temps de travail

Le temps de travail du personnel donne lieu à des fiches récapitulatives mensuelles ainsi qu'à des tableaux de bord s'agissant des musiciens.

5.1.5.1 Le temps de travail des musiciens

La convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles fixe à son article XV-II une durée de travail effectif de 1 076 heures annuelles. Cette durée correspond au temps de travail collectif au pupitre, au temps en tournée, au temps de transport (déplacement et tournée), au temps en résidence et toutes autres activités conformes à l'objet social de la formation instrumentale.

En 2016, le temps de travail collectif effectif moyen des musiciens permanents de l'orchestre s'est établie à 927 heures, soit une durée inférieure de 14 % à la durée conventionnelle. Pour obtenir le temps de travail effectif réel, il convient d'ajouter les heures consacrées à la musique de chambre et les actions pédagogiques.

Le représentant légal de l'association précise, en réponse aux observations provisoires de la chambre, qu'en ajoutant ces deux temps de travail, « le temps de travail effectif moyen pour 2016 avoisine 90 % du temps conventionnel ».

5.1.5.2 Le temps de travail des autres salariés

La convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles précise, à son article VI-I, une durée de travail fixée à 1 575 heures annuelles, journée de solidarité comprise. L'accord d'entreprise du 28 septembre 1999, modifié le 27 décembre 1999, prévoit une durée annuelle de 1 533 heures²⁹ en incluant 33 jours de congés payés.

²⁹ 1 533 heures calculées sur la base de 219 jours travaillés dans l'année à raison de 2 jours chômés par semaine, de 33 jours de congés annuels et de 9 jours fériés (365-146), équivalent à 43,9 semaines travaillées (219 jours/5 jours), soit 1533 heures (43,8 semaines travaillées x 35 heures par semaine).

La durée du travail appliquée au sein de l'Orchestre de Picardie est ainsi plus favorable que celle prévue dans la convention collective nationale.

5.1.5.3 L'absentéisme

Le nombre de jours d'absence pour maladie a fortement diminué sur la période, passant de 840 jours en 2011 à 587 en 2016. Cette évolution est toutefois contrastée, le nombre d'arrêts maladie des musiciens ayant progressé de plus de 126 % pour la même période, passant de 196 à 444 jours, en raison, selon le représentant légal de l'association en réponse aux observations provisoires de la chambre, de deux congés maladie longue durée et de deux déclarations de maladie professionnelle. La diminution de l'absentéisme du personnel administratif, *a contrario*, peut notamment s'expliquer par le retour, en 2013, d'un salarié en congé maladie longue durée, selon le représentant légal de l'association en réponse aux observations provisoires de la chambre.

En 2016, l'absentéisme représentait près de 2,7 équivalents temps-plein, dont 2 pour les seuls musiciens.

5.1.5.4 Le cumul d'activité des musiciens

Sur la base d'un échantillon composé des avis d'imposition sur le revenu de 14 musiciens permanents, il est apparu que trois d'entre eux ont assuré, en 2015, comme fonctionnaires territoriaux, de nombreuses heures d'enseignement dans des conservatoires locaux, à temps complet ou à temps non complet, avec une durée du travail supérieure à 70 % de la durée légale ou réglementaire.

En raison de ces cumuls, deux d'entre eux dépassent *de facto* la durée de travail fixée à l'article L. 3121-27 du code du travail. Ainsi, la pratique observée paraît contraire aux articles L. 8261-1 et L. 8261-2 dudit code qui précisent qu'aucun salarié ne peut accomplir des travaux au-delà de la durée maximale de travail et que « *nul ne peut recourir aux services d'une personne qui méconnaît ces dispositions* ».

Rappel au droit n° 2 : s'assurer qu'aucun salarié n'accomplisse des travaux au-delà de la durée maximale de travail, conformément à l'article L. 8261-2 du code du travail.

Le représentant légal de l'association s'engage, en réponse aux observations provisoires de la chambre, à ce que les salariés qui ont une activité accessoire ne dépassent pas, à l'avenir, la durée maximale du travail « du fait de leur emploi dans une structure publique ».

Par ailleurs, conformément à l'article 25 septies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, il est interdit aux fonctionnaires « *de cumuler un emploi permanent à temps complet avec un ou plusieurs autres emplois permanents à temps complet* » ou de cumuler un emploi permanent à temps non complet pour lequel la durée du travail est supérieure à 70 % de la durée légale ou réglementaire du travail avec un autre emploi permanent à temps complet.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, les musiciens concernés et leurs employeurs publics ont fait valoir qu'il leur était possible de cumuler deux activités dans la

mesure où la loi précitée dispose que « *La production des œuvres de l'esprit, au sens des articles L. 112-1, L. 112-2 et L. 112-3 du code de la propriété intellectuelle, s'exerce librement, dans le respect des dispositions relatives au droit d'auteur des agents publics et sous réserve de l'article 26 de la présente loi.* » Leurs réponses sont appuyées d'une décision du Conseil d'État³⁰ et d'une lettre du directeur général de l'administration et de la fonction publique datant de 2008.

La chambre, quant à elle, relève, d'une part, qu'une lettre d'un directeur d'administration centrale n'est, en l'espèce, pas une source de droit et, d'autre part, que la décision du Conseil d'État ne paraît plus opposable dans la mesure où les dispositions³¹ de l'article 3 du décret-loi du 29 octobre 1936 relatif aux cumuls de retraites, de rémunérations et de fonctions, sur lesquelles était fondée ladite décision ont, depuis, été remplacées par celles³² de l'article 7 de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. La nouvelle rédaction de ces dispositions fait référence à des articles du code de la propriété intellectuelle, qui, combinés, renvoient aux « auteurs »³³ des « compositions musicales avec ou sans paroles »³⁴ et aux « auteurs de traductions, d'adaptations, transformations ou arrangements »³⁵ de ces compositions. L'interprétation ou l'exécution de ces compositions ne constituent ainsi pas une production des œuvres de l'esprit au sens des articles L. 112-1, L. 112-2 et L. 112-3 du code de la propriété intellectuelle. Dès lors, ces dispositions ne semblent pas s'appliquer aux cas observés.

L'accord d'entreprise précise que « les musiciens de l'Orchestre doivent donner la priorité absolue aux activités de l'orchestre. Aucune activité extérieure ne doit nuire à la bonne marche de l'orchestre ni à son renom ». Toutefois, l'association – dont la qualité d'employeur principal a été remise en cause par les réponses reçues à la suite de la notification d'extraits du rapport d'observations provisoires aux tiers mis en cause – ne s'est pas donnée les moyens de contrôler la bonne application de ces stipulations.

Le représentant légal de l'association indique, en réponse aux observations provisoires de la chambre, qu'à l'embauche d'un salarié musicien, l'association s'informe d'une éventuelle activité accessoire auprès d'un employeur de droit public et du volume horaire généré à ce titre. Il ajoute qu'en 2016, l'association a tenu une réunion avec deux de ses salariés « et les a informés de leur obligation de se mettre en concordance avec la loi de déontologie des fonctionnaires ».

³⁰ Conseil d'État, 8 novembre 2000, *M. Thevenet*, n° 200835.

³¹ « Les dispositions de l'article 1er ne s'appliquent pas à la production des œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques. »

³² La production des œuvres de l'esprit, au sens des articles L. 112-1, L. 112-2 et L. 112-3 du code de la propriété intellectuelle, s'exerce librement, dans le respect des dispositions relatives au droit d'auteur des agents publics et sous réserve de l'article 26 de la présente loi.

³³ Article L. 112-1 du code de la propriété intellectuelle.

³⁴ Article L. 112-2 du code de la propriété intellectuelle.

³⁵ Article L. 112-3 du code de la propriété intellectuelle.

5.1.6 Les instances de représentation du personnel

5.1.6.1 La commission d'orchestre

L'accord d'entreprise prévoit qu'une commission d'orchestre – désormais dénommée commission artistique – est élue chaque année par les musiciens. Elle doit être composée de trois à cinq membres musiciens titulaires de l'Orchestre de Picardie. Elle a vocation à faciliter la communication interne et l'expression collective des musiciens sur des questions ayant trait à l'organisation du travail. Elle émet également un avis sur la programmation élaborée par le directeur musical et peut, à son initiative, proposer des œuvres à celui-ci.

Au cours de la période examinée, cette commission ne s'est pas réunie.

Le représentant légal de l'association indique, en réponse aux observations provisoires de la chambre, qu'à la suite du présent contrôle, la commission artistique a repris son activité.

5.1.6.2 Le comité d'entreprise

Un comité d'entreprise est obligatoire pour tout organisme qui emploie au moins 50 salariés pendant 12 mois, consécutifs ou non, au cours des trois années précédentes. Sa création reste donc facultative pour l'Orchestre de Picardie et son existence illustre une gouvernance qui laisse la place à la concertation et au dialogue social.

5.1.6.3 La notation des chefs invités par les musiciens

En marge des instances représentatives du personnel, l'Orchestre de Picardie a mis en place, à la demande de ses personnels musiciens, un système d'appréciation des chefs et solistes invités, suivant une grille anonyme et conçue en interne. Cette bonne pratique participe de l'osmose entre les musiciens et le chef d'orchestre et permet d'éviter les tensions, préjudiciables à la qualité de l'interprétation musicale. Ces appréciations sont également un élément d'information qui nourrit les choix de la programmation.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

L'association gère ses ressources humaines de manière satisfaisante, notamment au regard de la maîtrise de sa masse salariale et du respect de ses principales obligations sociales. L'orchestre doit s'assurer que ses salariés cumulant plusieurs emplois ne dépassent pas la durée maximale du travail. Il doit également veiller à procéder chaque année à une négociation portant sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée.

5.2 La gestion financière

5.2.1 L'organisation mise en place

Le règlement intérieur précise que le trésorier est chargé de la bonne exécution du budget et notamment de l'équilibre entre les dépenses et les recettes. Cette responsabilité est partagée avec l'administrateur général, qui lui fournit un état des dépenses engagées chaque trimestre. Même si, dans les faits, l'essentiel de ces tâches sont assumées par le directeur général, la chambre invite l'association à délimiter plus clairement les prérogatives de ces deux personnes.

5.2.1.1 Les procédures

Il n'y a pas de règlement financier, ni de fiches formalisées sur le circuit budgétaire et comptable mais des procédures ont été mises en place et analysées par le commissaire aux comptes. Si cette absence de formalisation n'emporte pas de conséquences sur la période examinée, le départ en retraite du directeur général en 2017 aurait cependant dû conduire l'orchestre à rédiger de tels documents.

Le représentant légal de l'association s'engage, en réponse aux observations provisoires de la chambre, à formaliser ces procédures, « qui arrêter[ont] aussi le contenu et la limite des délégations fonctionnelles des cadres de secteur ».

5.2.1.2 Les logiciels utilisés

La chambre constate qu'aucun interfaçage n'existe actuellement entre les logiciels utilisés pour administrer l'orchestre (comptabilité, rémunérations, programmation des activités).

L'élaboration des bulletins de salaires et les données relatives au défraiement des personnels ou aux facturations des contrats de cession imposent des travaux de ressaisie.

La chambre suggère à l'orchestre de chercher à optimiser les possibilités offertes par ses différents logiciels.

Le représentant légal de l'association indique, en réponse aux observations provisoires de la chambre, que « même si un interfaçage est souhaitable, il s'agit là d'une évolution lourde tant en développement au niveau des logiciels qu'en formation des personnels ».

5.2.1.3 Le contrôle interne

Le contrôle interne constitue un ensemble de dispositifs mis en œuvre par la direction d'un organisme pour lui permettre de maîtriser les opérations à risque. Au sein de l'Orchestre de Picardie, ce contrôle est placé sous la responsabilité du directeur général, qui contresigne l'ensemble des documents à vocation financière.

La chambre constate la qualité de l'organisation existante et le nombre important de contrôles effectués.

5.2.2 Les obligations pesant sur l'association

L'orchestre établit chaque année ses comptes annuels, qui comportent bien l'ensemble des documents énumérés à l'article L. 612-4 du code de commerce, et nomme un commissaire aux comptes. Au cours de la période examinée, ces comptes ont été présentés en assemblée générale et ont été certifiés conformes, sans qu'aucune observation ait été formulée.

La chambre relève néanmoins qu'ils n'ont fait l'objet d'aucune publicité pour la période 2011 à 2015, contrairement aux dispositions de l'article précité du code de commerce et du décret du 14 mai 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels.

5.2.3 La fiabilité des comptes

Les comptes de la période examinée ont été certifiés « réguliers et sincères et donn[an]t une image fidèle du résultat des opérations des exercices ainsi que du patrimoine de l'association. Les règles comptables posées par le plan comptable général paraissent correctement appliquées »³⁶.

5.2.3.1 Les produits constatés d'avance

Conformément au plan comptable général, « une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut *pro rata temporis*. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en produits constatés d'avance »³⁷.

L'Orchestre de Picardie procède à la comptabilisation de produits constatés d'avance qui résultent d'un encaissement de droits se référant à un autre exercice comptable. Depuis 2015, le montant comptabilisé connaît ainsi une forte progression, en raison de l'encaissement par avance de subventions européennes, qui ont un impact positif sur la trésorerie. Celle-ci, sans ces acomptes, serait restée négative.

Tableau n° 11 : Impact des produits et charges constatés d'avance sur l'évolution de la trésorerie

(en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Disponibilités	2 596	2 277	2 460	32 237	360 174	405 659
Découvert	452 347	317 141	439 243	417 076	-	-
Comptes de disponibilité	- 449 751	- 314 864	- 436 783	- 384 839	360 174	405 659
Produits constatés d'avance	185 000	4 507	5	5	709 901	780 955
Charges constatées d'avance	68 434	69 087	73 845	99 797	70 540	71 356
Impact sur la trésorerie	116 566	- 64 580	- 73 840	- 99 792	639 361	709 599

Source : bilans de l'Orchestre de Picardie.

³⁶ Rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2011 à 2016.

³⁷ Règlement n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du comité de la réglementation comptable.

5.2.3.2 Les subventions transférables

L'Orchestre de Picardie perçoit, chaque année, une subvention de la région destinée à son équipement. D'un montant de 50 000 € jusqu'en 2014, elle a été réduite à 25 000 € en 2015 et 2016 et est utilisée pour l'acquisition ou le renouvellement de biens mobiliers. Ces versements font l'objet de conventions annuelles et ne sont pas renouvelés automatiquement par la région.

Les subventions d'équipement ont été comptabilisées en 2015 et 2016 sur un compte de produits exceptionnels³⁸, alors que ce compte n'a vocation qu'à enregistrer leur amortissement.

La chambre constate que le changement de méthode comptable pratiquée depuis 2015 consistant à comptabiliser la subvention directement en compte de produit, et non plus au compte 131, pour faire ensuite l'objet d'une reprise étalée au compte de résultat, conduit chaque année à majorer artificiellement le résultat comptable.

Suivant le plan comptable général décliné aux associations, ces subventions pourraient davantage ressortir de subventions d'investissement portées en fonds associatifs et devant ainsi être comptabilisés en compte 1026 ou 1036 « *Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables sans droit de reprise* », ce qui exclurait leur reprise au compte de résultat, tout comme leur comptabilisation directe au compte 7771.

Tableau n° 12 : Impact de la comptabilisation de la subvention d'équipement au compte 7771

(en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
RESULTAT	- 9 373	24 118	- 7 731	- 22 669	- 15 417	42 302
Compte 7771	-	-	-	-	24 371	25 000
RESULTAT CORRIGE	- 9 373	24 118	- 7 731	- 22 669	- 39 788	17 302

Source : chambre régionale des comptes d'après les comptes annuels.

5.2.3.3 L'inventaire

L'Orchestre de Picardie a effectué, en 2015, un important travail de mise à jour et de réforme de ses biens. L'organisme dispose d'un inventaire à jour au 31 décembre 2016 et conforme au bilan.

5.2.3.4 La mise à disposition des locaux

L'Orchestre de Picardie bénéficie de locaux prêtés gracieusement par la région Hauts-de-France, grâce à la conclusion d'une convention de mise à disposition. Les locaux servent de lieu d'accueil pour les services administratifs et de salle de répétition pour les musiciens.

Le loyer annuel (77 381,20 € TTC) est comptabilisé en charges de loyer. La gratuité de cette mise à disposition conduit à l'inscription d'un produit en transfert de charges³⁹ pour le même montant, permettant ainsi de neutraliser la charge constatée. Cette pratique tend à majorer les produits et charges d'exploitation.

³⁸ Compte 7771.

³⁹ Compte 791.

Au regard de la gratuité accordée, la chambre relève que cette mise à disposition pourrait s'assimiler à du « commodat », tel qu'il figure dans le plan comptable général⁴⁰. Elle invite, en conséquence, l'organisme à revoir sa méthode de comptabilisation.

Le représentant légal de l'association indique, en réponse aux observations provisoires de la chambre, que la convention relative à l'occupation de l'immeuble n'évoque pas un prêt gratuit mais une dispensation de paiement d'un loyer « qui ne peut en aucun cas être assimilée à du "commodat" ».

La chambre relève néanmoins que les dispositions précitées du plan comptable général décliné aux associations sont bien applicables en l'espèce, dans la mesure où la convention signée avec la région est relative à une « mise à disposition » gratuite.

5.2.3.5 Le CICE et le crédit d'impôt relatif aux spectacles vivants

5.2.3.5.1 Le crédit d'impôt sur le spectacle vivant

Le décret du 7 septembre 2016⁴¹ a instauré un crédit d'impôt permettant de soutenir la production de spectacles vivants musicaux et de variétés. Ce crédit d'impôt se rapporte à l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise au titre de l'exercice au cours duquel les dépenses ont été exposées.

L'Orchestre de Picardie a bénéficié de ce crédit d'impôt en 2016 pour un montant de 94 163 €.

Le représentant légal de l'association indique, en réponse aux observations provisoires de la chambre, que l'absence de norme précise a conduit l'association à en comptabiliser le montant sous forme de subvention d'exploitation.

La chambre considère qu'une constatation au compte 699 paraîtrait plus pertinente en raison de la nature de cette restitution au regard de la charge d'impôt à laquelle elle se rattache⁴². Cette pratique conduit, en outre, à majorer le résultat d'exploitation.

5.2.3.5.2 Le crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE)

L'Orchestre de Picardie bénéficie également, depuis 2013, du crédit d'impôt compétitivité-emploi.

⁴⁰ Le plan comptable général décliné aux associations précise que « certaines associations bénéficient d'une mise à disposition gratuite de biens immobiliers, à charge pour elles d'utiliser ces biens conformément aux conventions et d'en assurer l'entretien pendant la durée du prêt à usage ou commercial. Afin d'informer les tiers sur leur origine, ces biens sont inscrits au compte d'actif 228 "Immobilisations grevées de droit" pour la valeur du droit d'usage, en contrepartie du compte 229 "Droits des propriétaires" qui figure dans la rubrique du passif du bilan "Autres fonds associatifs". L'amortissement de ces biens est constaté en débitant le compte 861 "Mise à disposition gratuite de biens" par le crédit du compte 228 ».

⁴¹ Décret relatif au crédit d'impôt au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation d'un spectacle vivant musical ou de variétés prévu à l'article 220 quindecies du code général des impôts.

⁴² En ce sens : article 220 S du code général des impôts, note d'information de l'autorité des normes comptables (ANC) du 11 janvier 2011 (point n° 2), et bulletin officiel des finances publiques BOI-IS-RICI-10-45-20161207 du 07/12/2016.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre une diminution des charges de personnel, l'autorité des normes comptables préconise, dans une note d'information du 28 février 2013, de comptabiliser le CICE en atténuation des charges de personnel. La chambre constate que l'Orchestre de Picardie n'applique pas ces préconisations, ce qui a pour conséquence d'exclure les produits attendus du résultat d'exploitation.

Le représentant légal de l'association indique, en réponse aux observations provisoires de la chambre, que le choix du mode de comptabilisation « étant laissé au contribuable, il ne s'agit donc aucunement d'une norme ».

La chambre observe cependant que la note évoquée ci-dessus vise à donner une interprétation permettant d'harmoniser les pratiques sur la manière de comptabiliser ce crédit d'impôt.

Tableau n° 13 : Impact des crédits d'impôts sur le résultat d'exploitation de l'Orchestre de Picardie

(en €)	2013	2014	2015	2016
CREDIT IMPOT CICE (compte 699)	15 192	25 384	20 360	20 312
CREDIT IMPOT SPECTACLE (compte 741)	-	-	-	94 163
TOTAL DES CREDITS D'IMPOT	15 192	25 384	20 360	114 475
Produits d'exploitation (compte de résultat)	4 795 731	4 538 912	4 526 152	5 007 007
Produits d'exploitation corrigés des crédits d'impôt	4 810 923	4 564 296	4 546 512	4 933 156
Impact de la correction sur le résultat d'exploitation	15 192	25 384	20 360	- 73 851
% Crédits d'impôts / Produits d'exploitation	0,32 %	0,56 %	0,45 %	2,32 %

Source : comptes annuels de l'organisme – retraitement chambre régionale des comptes.

5.2.3.5.3 La comptabilisation de participations dans le cadre du projet européen « ONE is more »

Dans le cadre de ses activités de chef de file du réseau ONE, l'Orchestre de Picardie a été sélectionné au titre du programme Europe Créative. À ce titre, il perçoit des subventions de l'Union européenne, qui lui permettent de financer la moitié des dépenses réalisées par ses partenaires étrangers⁴³. En 2016, le montant ainsi reversé à ses partenaires se porte à 59 461 €.

La chambre constate que ces participations financières effectuées dans un cadre contractuel sont comptabilisées au titre de « quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun » avec les partenaires étrangers. Elle relève que ce mécanisme vise davantage à intégrer une participation au résultat bénéficiaire ou déficitaire qu'à constater le versement de participations. Elle observe enfin que le plan comptable applicable aux associations prévoit que les subventions de fonctionnement puissent être comptabilisées sur le compte 657 « Subventions versées par l'association ». L'utilisation de ces comptes présenterait l'avantage de reprendre ces sommes au sein du résultat d'exploitation, comme le sont les recettes encaissées de l'Union européenne en contrepartie.

⁴³ Partenaire britannique P8.

Tableau n° 14 : Synthèse des éléments de fiabilité pouvant affecter la formation du résultat comptable

(en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Résultat d'exploitation	- 57 997	- 10 655	- 77 172	- 87 802	- 102 661	24 159
+QP ONE c/655 (1)	-	-	-	-	-	- 59 461
Résultat d'exploitation y compris quote-part sur opérations faites en commun	- 57 997	- 10 655	- 77 172	- 87 802	- 102 661	- 35 302
+ CICE	-	-	15 192	25 384	20 360	18 539
- Crédit impôt spectacle	-	-	-	-	-	94 163
- Neutral. Reprise de provision var. stocks	51	13	2 224	38	143	61
Résultat d'exploitation rectifié y compris quote part sur opérations faites en commun	- 58 048	- 10 668	- 64 204	- 62 456	- 82 444	- 110 987
Résultat financier	- 18 970	- 9 224	- 6 052	- 6 700	- 2 802	- 3 076
Résultat exceptionnel	67 594	43 997	60 301	46 449	69 686	62 141
- Subventions transférées au résultat (c/771)	-	-	-	-	- 24 371	- 25 000
Résultat exceptionnel rectifié	67 594	43 997	60 301	46 449	45 315	37 141
Impôt sur les bénéfices	-	3 552	- 15 192	- 25 384	- 20 360	- 18 539
- CICE	-	-	15 192	25 384	20 360	18 539
+ Crédit impôt spectacle	-	-	-	-	-	- 94 163
Impôt sur les bénéfices rectifié	-	3 552	-	-	-	94 163
Résultat	- 9 373	20 566	- 7 731	- 2 669	- 15 417	42 302
Résultat rectifié	- 9 424	20 553	- 9 955	- 22 707	- 39 931	17 241

Source : compte de résultat de l'organisme – retraitements chambre régionale des comptes – Voir annexe n° 2 pour les retraitements relatifs à la reprise de provision de variation des stocks.

- (1) Participations versées à un partenaire britannique dans le cadre d'un programme de coopération comptabilisées au compte 655. Les subventions encaissées en provenance de l'Union européenne sont comptabilisées au chapitre 74 « Subventions d'exploitation ».

Le représentant légal de l'association, en réponse aux observations provisoires de la chambre, conteste l'analyse de la chambre relative à la fiabilité des comptes. Il indique ainsi « qu'il n'est pas rare, en comptabilité, d'avoir plusieurs possibilités pour comptabiliser une opération » et demande à ce que la chambre ne retrace pas les comptes de l'association.

La chambre relève que la structure n'applique pas entièrement la version du plan comptable général applicable aux associations et qu'il lui a été nécessaire de retracer les comptes afin de présenter et analyser une situation financière qui lui semble plus conforme à la réalité.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Les anomalies et les divergences méthodologiques relevées conduisent la chambre à estimer que la comptabilisation telle qu'effectuée affecte la sincérité du résultat comptable. Par ailleurs, certaines pratiques s'écartent des principes comptables de permanence des méthodes et de prudence. La chambre a dû, ainsi, retracer les comptes de l'association pour effectuer son analyse financière.

5.3 La situation financière rétrospective

5.3.1 La formation du résultat d'exploitation

L'Orchestre de Picardie présente un déficit structurel d'exploitation qui évolue défavorablement au cours de la période examinée, passant de 58 000 € en 2011 à près de 111 000 € en 2016.

La principale ressource de l'orchestre est constituée de subventions publiques, qui représentent en moyenne 84 % des ressources d'exploitation, tandis que les produits issus de l'activité de l'orchestre en représentent seulement 11 %.

La diminution des subventions départementales, dont le montant est une des composantes du prix des spectacles encaissé par l'orchestre, explique la baisse des recettes des spectacles.

Tableau n° 15 : Évolution du résultat d'exploitation

(en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2011- 2016
Produits d'exploitation	4 536 666	4 695 510	4 793 507	4 538 874	4 526 009	4 912 782	8,29 %
<i>Production vendue</i>	570 289	421 874	581 726	537 586	401 167	463 072	- 18,80 %
<i>Subventions d'exploitation</i>	3 871 539	4 050 760	3 893 219	3 783 292	3 937 782	4 337 828	12,04 %
<i>-Crédit d'impôt spectacle</i>						- 94 163	
<i>Reprises sur provisions et transfert de charges</i>	94 586	222 847	318 544	217 936	186 847	206 024	117,82 %
<i>Autres produits</i>	252	29	18	60	213	21	- 91,67 %
Charges d'exploitation	4 594 714	4 706 178	4 857 711	4 601 330	4 608 453	5 023 769	9,34 %
<i>Quote part reversement ONE</i>						59 461	
<i>Achats et charges externes</i>	694 291	884 835	1 040 921	735 424	867 065	1 168 037	68,23 %
<i>Charges de personnel(1)</i>	3 698 491	3 612 386	3 621 425	3 669 108	3 566 519	3 626 193	- 1,95 %
Dont +CICE	0	0	- 15 192	- 25 384	- 20 360	- 18 539	
<i>Dotations amortissements et provisions</i>	107 149	94 411	87 747	88 224	88 627	83 171	- 22,38 %
<i>Impôts & assimilés</i>	89 708	89 868	92 727	93 220	86 181	86 771	- 3,27 %
<i>Autres charges</i>	5 075	24 678	14 891	15 354	61	136	- 98,80 %
Résultat d'exploitation	- 58 048	- 10 668	- 64 204	- 62 456	- 82 444	- 110 987	91,20 %
<i>Part production vendue / autres produits</i>	14,73 %	10,41 %	14,94 %	14,21 %	10,19 %	10,68 %	- 30,84 %

Source : comptes annuels de l'Orchestre de Picardie – calculs chambre régionale des comptes.

5.3.1.1 Les produits d'exploitation

L'Orchestre de Picardie tire l'essentiel de ses ressources de subventions publiques. Le financement propre par la vente en direct de prestations est minoritaire, en raison de l'absence de billetterie et de salle de spectacle. Les produits bruts d'exploitation courants ont progressé de 6 % au cours de la période examinée, sous l'effet de la forte hausse des subventions de l'Union européenne et de la recherche de nouvelles sources de financement.

Tableau n° 16 : Répartition des produits d'exploitation courants(*) de l'Orchestre de Picardie

(en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2011-2016	
							Progres- sion	% total (moyenne)
Ventes de marchandises	17	23	8	24	54	42	147,06 %	0,00 %
Recette des spectacles	570 272	421 851	581 718	537 562	401 113	463 030	- 18,81 %	11,12 %
SPECTACLES HORS REGION	238 000	52 000	239 252	181 351	51 318	48 000	- 79,83 %	3,03 %
SPECTACLES REGION	327 272	361 351	295 906	356 211	337 495	370 432	13,19 %	7,66 %
SPECTACLES PROGRAMME "ACT"			21 404					
SPECTACLES "ONE"	-	8 500	25 000	-	12 300	44 598		
Chiffre d'affaires	570 289	421 874	581 726	537 586	401 167	463 072	1	0
Subventions d'exploitation publiques	3 852 539	4 043 760	3 886 219	3 776 292	3 935 782	4 230 665	9,81 %	88,67 %
Etat	605 000	605 000	568 152	563 981	563 981	563 981	- 6,78 %	12,97 %
Europe	130 052	364 260	420 669	319 420	443 840	732 897	463,54 %	9,01 %
Région	2 995 487	2 972 500	2 800 716	2 796 209	2 831 279	2 837 105	- 5,29 %	64,41 %
EPCI	122 000	102 000	96 682	96 682	96 682	96 682	- 20,75 %	2,28 %
Subventions d'exploitation SACEM						10 000		0,22 %
MECENAT	19 000	7 000	7 000	7 000	2 000	3 000	- 84,21 %	0,17 %
Autres produits	252	29	18	60	213	21	- 91,67 %	0,00 %
Produits bruts d'exploitation	4 442 080	4 472 663	4 474 963	4 320 938	4 339 162	4 706 758	5,96 %	100,00 %

Source : chambre régionale des comptes d'après les comptes de l'organisme.

(*) Hors transferts de charges et reprises d'amortissement.

La structure du subventionnement de l'Orchestre de Picardie est similaire à ce qui peut être observé dans les orchestres permanents constitués sous la forme associative. En termes d'évolution, les données issues de l'association française des orchestres⁴⁴ retracent une baisse globale des financements sous forme de subvention de - 3,53 % entre 2011 et 2016. La situation de l'Orchestre de Picardie peut donc paraître favorable au regard de cette tendance.

⁴⁴ Association française des orchestres, *Bilan financier des orchestres 2011/2015*, septembre 2016.

Suivant les données de la même association pour les années 2011 à 2016, le financement des régions diminue de 10,2 %. S'agissant de la région Hauts-de-France, la diminution constatée se contieut à 5,3 %. Cette réalité pose toutefois la nécessité, pour l'orchestre, de chercher à diversifier ses sources de financement.

Le subventionnement de l'État représente 14,63 % des subventions de fonctionnement versées et 12,97 % des produits d'exploitation. Il baisse de 6,78 % en six ans en raison de l'assujettissement à la TVA de l'association depuis 2013.

L'orchestre est, par ailleurs, confronté au désengagement financier des départements picards, comme celui de l'Oise depuis 2016, ou le département de l'Aisne qui a décidé, en 2017, de ne plus financer les concerts tout en maintenant son soutien aux interventions dans les collèges.

Les recettes provenant de l'activité de spectacles ne représentent qu'11 %⁴⁵ de ses produits d'exploitation et ne couvrent que 10 % des charges d'exploitation en moyenne.

Les produits tirés du mécénat demeurent à un niveau très bas en comparaison des subventions reçues. Sur les six exercices étudiés, ils représentent 0,1 % des produits d'exploitation.

Le financement du programme ONE

Les produits, essentiellement constitués de financements des co-organisateurs partenaires, et les charges des activités de ce réseau sont encaissés et portés par l'Orchestre de Picardie, chef de file. Les dépenses du réseau sont financées par l'Union européenne à hauteur de 50 % de tous les coûts éligibles et par les membres, dont l'Orchestre de Picardie. Ce programme représente en moyenne 9,15 % des charges d'exploitation⁴⁶ de l'orchestre et 11,07 %⁴⁷ de ses produits d'exploitation sur la période examinée.

Sur six ans, le coût de ce programme pour l'orchestre s'établit à 82 204 €.

Selon le représentant légal de l'association, en réponse aux observations provisoires de la chambre, aucun solde déficitaire ne serait à la charge de l'association dans la mesure où le budget consacré à ce programme apparaît équilibré.

La chambre constate néanmoins que les participations versées par l'orchestre dans le cadre de ce programme ont bien représenté un coût global à sa charge de 82 204 €.

⁴⁵ Moyenne du chiffre d'affaires sur la période/moyenne des charges d'exploitation.

⁴⁶ Total des charges ONE (2 479 353 €)/Total des charges d'exploitation nettes des transferts de charges (27 085 910 €).

⁴⁷ Total des produits ONE hors participation de l'Orchestre de Picardie (2 470 620 €)/Total des produits nets des transferts de charges (22 314 484 €).

5.3.1.2 Les charges d'exploitation

Elles progressent de 7,06 %, essentiellement sous l'effet des charges générales (+ 68 %), en raison des coûts engendrés par les locations mobilières⁴⁸, la location de matériel d'orchestre et de musique et les transports inhérents au caractère itinérant de l'Orchestre de Picardie.

Tableau n° 17 : Répartition des charges d'exploitation courantes de l'Orchestre de Picardie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Services extérieurs	3,34 %	5,75 %	4,81 %	4,73 %	4,70 %	5,15 %
Dont locations	1,85 %	3,66 %	3,42 %	3,27 %	3,27 %	3,85 %
Autres services extérieurs	10,47 %	11,79 %	15,10 %	10,43 %	12,78 %	15,05 %
Transport & séjours	3,16 %	5,43 %	8,17 %	4,39 %	6,35 %	10,31 %
Sous total charges générales	15,11 %	18,80 %	21,43 %	15,98 %	18,81 %	23,25 %
Sous total charges de personnel	80,49 %	76,76 %	74,55 %	79,74 %	77,39 %	72,18 %
Sous total impôts et versements assimilés	1,95 %	1,91 %	1,91 %	2,03 %	1,87 %	1,73 %

Source : comptabilité de l'organisme.

Les charges de personnels constituent le principal poste de dépenses de l'organisme, bien que relativement stables sur la période examinée. En moyenne, elles représentent 77 % des charges d'exploitation et 89 % des subventions encaissées, pour un montant moyen de 3,6 M€ sur la période 2011-2016 et fluctuent, tout au plus, d'1,8 % autour de cette moyenne. Ces dépenses dépendent essentiellement du remplacement des musiciens ainsi que du recours à des musiciens extérieurs afin d'exécuter le programme.

Tableau n° 18 : Évolution des charges de personnel dans les charges d'exploitation

(en €)	2011		2012		2013		2014		2015		2016	
Salaires et traitements	2 786 546	60,6 %	2 682 766	2 695 466	2 744 225	2 661 128	2 714 659	54,0 %				
Cotisations sociales	858 694	18,7 %	862 833	881 993	901 563	875 161	869 940	17,3 %				
Personnel extérieur	22 069	0,5 %	28 505	22 871	8 306	10 919	10 031	0,2 %				
Frais formation	5 275	0,1 %	7 338	740	1 533	1 200	-	0,0 %				
Autres charges de personnel	25 907	0,6 %	30 944	35 547	38 865	38 471	50 102	1,0 %				
CICE				- 15 192	- 25 384	- 20 360	- 18 539					
Total charges de personnel	3 698 491	80,5 %	3 612 386	3 621 425	3 669 108	3 566 519	3 626 193	72,2 %				

Source : comptes annuels de l'association.

⁴⁸ Hors loyer constaté du local de l'orchestre mis à disposition par la région Hauts-de-France.

5.3.2 Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est essentiellement composé du transfert au compte de résultat des subventions d'équipement⁴⁹ qui altèrent le résultat d'ensemble de l'Orchestre de Picardie (cf. *supra* : fiabilité des comptes).

L'évolution de ce solde⁵⁰ explique l'essentiel des variations favorables du résultat sur la période.

Tableau n° 19 : Principales composantes du résultat exceptionnel de l'Orchestre de Picardie

(en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits exceptionnels	75 111	79 467	60 565	50 709	70 480	70 821
<i>Dont cession d'immobilisations</i>	20 915	15 436	5 333	155	125	10 583
<i>Dont subv. D'investissement virées au résultat</i>	52 372	58 107	55 132	50 554	45 984	35 238
<i>Dont subventions d'équipement</i>					24 371	25 000
Charges exceptionnelles	7 517	35 470	264	4 260	794	8 680
Dont pénalités amendes fisc et pénales	56	1 738	26	195	224	45
<i>Dont charges exceptionnelles</i>	2 500	3 329	238	3 878	570	
Résultat exceptionnel retraité des subventions d'équipement	67 594	43 997	60 301	46 449	45 315	37 141

Source : comptes annuels de l'Orchestre de Picardie – calculs chambre régionale des comptes.

5.3.3 La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement brute de l'orchestre est négative sur l'ensemble de la période. En 2016, elle s'établit à - 154 341 € (soit une dégradation de 89 154 € par rapport à 2011). Si cette situation n'est pas inhabituelle, eu égard à la mission culturelle de l'association, la persistance d'un tel déficit fait peser un risque sur sa pérennité, accentué par la diminution annoncée des subventions publiques.

En réponse, le représentant légal de l'association précise que « l'association a toujours fait le choix d'utiliser l'ensemble des produits disponibles au service de sa mission d'intérêt général et de la réalisation de ses objectifs ».

⁴⁹ Il faut en déduire, depuis 2015, la subvention d'équipement versée par la région comptabilisée en produits.

⁵⁰ Il intègre la reprise au compte de résultat des subventions d'équipement retraitées comme la comptabilisation des crédits d'impôts à compter de 2013 et à percevoir à compter de 2018.

Tableau n° 20 : Évolution du résultat et de la CAF pour les exercices 2011 à 2016

(en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution	
Résultat d'exploitation	- 58 048	- 10 668	- 64 204	- 62 456	- 82 444	- 110 987	- 52 939	- 42,03 %
Résultat financier	- 18 970	- 9 224	- 6 052	- 6 700	- 2 802	- 3 076	16 168	85,23 %
Résultat exceptionnel	67 594	43 997	60 301	46 449 €	45 315	37 141	- 22 279	- 32,96 %
<i>Dont subventions virées au résultat</i>	52 372	58 107	55 132	50 554 €	45 984	35 238		
Crédit d'impôt spectacles						94 163		
Résultat de l'exercice	- 9 424	20 553	- 9 955	- 22 707	- 39 931	17 241	26 665	- 323,72 %
+ <i>Dotation aux amortissement nette</i>	12 563	- 128 436	- 230 797	- 129 712	- 98 220	- 125 761		
- <i>Subventions transférées au résultat</i>	52 372	58 107	55 132	50 554	45 984	35 238		
+ <i>Valeur comptable des immobilisations cédées</i>	4 961	13 811	0	0	0	0		
- <i>Produit des cessions d'actifs</i>	20 915	15 436	5 333	155	125	10 583		
CAF BRUTE	- 65 187	- 167 615	- 301 217	- 203 128	- 184 260	- 154 341	- 89 154	- 182,66 %

Source : comptes annuels Orchestre de Picardie – calculs et retraitements chambre régionale des comptes.

5.3.4 La situation bilancielle

L'Orchestre de Picardie présente une structure financière fragile marquée par une insuffisance de fonds propres. Les capitaux propres de l'organisme représentent au 31 décembre 2016 un montant de 105 054 € (auxquels il convient d'ajouter 45 967 € au titre d'emprunts bancaires), ce qui ne paraît pas suffisant au regard de l'actif immobilisé qu'il a vocation à financer.

Celui-ci représentait un montant de 316 221 € au 31 décembre 2016 en diminution de 62 418 € depuis 2011, en raison, notamment, des sorties d'inventaire effectuées en 2015 et de l'achat de petits équipements.

Tableau n° 21 : Financement de l'actif immobilisé

(en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ressources propres long terme	282 443	286 497	257 286	216 977	138 925	151 021
<i>Capitaux propres</i>	183 003	195 466	182 603	159 383	97 985	105 054
<i>Emprunts à long terme</i>	99 440	91 031	74 683	57 594	40 940	45 967
Actif immobilisé net	378 639	330 534	335 134	316 889	268 762	316 221
Insuffisance de financement	- 96 196	- 44 037	- 77 848	- 99 912	- 129 837	- 165 200

Source : bilans de l'organisme.

L'Orchestre de Picardie ne dispose pas de ressources propres suffisantes pour financer son activité et se trouve donc contraint de trouver des modes de financement ponctuels, temporaires et de court terme (découverts bancaires, produits constatés d'avance).

La chambre invite l'association à rechercher des recettes complémentaires en ayant recours à de nouveaux financements, et à engager une démarche de consolidation de ses fonds propres.

Tableau n° 22 : Évolution des grandeurs bilanciellles de l'Orchestre de Picardie

(en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation
CAF brute	- 65 187	- 167 615	- 301 217	- 203 128	- 184 260	- 154 341	- 136,77 %
Fonds de roulement	- 96 196	- 44 037	- 77 848	- 99 912	- 129 837	- 165 200	- 71,73 %
Besoin en fonds de roulement	353 557	270 826	358 936	284 773	- 493 623	- 570 859	- 261,46 %
Trésorerie	- 449 753	- 314 863	- 436 784	- 384 685	363 786	405 659	190,20 %

Source : bilans de l'organisme – comptes annuels.

5.3.4.1 Le fonds de roulement

Selon des données figurant aux comptes annuels de l'Orchestre de Picardie, le fonds de roulement évolue défavorablement sur la période et s'établit à - 165 200 € au 31 décembre 2016, soit une diminution de 71,73 % par rapport à 2011. Cette situation s'explique, comme indiqué *supra*, par la faiblesse des fonds propres de l'organisme.

Elle constitue un facteur de risque car elle ne lui permet pas d'investir. Dans un contexte de diminution des subventions publiques, l'orchestre ne dispose plus que de 25 000 € en moyenne par an pour investir.

5.3.4.2 Le besoin en fonds de roulement

Jusqu'en 2014, l'Orchestre de Picardie ne parvenait pas à financer le décalage temporel entre le recouvrement de ses créances et le paiement de ses dettes à court terme.

Il n'a donc pu équilibrer son bilan que par des découverts bancaires, auxquels il ne recourt plus depuis 2015. En dépit d'une amélioration favorable depuis cette année-là, la chambre relève la progression constante de l'encours de créances envers les fournisseurs et le niveau élevé des factures impayées en fin d'année 2016.

Cette progression paraît tenir en des circonstances conjoncturelles qui ne peuvent garantir à l'orchestre un financement pérenne de son bilan et donc, à terme, un apport suffisant de trésorerie.

Par ailleurs, en dehors des créances sur l'État, qui correspondent pour l'essentiel aux crédits d'impôt, la chambre attire l'attention de l'organisme sur le montant des créances et des droits non recouverts ; ces créances, qui génèrent un besoin de trésorerie, varient assez peu sur l'ensemble de la période puisqu'entre 2011 et 2016, leur volume ne diminue que de 18,07 %.

Tableau n° 23 : Évolution des principaux agrégats du besoin en fonds de roulement de l'Orchestre de Picardie

(en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution
Actif circulant (créances à recouvrer)	1 021 327	849 344	860 189	712 226	637 228	785 625	- 23,08 %
Dont créances sur comptes clients et fournisseurs	105 588	114 311	176 498	121 243	107 642	137 646	30,36 %
Dont créances personnel	16 897	31 541	15 236	18 357	25 497	22 437	32,79 %
Dont créances organismes sociaux	2 093	1 470	1 408	519	1 340	1 296	- 38,08 %
Dont créances Etat			15 192	25 384	45 744	158 446	
Dont subventions à recevoir	788 137	614 985	524 885	433 915	345 820	355 628	- 54,88 %
Passif circulant (encours dettes fournisseurs)	667 770	578 518	501 253	427 453	1 130 851	1 356 484	103,14 %
Dont dettes fournisseurs	125 381	140 706	89 916	35 437	36 933	151 474	20,81 %
Dont produits constatés d'avance	185 000	4 507	5	5	709 901	780 955	322,14 %
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	353 557	270 826	358 936	284 773	- 493 623	- 570 859	- 261,46 %

Source : bilans de l'Orchestre de Picardie.

Le représentant légal de l'association indique, en réponse aux observations provisoires de la chambre, que l'association a entamé une réflexion sur les modalités de constitution d'un fonds de roulement qui permettrait à l'avenir de disposer de réserves.

5.3.4.3 La trésorerie

En 2015, une subvention globale de 1 997 528 € a été accordée à l'Orchestre de Picardie pour mener à bien le projet européen pour lequel il est chef de file et financer un ensemble de 38 activités partenariales durant la période de juillet 2015 à mars 2019.

L'encaissement de deux acomptes perçus aux mois de juillet 2015 (698 992 €) et décembre 2016 (799 011 €) a permis de solder les découverts bancaires existants et d'ouvrir un livret d'épargne mais cette situation n'améliorera pas le niveau de trésorerie de l'orchestre à long terme.

Tableau n° 24 : Évolution du solde de trésorerie de l'Orchestre de Picardie au 31 décembre

(en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Disponibilités	2 596,00	2 277,00	2 460,00	32 390,00	363 787,00	405 659,00
Découverts & concours bancaires	452 347,00	317 141,00	439 243,00	417 076,00	-	-
Solde de trésorerie	- 449 751,00	- 314 864,00	- 436 783,00	- 384 686,00	363 787,00	405 659,00

Source : bilans de l'Orchestre de Picardie.

5.3.5 La prospective financière

Si l'orchestre établit bien un budget prévisionnel de l'exercice suivant, il n'élabore cependant aucune prospective financière.

Recommandation n° 5 : élaborer une prospective financière pluriannuelle.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Les modes de financement actuels de l'orchestre paraissent difficilement soutenables sur le long terme, compte tenu de sa structure de coût et de la tendance à la baisse des subventions publiques. Les éléments de son bilan traduisent une situation financière fragile, en raison de la faiblesse des fonds propres. La chambre recommande par conséquent à l'orchestre d'engager une réflexion sur de nouvelles modalités de financement.

6 L'AVENIR DE L'ORCHESTRE

Un rapport du ministère de la culture et de la communication notait⁵¹ en avril 2014 que « Si l'État et les collectivités territoriales, en dehors de reconduire d'années en années des subventions, ne se donnent pas les moyens et les règles d'une politique cohérente et prospective, certains orchestres risquent de se trouver financièrement asphyxiés par la croissance naturelle des coûts, toute idée d'aménagement du territoire et de renouvellement des publics s'en trouvant de fait annihilée.

L'État, depuis 2005, n'a globalement plus augmenté le montant de ses subventions pour les orchestres permanents. Il en est à peu près de même des collectivités territoriales. Beaucoup d'orchestres en association – et particulièrement ceux qui dépendent le plus des fonds publics – puisent progressivement dans leur fonds de roulement pour équilibrer leur budget. Si rien n'était entrepris, certains, et pas des moindres, se trouveraient menacés à très court terme par une impossibilité mécanique d'équilibrer leur budget. »

L'Orchestre de Picardie est aujourd'hui confronté à cette situation financière fragile qui obère son avenir, compte tenu du modèle actuel et des évolutions constatées par la chambre. Afin de restaurer ses équilibres financiers, la chambre invite l'association à explorer les différentes pistes permettant d'augmenter ses recettes et de mieux maîtriser ses dépenses.

⁵¹ Ministère de la culture et de la communication, Direction générale de la création artistique - *Évaluation de la politique en faveur du spectacle vivant - diagnostic*, avril 2014.

6.1 Une action sur les recettes

Compte tenu de la nécessité, pour l'État, de respecter son programme de stabilité et de réduire son déficit structurel et, pour les collectivités locales, de participer à l'effort de redressement des comptes publics, une augmentation des subventions publiques ne paraît pas constituer une solution envisageable.

Une des alternatives consisterait à augmenter le prix de cession des concerts, afin de réduire l'écart entre le coût réel des représentations et le coût facturé aux collectivités picardes. Cette piste aurait cependant pour possible conséquence de voir se réduire la demande de concerts.

La recherche d'autres formes de recettes auprès de financeurs privés pourrait également être poursuivie.

Le représentant légal de l'association précise, en réponse aux observations provisoires de la chambre, que l'association a reçu, depuis 2016, une aide de la Sacem⁵² afin de soutenir la résidence de deux compositeurs.

6.2 Une action sur les dépenses

L'association pourrait engager une réflexion sur la diminution de ses charges de structure. La baisse du nombre de représentations permettrait d'atteindre cet objectif mais la mission de diffusion de la culture musicale en serait affectée et l'orchestre pourrait voir la qualité artistique de ses représentations diminuer. L'abandon de la formation « Mannheim » pour devenir un orchestre de chambre permettrait de diminuer sensiblement les dépenses de personnel mais la musique symphonique ne serait alors plus accessible aux habitants du versant sud de la région que grâce aux représentations de l'Orchestre national de Lille.

Une diminution des charges de structure nécessiterait, en tout état de cause, d'être recherchée, concernant notamment les charges de personnel et les frais de déplacement.

6.3 Les voies d'optimisation avec l'Orchestre national de Lille

Dans la région Hauts-de-France, les deux orchestres symphoniques permanents sont essentiellement financés par la région⁵³. Lors de la fusion des anciennes régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie, un consensus s'était dégagé pour conserver les deux orchestres. Seule une coopération entre les deux formations a été actée par un protocole d'action de coopération territoriale signé le 28 avril 2016. Celui-ci insiste sur la complémentarité des deux orchestres et précise le cadre coopératif et partenarial, à travers une mutualisation de moyens matériels et de lieux de représentation.

⁵² SACEM : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique - 10 000 € ont ainsi été perçus par l'association en 2016.

⁵³ Près de 60 % pour l'Orchestre de Picardie et 45 % pour l'Orchestre national de Lille.

Il prévoit que l'Orchestre de Picardie « favorise l'accueil de l'Orchestre National de Lille dans les salles susceptibles d'accueillir un orchestre de cette taille en Picardie ; s'engage à faire paraître les informations liées à ces concerts sur tous les vecteurs de communication dont il dispose ; met en œuvre et accueille des réunions de coordination ; met à disposition sa bibliothèque de matériel musical et son parc instrumental en fonction des nécessités du service ». Si ce programme d'actions est respecté, sa portée est faible.

C'est pourquoi une mutualisation plus poussée entre les deux ensembles pourrait conduire à mettre en commun un certain nombre de musiciens. Cela dispenserait ainsi, pour partie, les deux orchestres de recruter des musiciens remplaçants ou supplémentaires. Par ailleurs, une mutualisation des fonctions supports pourrait également être envisagée, notamment en ce qui concerne les services chargés de la paye.

Recommandation n° 6 : étudier les voies de mutualisation avec les structures culturelles comparables de la région.

Le représentant légal de l'association, en réponse aux observations provisoires de la chambre, s'engage à tenir compte de la recommandation de la chambre « dans la mesure où cet objectif serait partagé par les structures comparables et les partenaires financiers ».

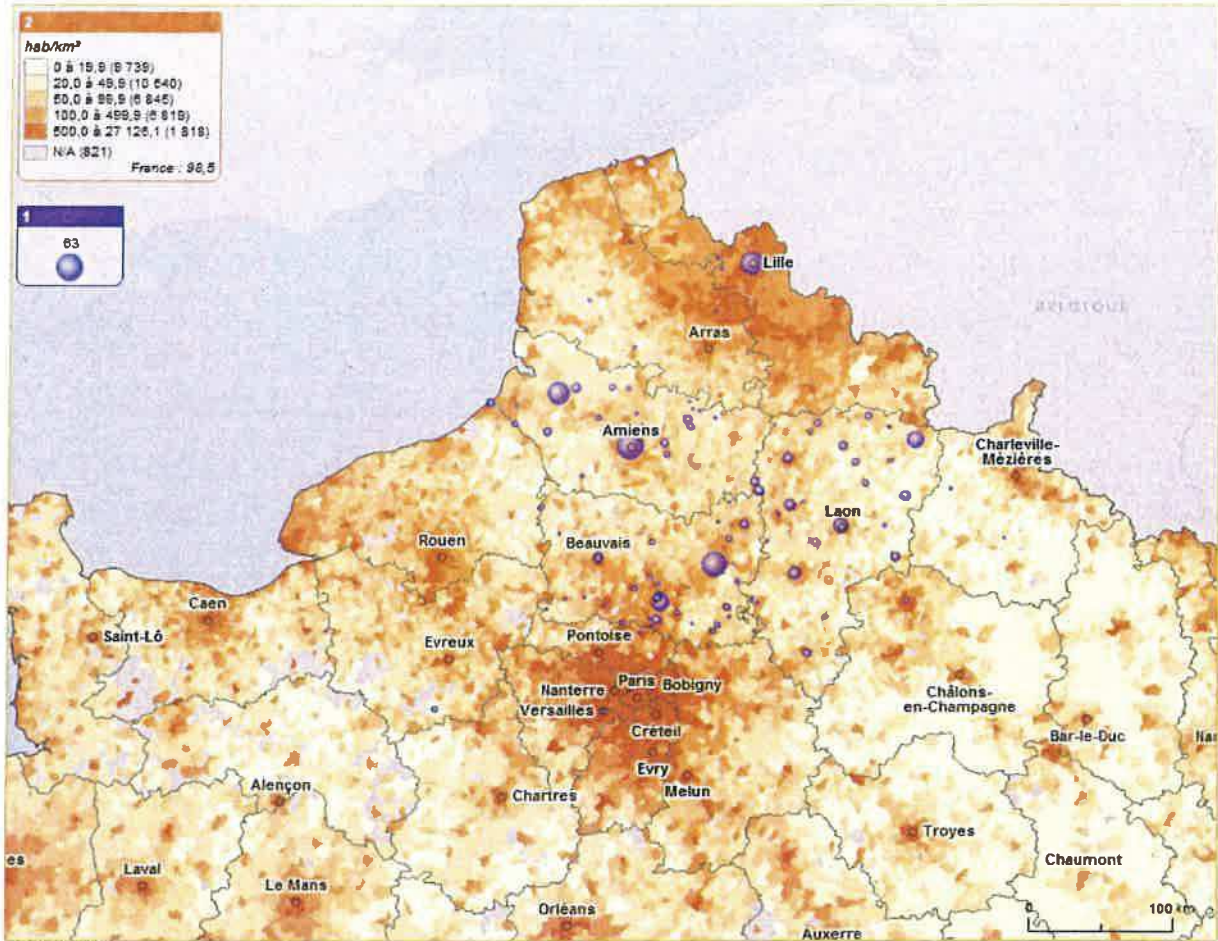
Le président du conseil régional des Hauts-de-France, principal financeur de l'orchestre, indique, pour sa part, en réponse aux observations provisoires de la chambre, que la région pourra proposer à l'association un pacte de sécurisation et d'optimisation des moyens pour une durée de six ans, ce qui permettrait d'améliorer la visibilité des ressources institutionnelles de l'orchestre. Il précise également que le protocole entre l'Orchestre de Picardie et l'Orchestre national de Lille pourrait être renforcé par une plus grande complémentarité dans la programmation et par une mutualisation des moyens des deux orchestres.

*
* *

Annexe – Carte des représentations données entre 2011 et 2016

1 - Concerts en région Hauts de France

2 - densité moyenne de population en 2014 - source : Insee, Populations légales



© Géoclio 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.



RÉPONSES AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

ASSOCIATION « ORCHESTRE DE PICARDIE » (Département de la Somme)

Exercices 2011 à 2016

Ordonnateur en fonctions pour la période examinée :

- M. Jean-Jacques Thomas : réponse de 2 pages.

Collectivités territoriales et établissement public ayant apporté un concours financier :

- Région Hauts-de-France : réponse d'1 page.

- Département de l'Aisne : réponse d'1 page.

- Département de l'Oise : pas de réponse.

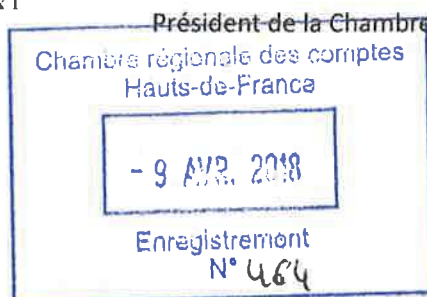
- Département de la Somme : réponse d'1 page.

- Communauté d'agglomération Amiens Métropole : pas de réponse.

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. **Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs** » (article 42 de la loi 2001-1248 du 21 décembre 2001).

Jean-Jacques Thomas
président

45, rue Pointin - 80040 Amiens cedex 1
téléphone : +33 (0) 3 22 92 15 84
télécopie : +33 (0) 3 22 92 83 08
www.orchestredepicardie.fr



Chambre régionale des comptes
Monsieur Frédéric Advielle
Chambre régionale des comptes Hauts-de-France
Hôtel Dubois de Fossez
14, rue de Marché au Filé
62012 Arras Cedex

Amiens, le 5 avril 2018

Objet : réponse à la notification des observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Orchestre de Picardie »

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Président,

Par lettre du 8 mars 2018, vous nous avez communiqué le rapport d'observations définitives relatif à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Orchestre de Picardie » pour les exercices 2011 à 2016.

Je tiens à vous exprimer notre accord avec les principales observations de ce rapport ainsi que notre engagement à prendre en compte les six recommandations que vous faites en termes de régularité et de performance.

Les rappels au droit et les recommandations du présent rapport ont déjà été pris en compte par l'Orchestre et les actions correctives déjà mise en œuvre depuis la fin de l'année 2017 et s'inscrivent dans le travail mené par Rose Bardonnnet-Lowry, la précédente directrice générale.

Il nous semble néanmoins utile de mettre l'accent sur les éléments qui suivent et qui montrent que la direction de l'Orchestre s'est adaptée durant cette période à des contraintes budgétaires fortes.

Il faut tout d'abord noter que, face à la baisse des financements publics (10,2% de baisse de financement des Régions et 6,78% de baisse de subvention de l'Etat en raison de l'assujettissement à la TVA), l'Orchestre de Picardie s'est battu pour maintenir son niveau d'activité et la qualité de ses prestations.

L'Orchestre de Picardie a ainsi réussi à développer un projet européen qui lui a permis de bénéficier du soutien de l'Union Européenne et de maintenir ses capacités d'innovation ainsi que son action de développement des publics.

Par ailleurs, tout en maîtrisant particulièrement ses dépenses de fonctionnement (sur la période 2011-2016, 1,8% d'augmentation des charges de personnels qui représentent 77% des charges d'exploitation) l'Orchestre de Picardie a également recherché des financements complémentaires (les produits bruts d'exploitation courants ont progressé de 6% au cours de la période 2011-2016).

Enfin, le recours à des dispositifs temporaires de soutien à l'emploi (CICE) ou à l'émergence artistique (CISV) ainsi qu'aux aides aux projets (SACEM, Musique Nouvelle en Liberté...) permet actuellement à l'Orchestre de continuer à remplir ses missions de service public.

Aussi, nous tenons à signaler que les comparaisons de coût par spectateur effectuées au point 3.4 nous paraissent inappropriées. D'une part, elles concernent des formations de nature différentes ; d'autre part, le nombre de spectateurs n'appréhende qu'une partie des valeurs créées par l'Orchestre en termes de création, de présence sur le territoire, d'éducation, de lien social, de rayonnement, d'attractivité et d'image pour sa région. Si la recherche de la fréquentation demeure un critère central, la notion d'aménagement culturel du territoire disparaîtra au profit du chiffre. Or, un concert donné dans un village du Plateau picard, du Vimeu ou de Thiérache est aussi important que celui proposé à la Maison de la culture d'Amiens.

L'Orchestre continue de mener un travail d'orientations stratégiques et de planification des actions et transformations prioritaires.


Parmi ces actions prioritaires, la recherche d'une nouvelle implantation dans la Ville d'Amiens pour l'Orchestre est particulièrement urgente. En effet, les locaux de travail de l'Orchestre ne sont pas adaptés à la pratique musicale et rendent les répétitions difficiles pour les musiciens et le chef. Les partenaires publics de l'Orchestre partagent ce constat depuis de nombreuses années. C'est pourquoi, un assistant à maître d'ouvrage a été sollicité pour trouver une implantation qui permette à l'Orchestre de travailler dans des conditions de travail satisfaisantes et d'exploiter son potentiel artistique.

Par ailleurs, l'Orchestre de Picardie poursuit son travail de coopération et de mutualisation avec les autres structures culturelles de la région, que cela soit pour le croisement des disciplines et des publics ou pour renforcer son action en direction de l'enseignement artistique et des pratiques amateur.

Enfin, le protocole d'action de coopération territoriale - le premier des Hauts-de-France - signé par l'Orchestre national de Lille et l'Orchestre de Picardie le 28 avril 2016 renforce a déjà permis de mettre en œuvre une complémentarité territoriale coordonnée, des commandes communes et une mutualisation de moyens matériels.

Les deux orchestres n'en gardent pas moins leurs spécificités et l'Orchestre de Picardie, par sa taille et son expérience d'intervention dans les plus petites communes, est indispensable à l'animation culturelle des Hauts-de-France. L'équité territoriale passe (aussi) par la culture.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Jacques Thomas
Président de l'Association
« Orchestre de Picardie »



Région
Hauts-de-France

Chambre régionale des comptes
Hauts-de-France

13 AVR. 2018

Enregistrement

N° 482

Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président
Chambre régionale des comptes
Hauts-de-France
Hôtel Dubois de Fossez
14, rue du Marché au Filé
62012 ARRAS Cedex

Le Président

Réf : DAU-2018-009411
Dossier suivi par : Emmanuel ANCELOT
Tél : +33374275318
Mail : emmanuel.ancelot@hautsdefrance.fr

Lille, le 11 AVR. 2018

Objet : ROD 2017-0151 - Réponse au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à l'association « Orchestre de Picardie ».

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 8 mars dernier, reçue au Conseil Régional le 12 mars suivant, vous m'avez notifié le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, portant sur la gestion de l'association « Orchestre National de Picardie » et je vous en remercie.

Conformément à l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, je souhaite répondre de manière globale aux observations relevées.

Si l'Orchestre de Picardie, orchestre symphonique permanent, est un outil culturel pertinent et performant, concourant à une logique de développement culturel en territoires, à la faveur de son itinérance, il semble aujourd'hui indispensable de rénover son statut juridique et son modèle économique.

Les recommandations formulées dans le rapport d'observations définitives sont autant d'éléments à prendre en compte dans une réflexion à initier avec l'opérateur sur son devenir, et à formaliser dans un projet artistique et culturel refondé, adossé à une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Par ailleurs, à la faveur du protocole d'accord entre l'Orchestre de Picardie et l'Orchestre national de Lille, une attention toute particulière sera portée au dialogue entre les deux structures, devant présider à des coopérations renforcées.

Pour conclure, je vous remercie de la transmission de ce rapport dont je mesure tout l'intérêt pour engager un travail aux côtés de l'opérateur et des partenaires dans l'objectif de mettre en place les actions d'amélioration préconisées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier BERTRAND



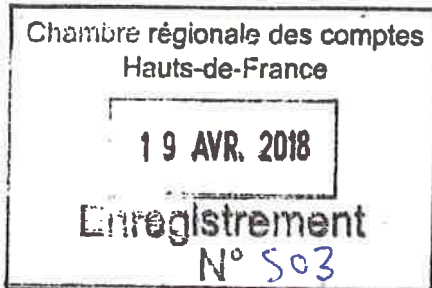
151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 - fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libérés de la Région Hauts-de-France



LE PRESIDENT

LAON, le 16 AVR. 2018



Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président de la Chambre Régionale des Comptes
Hauts-de-France
14 Rue du Marché au Filé
62012 ARRAS Cedex

Monsieur le Président,


Par lettre recommandée du 8 mars 2018, vous m'avez transmis, pour avis, le rapport d'observations définitives relatif à la gestion de l'association « Orchestre de Picardie » sur la période 2011-2016.

La lecture du rapport n'amène pas de remarques particulières sur le fond.

Néanmoins, je tiens à souligner le contexte budgétaire du Département de l'Aisne extrêmement contraint. De ce fait, une évolution de la participation départementale aux activités de l'Orchestre de Picardie s'est imposée, et ce d'autant plus que le Département agit au titre d'une compétence partagée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président du Conseil départemental



Nicolas FRICOTEAUX

Chambre régionale des comptes
Hauts-de-France

10 AVR. 2018

Enregistrement

N° 479

Le Président

Réf : DGS/FL

Monsieur Frédéric ADVIELLE

Président

Chambre Régionale des Comptes

Hauts de France

Hôtel Dubois de Fosseux

14 rue du Marché au Filé

62012 Arras cedex

Amiens

le **28 MARS 2018**

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 8 mars 2018, reçu le 12 mars, vous avez bien voulu me faire part des observations définitives relatives à l'examen de la gestion de l'association « Orchestre de Picardie » pour les exercices 2011 à 2016.

J'ai l'honneur de vous indiquer que ces observations définitives n'appellent aucune remarque ou complément de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Laurent SOMON



Les publications de la chambre régionale des comptes
Hauts-de-France
sont disponibles sur le site :
www.ccomptes.fr/fr/crc-hauts-de-france

Chambre régionale des comptes Hauts-de-France
14, rue du Marché au Filé – 62012 – Arras cedex

adresse mél. : hautsdefrance@crtc.ccomptes.fr



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 152
Cession des parts de la Société pour l'Immobilier d'Entreprises de l'Aisne à des EPCI axonais

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 152,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Vu l'avis de la 3ème commission,

Après en avoir délibéré,

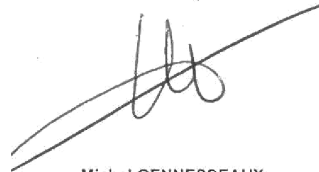
A l'unanimité des suffrages exprimés (M. TORDEUX ne prend pas part au vote),

Décide :

- 1- de céder à la Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère 17 647 actions à la valeur marchande de 8,50 € pour un montant de 149 999,50 €,
- 2- de céder à la Communauté de communes du Pays du Vermandois 7 060 actions pour un montant de 60 010 € (selon la valeur marchande d'une action fixée à 8,50 €),

- 3- d'autoriser son Président à signer tous documents nécessaires à la cession de ces actions.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 04/07/2018 à 12:21:21
Référence : 43d15adb1ed1eab16d1e93aac7ce69385372cd7f



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 153
Marchés publics - Compte rendu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 153,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne acte au Président du Conseil départemental du compte rendu, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2018, de la délégation qui lui a été faite dans le cadre de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:54
Référence : 39a08163d260a379938a9f4b19d0f76ed5314c51



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 154
Action en justice - Compte rendu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 154,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du compte rendu de la délégation consentie au Président du Conseil départemental en matière d'action en justice par délibération du Conseil départemental du 15 janvier 2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:12:05
Référence : de671696f402c19c65dee05a190e3401a787f677



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 155
Tableau des effectifs

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 155,

Vu les conclusions de la 1^{ère} commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions),

Décide de créer les postes suivants par suppressions :

Cabinet

- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial.

Direction des Affaires Juridiques, Administratives et Financières

- création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste d'attaché territorial principal,
- création de deux postes de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial et d'un poste d'attaché territorial,
- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial,

- création de deux postes de rédacteur territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe et d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste d'emploi avenir.

Direction Informatique

- création d'un poste d'ingénieur territorial par suppression d'un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe.

Direction des Ressources Humaines

- création de deux postes d'adjoint administratif territorial par suppression de deux postes d'emploi avenir,
- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,

Direction de la Voirie Départementale

- création d'un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial,
- création de deux postes de technicien territorial par suppression d'un poste d'ingénieur territorial et d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,
- création d'un poste d'agent de maîtrise territorial par suppression d'un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe,
- création d'un poste d'adjoint technique territorial par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial,
- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial,
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Direction des Bâtiments

- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial,
- création d'un poste d'adjoint technique territorial par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial principal,
- création d'un poste d'agent de maîtrise territorial par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial,
- création de deux postes de technicien territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de technicien territorial et d'un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe.

Collèges

- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial,
- création de onze postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement par suppression de onze postes d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement,
- création de neuf postes d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement par suppression de six postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement et trois postes d'emploi avenir.

Direction de l'Aménagement du Territoire Et du Développement Durable

- création d'un poste d'ingénieur territorial chef par suppression d'un poste d'ingénieur territorial principal,

- création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste d'attaché territorial principal,
- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial.

Direction de l'Education, du Sport et de la Culture

- création de deux postes d'attaché territorial de conservation du patrimoine par suppression d'un poste d'attaché territorial et d'un poste d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine,
- création d'un poste d'assistant territorial de conservation principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste de conservateur territorial du patrimoine en chef,
- création de deux postes de bibliothécaire territorial par suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine territorial et d'un poste d'attaché territorial principal,
- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste de bibliothécaire territorial,
- création de deux postes de rédacteur territorial par suppression de deux postes d'adjoint territorial du patrimoine.
- création d'un poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine par suppression d'un poste de psychologue territorial de classe normale.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettraient pas de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire, il pourrait être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes et/ou l'expérience professionnelle nécessaires pour occuper cet emploi.

La rémunération de cet agent sera fixée selon l'échelon détenu s'il est titulaire ou en fonction de l'expérience professionnelle de l'agent s'il est non titulaire.

- création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine par suppression d'un poste de rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe.

Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité

- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Direction du Développement Social, du Logement et de l'Insertion

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe.

Direction de l'Enfance et de la Famille

- création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste d'attaché territorial principal,
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste d'emploi avenir,
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial,
- création d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif principal par suppression d'un poste de puéricultrice territorial hors classe.

Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille

- création de deux postes d'agent d'entretien qualifié par suppression d'un poste d'aide-soignante de classe exceptionnelle et d'un poste d'aide-soignante,
- création de deux postes d'ouvrier principal de 2^{ème} classe par suppression de deux postes d'agent d'entretien qualifié,

- création d'un poste d'assistant socio-éducatif par suppression d'un poste de conseiller en économie sociale et familiale
- création d'un poste d'assistant socio-éducatif principal par suppression d'un poste d'assistant socio-éducatif,
- création d'un poste de moniteur éducateur par suppression d'un poste d'assistant socio-éducatif,
- création de deux postes de moniteur éducateur principal par suppression de deux postes de moniteur éducateur,
- création d'un poste d'adjoint des cadres hospitaliers de classe normale par suppression d'un poste d'adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure,
- création d'un poste d'adjoint administratif hospitalier principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif hospitalier,
- création d'un poste d'aide-soignante principal par suppression d'un poste d'aide-soignante.

Pilotage des Territoires

- création d'un poste de conseiller territorial socio-éducatif supérieur par suppression d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif principal,
- création de trois postes de conseiller territorial socio-éducatif par suppression d'un poste d'attaché territorial principal, d'un poste d'attaché territorial et d'un poste de conseiller territorial supérieur socio-éducatif,
- création de trois postes d'assistant territorial socio-éducatif principal par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe et de deux postes d'assistant territorial socio-éducatif,
- création de cinq postes d'assistant territorial socio-éducatif par suppression d'un poste d'attaché territorial, d'un poste de psychologue de classe normale et de trois postes d'assistant socio-éducatif principal,
- création d'un poste d'attaché territorial principal par suppression d'un poste d'attaché territorial,
- création de trois postes d'attaché territorial par suppression d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif, d'un poste de conseiller territorial socio-éducatif et d'un poste de conseiller territorial socio-éducatif supérieur,
- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- création de deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression de deux postes d'adjoint administratif territorial,
- création de cinq postes d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, d'un poste de rédacteur territorial et de trois postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

- création d'un poste d'infirmier en soins généraux hors classe par suppression d'un poste de conseiller territorial socio-éducatif,
- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial.

Préfecture

- création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial.

Au titre de l'avancement de grade pour l'année 2018

Filière administrative

- création de deux postes d'attaché territorial principal par suppression de deux postes d'attaché territorial,
- création de quarante-six postes d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe par suppression de quarante-six postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,

- création de dix-sept postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression de dix-sept postes d'adjoint administratif territorial.

Filière médico-sociale

- création d'un poste de psychologue territorial hors classe par suppression d'un poste de psychologue territorial de classe normale,
 - création de six postes d'assistant territorial socio-éducatif principal par suppression de six postes d'assistant territorial socio-éducatif,
 - création de trois postes d'infirmière en soins généraux territoriale hors classe par suppression de trois postes d'infirmière en soins généraux territoriale de classe supérieure,
 - création d'un poste d'infirmière en soins généraux territoriale de classe supérieure par suppression d'un poste d'infirmière en soins généraux territoriale de classe normale,
 - création de deux postes de puéricultrice territoriale hors classe par suppression de deux postes de puéricultrice territoriale de classe supérieure,
 - création d'un poste de puéricultrice territoriale de classe supérieure par suppression d'un poste de puéricultrice territoriale de classe normale,
 - création de quatre postes d'auxiliaire de puériculture territoriale principale de 1^{ère} classe par suppression de quatre postes d'auxiliaire de puériculture territoriale principale de 2^{ème} classe.

Filière culturelle

- création de deux postes d'adjoint du patrimoine territorial principal de 2^{ème} classe par suppression de deux postes d'adjoint du patrimoine territorial.

Filière médico-technique

- création de deux postes de technicien paramédical territorial de classe supérieure par suppression de deux postes de technicien paramédical territorial de classe normale.

Filière technique

- création d'un poste d'ingénieur territorial général par suppression d'un poste d'ingénieur territorial en chef hors classe,
 - création de quatre postes de technicien territorial principal de 1^{ère} classe par suppression de quatre postes de technicien territorial principal de 2^{ème} classe,
 - création de cinq postes d'agent de maîtrise territorial principal par suppression de cinq postes d'agent de maîtrise territorial,
 - création de dix-huit postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe par suppression de dix-huit postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
 - création de vingt et un postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe par suppression de vingt et un postes d'adjoint technique territorial,
 - création de cent dix-huit postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement par suppression de cent dix-huit postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement,
 - création de douze postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement par suppression de douze postes d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement.

Au titre de la promotion interne pour l'année 2018

Filière administrative

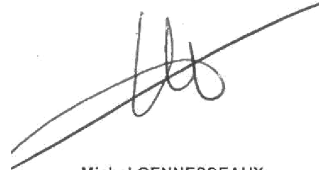
- création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,
 - création de deux postes de rédacteur territorial par suppression de deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Filière technique

- création d'un poste d'ingénieur territorial par suppression d'un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe,
 - création d'un poste de technicien territorial par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial,

- création de trente-sept postes d'agent de maîtrise territorial par suppression de seize postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement, douze postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, six postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et de trois postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:30
Référence : c4fed1ab03a65a5f48af06b11e69d32b315c5c52



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 156
Formation des élus

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 156,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées dans le cadre de l'exercice 2017, joint au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:02
Référence : 7a1a4c93549d19b5852705de92a27fe9a4721cd4



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. FUSELIER, A. MARICOT, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. FUSELIER, A. MARICOT, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 157

Prospective financière - Contractualisation avec l'Etat

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 157,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu l'amendement déposé et présenté par M. le Président du Conseil départemental exposant ce qui suit :

« Pendant de nombreux mois, l'Assemblée des Départements de France a négocié avec l'Etat la mise en œuvre d'un dispositif de financement complémentaire des Allocations Individuelles de Solidarité (RSA, APA, PCH) dont le reste à charge est estimé à 79 millions d'euros en 2018 pour le Département de l'Aisne.

Au sein des instances de l'ADF, le Département de l'Aisne a activement participé à l'avancée des travaux.

Lors de son Assemblée Générale du 20 juin 2018, l'ADF a approuvé ce dispositif composé d'une contribution nouvelle de l'Etat d'un montant de 250M€ (fonds d'urgence de 200M€ et 50M€ au titre du FAPI) et d'une faculté pour les Départements d'augmenter leurs Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) de 0,2%.

Cette faculté, si tous les Départements l'actionnent, mobilise une ressource supplémentaire de 490M€. A l'appui de ces moyens nouveaux, les Conseils départementaux se sont engagés à instaurer un dispositif de péréquation intra-départemental afin d'accompagner des départements les plus fragiles, dont notamment ceux à dominante rurale.

Le 21 juin, l'Etat a décidé de ne pas donner suite aux propositions de péréquation faites par l'ADF, propositions qu'il avait pourtant approuvées, au motif qu'une majorité de Présidents de Conseils départementaux ont fait part de leur refus de contractualiser avec l'Etat.

Le Département de l'Aisne condamne ce revirement brutal et regrette au plus haut point que, par leur attitude, certains exécutifs aient nettement compromis l'entrée en vigueur du dispositif de péréquation horizontale.

Cette décision pèse lourdement sur notre collectivité et accroît un peu plus la pression sur notre capacité à poursuivre nos actions et interventions facultatives telles la solidarité territoriale, les partenariats avec les collectivités et le financement de la vie associative.

Si l'Etat demande aux collectivités de contribuer au rétablissement des comptes publics par la contractualisation, dispositif imparfait mais davantage adapté que celui d'une baisse des dotations, en retour, il est indispensable que l'Etat donne aux collectivités fragiles les moyens de poursuivre leur action de proximité.

Le Gouvernement a lié l'octroi de moyens financiers complémentaires à la signature d'un contrat d'engagement. Le Conseil départemental s'étant engagé dans cette voie, nous demandons donc à disposer rapidement des moyens supplémentaires initialement envisagés par l'Etat.

Je vous propose d'abonder la délibération du rapport n° 157 comme suit :

donne acte au Président d'avoir informé l'assemblée sur l'état des discussions entre les Départements et l'Etat quant aux financements des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS),

donne mandat au Président du Conseil départemental afin de saisir l'Etat sur cette question en sollicitant la possibilité d'augmenter le taux des DMTO ainsi que sur l'indispensable mise en place d'un nouveau mode de financement des AIS combinant péréquation verticale et horizontale. »

Après en avoir délibéré,

Adoptant à l'unanimité l'amendement déposé par M. le Président du Conseil départemental,

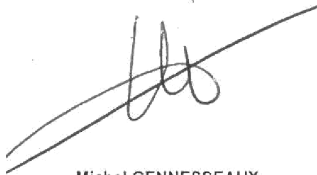
A la majorité des suffrages exprimés (23 voix pour, 11 voix contre, 8 abstentions) pour les autres dispositions de la délibération,

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer le contrat de programmation des finances publiques 2018/2022 avec le représentant de l'Etat dans les conditions arrêtées au rapport de présentation ;

- Donne acte au Président d'avoir informé l'Assemblée sur l'état des discussions entre les Départements et l'Etat quant aux financements des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) ;

- Donne mandat au Président du Conseil départemental afin de saisir l'Etat sur cette question en sollicitant la possibilité d'augmenter le taux des DMTO ainsi que sur l'indispensable mise en place d'un nouveau mode de financement des AIS combinant péréquation verticale et horizontale.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 28/06/2018 à 09:38:58
Référence : 7e8753049e49d504ef1479d78e53bd8bd350204b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 201
Enseignement
*** Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 201,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Modifie l'échéancier des Crédits de Paiement, au chapitre 21, de l'Autorisation de Programme 2018/1 (Equipement aux EPLE mobilier), dont le détail figure dans le document budgétaire ;

2) Ratifie l'inscription au chapitre 21 du crédit suivant :

CP/AP 2018/1 Equipement aux EPLE mobilier + 15 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:46
Référence : ccb5c1e176d18932c6062b37cac787e2ced082a0



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 202
Enseignement
Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **202**,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Clôture l'Autorisation de Programme 2016/1 au chapitre 204, compte 20414, au titre de l'aide à l'investissement des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux en matière de locaux scolaires du premier degré :

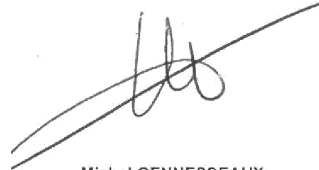
AP2016/1 : - 162 904,37 € ;

2) Minore l'Autorisation de Programme 2018/1 au titre de l'aide à l'investissement en faveur des établissements d'enseignement privés du premier cycle du second degré sous contrat d'association du Département :

AP2018/1 : - 85 049,00 € ;

3) Adopte l'ajustement de l'échéancier des Crédits de Paiement, au chapitre 204, de l'Autorisation de Programme 2018/1 au titre de l'aide à l'investissement en faveur des établissements d'enseignement privés du premier cycle du second degré sous contrat d'association du Département tel qu'il figure dans le document budgétaire.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:24
Référence : b7705952a2f117612fae06039406d137dff26db78



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 203
Bourse départementale de l'enseignement supérieur - Année
universitaire 2018-2019
Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **203**,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour, 11 abstentions),

- Adopte le règlement de la bourse départementale aux étudiants de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2018-2019 tel qu'il est joint en annexe au rapport du Président ;

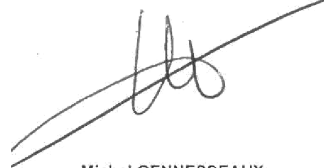
- Ratifie l'inscription du crédit suivant :

En dépenses

Chapitre 65 :

450 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:01
Référence : d7769076f4db5f55a74148a8ce0bc74ec0081b7f



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 250

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré - Tarification 2019 de la restauration et de l'hébergement
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **250**,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Fixe les tarifs de la restauration scolaire dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré de l'Aisne, à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

- * Collégien demi-pensionnaire occasionnel (1 à 2 repas par semaine) : 3,60 € par repas
- * Collégien demi-pensionnaire régulier (3 repas et plus par semaine) : 3,30 € par repas
- * Agents du Département : 3,12 € par repas
- * Contrats aidés et agents de catégorie C : 3,30 € par repas
- * Autres agents du Ministère de l'Éducation Nationale : 5,25 € par repas
- * Hôtes de passage et personnes extérieures : 7,81 € par repas
- * Chefs de cuisine : gratuité du repas ;

- Arrête les cas de réfaction suivants pour le tarif demi-pensionnaire régulier au forfait :

- * réfaction lors des absences des élèves pour maladie, stage, voyage, à partir de 5 jours consécutifs,
- * réfaction pour les collégiens qui bénéficient d'un aménagement d'emploi du temps pour intégrer des périodes régulières de stage, sur un ou plusieurs jours de la semaine et tout au long de l'année scolaire, réfaction à partir de 5 jours d'absence non consécutifs ;

- Arrête le prix des repas vendus, à compter du 1^{er} janvier 2019, par les collèges aux communes ou regroupements de communes à :

- * 3,30 € par repas commandé si la commune ou le regroupement de communes a fourni les personnels suffisants pour assurer le fonctionnement du service de restauration,
- * 6,11 € par repas commandé si la commune ou le regroupement de communes n'a pas fourni les personnels suffisants pour assurer le fonctionnement du service de restauration ;

- Fixe, à compter du 1^{er} janvier 2019, le tarif de l'hébergement à :

* 7,92 € par jour aux collèges de LA FERRE et de VERVINS, se décomposant comme suit :

- * petit-déjeuner : 1,10 €
- * déjeuner : 3,30 €
- * goûter : 0,42 €
- * dîner : 3,10 €
- * nuitée : 0 € ;

- Détermine le taux de contribution des usagers aux charges de fonctionnement dans les fourchettes de taux suivantes :

- * 10 à 15 % des recettes de la restauration,
- * 30 à 35 % des recettes de l'hébergement ;

- Arrête, dans le cadre de la contribution des usagers aux charges de fonctionnement, le taux de contribution des usagers aux charges communes à 10 % des recettes de la restauration et de l'hébergement pour les établissements dotés d'une cuisine autonome, ou au taux arrêté par convention pour les établissements dotés d'une cuisine satellite à une cuisine centrale ou d'une cuisine gérée par un regroupement de communes, en rappelant que cette contribution sera déduite de la Dotation Globale de Fonctionnement versée annuellement aux collèges de l'Aisne ;

- Arrête le taux de contribution des usagers aux charges de personnels à 17 % des recettes de la pension et de la demi-pension sachant que cette contribution sera reversée au Département par les collèges en trois fois au cours de l'année 2019.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:12:10
Référence : 01eb6ee10371c0b08be5614b6bef59a7301c1802



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 251
Restauration universitaire à CUFFIES
Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 251,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (11 voix contre),

1/ Adopte les modalités financières relatives à la participation départementale aux frais de repas des étudiants fréquentant le restaurant universitaire de CUFFIES pour l'année 2018 ;

2/ Autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'agglomération du Soissonnais et le CROUS d'Amiens-Picardie.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAU



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOD, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOD, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 252

Participation départementale aux séjours éducatifs organisés pour les collégiens de l'Aisne - Campagne 2018-2019

*** Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **252**,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Fixe pour les classes de découverte et de fondamentaux de l'association Education Jeunesse Aisne (EJ'N) au profit des collégiens de l'Aisne, pour la campagne 2018-2019 :

- 60 688 € le montant de l'enveloppe départementale réservée aux classes de découverte et de fondamentaux pour l'organisation par l'association Education Jeunesse Aisne, selon le barème ci-après :

- 32,88 € par journée enfant pour les séjours en classe de découverte de mer, de neige ou de montagne, d'une durée comprise entre 5 et 11 jours inclus (1 600 journées enfants),
- 20,20 € par journée enfant pour les séjours en classes de fondamentaux à SORBAIS, d'une durée de 2 à 5 jours inclus (400 journées enfants).

Le versement de la subvention interviendra après la signature de la convention entre l'association EJ'N et le Département par acompte au fur et à mesure de la transmission des décomptes de réalisation des classes ;

2) Fixe pour les classes d'intégration de la Ligue de l'Enseignement – Fédération de l'Aisne au profit des collégiens de l'Aisne pour la campagne 2018-2019 :

- à 8 250 € le montant de l'enveloppe départementale réservé aux classes d'intégration pour l'organisation par la ligue de l'enseignement, selon le barème ci-après :

- 13,75 € par journée enfant pour l'organisation de 600 journées enfants sous forme de séjours de 2 à 3 jours pour les élèves de 6^{ème} sur différents sites du département (NAMPTUEIL-SOUS-MURET, la ferme du Château à MONAMPTUEIL, SORBAIS, SAINT-MICHEL-EN-THIERACHE, la ferme du ru Chailly à FOSSOY et Cap'Aisne à CHAMOUILLE).

Le versement interviendra en trois échéances : 30 % à la signature de la convention, 30 % au vu d'une situation intermédiaire des séjours réalisés ou réservés et le solde sur présentation des justificatifs ;

3) Fixe pour les classes de découverte et de fondamentaux du Syndicat mixte du Plan d'eau des vallées de l'Ailette et de la Bièvre au profit des collégiens de l'Aisne, pour la campagne 2018/2019 :

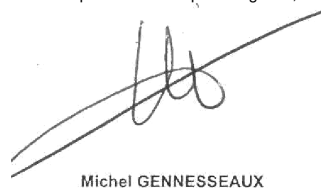
- 11 528 € le montant de l'enveloppe départementale réservé aux classes de découverte et de fondamentaux pour l'organisation par le Syndicat mixte du Plan d'eau des vallées de l'Ailette et de la Bièvre, selon le barème ci-après :

- 14 € par journée enfant pour les séjours en classes de découverte pour 607 journées enfants subventionnables,
- 20,20 € par journée enfant pour les classes de fondamentaux pour 150 journées enfants subventionnables.

L'individualisation sera faite en Commission permanente du Conseil départemental sur justificatifs pour les classes de découverte au profit des collèges concernés. La participation départementale aux classes de fondamentaux sera intégrée à la convention EJ'N évoquée dans le rapport du Président ;

4) Autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec l'association Education Jeunesse Aisne (EJ'N) et la Ligue de l'Enseignement – Fédération de l'Aisne.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:56
Référence : ef144619aa9fc603feae2ff221168eddd8a61a2



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 253

**Accompagnement social des familles axonaises - Aide aux activités périscolaires dans l'enseignement du premier degré pour l'année scolaire 2018-2019
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 253,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Décide de la reconduction du régime d'aide pour faciliter l'accès aux séjours éducatifs scolaires dans le 1^{er} degré, des familles modestes, domiciliées dans l'Aisne, pour l'année scolaire 2018-2019 ;

2/ Fixe le montant de l'aide à :

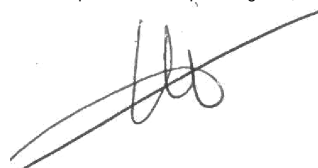
* pour les élèves dont le Quotient Familial fixé par la CAF ou la MSA est < ou = à 700 €, à 16 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de deux à quatre nuitées et 32 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de cinq à dix nuitées,

* pour les élèves dont le Quotient Familial fixé par la CAF ou la MSA est > 700 € et $< \text{ou} =$ à $1\,400$ €, à 12 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de deux à quatre nuitées et 28 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de cinq à dix nuitées ;

Dit que l'aide sera versée directement aux familles qui fourniront, à l'appui de leur demande, un relevé d'identité bancaire, une attestation de la CAF ou de la MSA de moins de 3 mois portant leur quotient familial ainsi que le dossier visé par le directeur d'école et dûment rempli, indiquant le nombre de jours et de nuitées facturés et acquittés pour le séjour ; que l'aide sera versée en une seule fois, à l'issue de la réalisation du séjour éducatif et que le montant de l'aide versé ne pourra pas être supérieur au montant facturé à la famille sur le séjour éducatif concerné ;

3/ Fixe la date limite de dépôt des dossiers pour l'année scolaire 2018-2019 au 01/10/2019.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:19
Référence : f40db81692bbcfd9c65d85cd9269247d3d3884



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 254

Mise en place d'une expérimentation en faveur du développement des usages numériques dans les collèges à destination des enseignants, des élèves et des familles dont les familles fragilisées socialement

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **254**,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Vu l'avis de la 1ère commission,

Après en avoir délibéré,

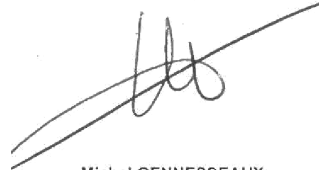
A l'unanimité,

1/ Approuve le projet et le plan de financement prévisionnel présenté dans le rapport du Président ;

2/ Autorise le Président à solliciter les financements du projet auprès de l'Europe (FEDER) et de la Région Hauts-de-France, et à signer les conventions et toutes pièces relatives à l'obtention de ces financements ;

3/ S'engage à inscrire les Crédits de Paiement au fur et à mesure des besoins du projet.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 04/07/2018 à 12:21:23
Référence : e2897662035c921e823b4e1cec371e6349c060b5



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 301
Ajustement des prévisions d'activité du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **301**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Jean-Pierre BONIFACE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte les propositions du Président relatives au budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche :

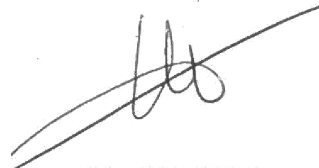
En dépenses :

Chapitre 011	- 35 000,00 €
Chapitre 67	+ 35 000,00 €
Chapitre 65	+ 28 500,00 €,

En recettes :
Chapitre 70

+ 170 690,18 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:12:00
Référence : b0de90634de2264c94b839af9ecaca86f012050b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 302

**Ajustements budgétaires en matière d'Economie, d'Agriculture, de
Tourisme et de Développement local - Minoration et clôture
d'Autorisations de Programme et d'Autorisations d'Engagement**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 302,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Jean-Pierre BONIFACE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Dans les domaines de l'Economie, de l'Agriculture, du Tourisme et du Développement local :

- 1) Minore les Autorisations de Programme et d'Engagement listées dans le tableau figurant au rapport du Président, préalablement à leur clôture ;
- 2) Clôture les Autorisations de Programme et d'Engagement listées dans le tableau figurant au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:12:17
Référence : 818d83eb1a1c496cafe755783b5b3034438c342



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 303

**Intervention dans le domaine du logement - Décision Modificative n° 2
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 303,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Adopte les ajustements de l'échéancier des Crédits de Paiement :
Au chapitre 011, AE 30/72PIGEN 2018-1 Suivi animation du PIG départemental tels qu'ils sont mentionnés dans le rapport du Président ;
- 2) Ratifie l'inscription de Crédits de Paiement suivante :
Chapitre 011 :
CP/AE 30/72PIGEN 2018-1 Suivi animation du PIG départemental - 50 000,00 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:29
Référence : e5bf79aa0dee9c79f018da1b03f6aebb0580524



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 304
Interventions dans le domaine du logement -
Décision Modificative n° 2
Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **304**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. GRZEEICZAK ne prend pas part au vote),

1) Adopte les ajustements des échéanciers des Crédits de Paiement :

D'une part, au chapitre 204 des Autorisations de Programme 2014-1 « Convention d'objectifs OPH de l'Aisne », 2009-2, 2010-2, 2011-2, 2012-2 et 2014-2 « Ma Maison dans l'Aisne », 2014-1 « Création de logements locatifs sociaux », 2017-1 « Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne/Précarité Energétique/Autonomie », 2016-1 et 2017-1 « Subvention départementale d'amélioration sanitaire de l'habitat », 2014-1 et 2016-1 « Réhabilitation du patrimoine vacant », et, d'autre part, au chapitre 27, de l'Autorisation de Programme 2017-1 « Avances remboursables du PIG départemental » tels qu'ils sont mentionnés dans le rapport du Président ;

2) Ratifie les inscriptions de Crédits de Paiement suivantes :

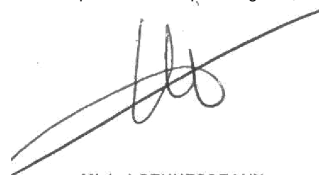
Chapitre 204 :

- CP/AP 08CONVOPAC 2014-1 Convention d'objectifs OPH de l'Aisne	- 19 800,00 €
- CP/AP 08POLLOG 2009-2 « Ma Maison dans l'Aisne »	- 10 533,50 €
- CP/AP 08POLLOG 2010-2 « Ma Maison dans l'Aisne »	- 17 572,60 €
- CP/AP 08POLLOG 2011-2 « Ma Maison dans l'Aisne »	- 14 819,85 €
- CP/AP 08POLLOG 2012-2 « Ma Maison dans l'Aisne »	- 20 353,00 €
- CP/AP 08POLLOG 2014-2 « Ma Maison dans l'Aisne »	- 26 922,92 €
- CP/AP 05SDASH 2016-1 Subvention départementale d'amélioration sanitaire de l'habitat	+ 4 026,00 €
- CP/AP 05SDASH 2017-1 Subvention départementale d'amélioration sanitaire de l'habitat	+ 16 179,00 €
- CP/AP 12CREALOG 2014-1 Création de logements locatifs sociaux	- 17 754,36 €
- CP/AP 09PIGENERG 2017-1 Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne/Précarité Energétique/Autonomie	+ 49 363,03 €
- CP/AP 12REHALOG 2014-1 Patrimoine vacant	+ 3 000,00 €
- CP/AP 12REHALOG 2016-1 Patrimoine vacant	- 286,00 €

Chapitre 27 :

- CP/AP 12AVANCPIG 2017-1 Avances remboursables PIG départemental	+ 55 474,20 €.
---	----------------

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:12:22
Référence : fd35b3b8ab872cbe23d09d93f7469b0352564cea



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 350

**Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) -
Comptes rendus d'activités et financiers 2016**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 350,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

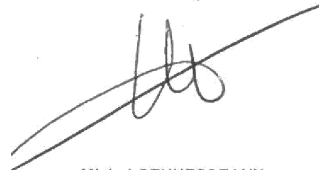
A l'unanimité,

1) Donne acte au Président du Conseil départemental de sa communication relative à l'utilisation des subventions départementales allouées au titre de l'exercice 2016 à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT), au Relais départemental des Gîtes de France et à l'Association départementale des Logis de France ;

2) Prend acte de l'affectation des excédents des comptes de résultats 2016 de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT), du Relais départemental des Gîtes de France et de l'Association départementale des Logis de France dans les conditions formulées au rapport du Président ;

3) Prend acte de l'affectation de 131 514 € aux fonds dédiés de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) selon la ventilation présentée au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:04
Référence : c7ca012ff6e6d45dfc7b5f6f068a890e519864d3



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 351

**Taxe Départementale de Séjour Additionnelle à la Taxe de Séjour
perçue par les Communes et leurs groupements - Affectation de la
taxe encaissée en 2017**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 351,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte de l'affectation de la somme de 15 825,10 € correspondant au solde encaissé en 2017, au titre de la Taxe Départementale de Séjour Additionnelle de 10 % à la Taxe de Séjour perçue par les Communes et leurs groupements, de la manière suivante :

- 10 000 € pour la mission d'ingénierie effectuée par l'ADRT auprès des collectivités territoriales,

- 5 825,10 €, pour les frais de communication liés à la manifestation relative au centenaire de la Première guerre mondiale.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:40
Référence : f3d57f950c539aba5bbed94dac8349fdb5e538a1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 352
**Convention d'objectifs pour le développement de l'accession sociale
dans le département de l'Aisne**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 352,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental de l'Aisne à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention d'objectifs pour le développement de l'accession sociale dans le département de l'Aisne d'une durée de 4 ans, à intervenir entre l'OPH de l'Aisne et le Département, relative au dispositif d'accession sociale « Ma Maison dans l'Aisne ».

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:51
Référence : bb0c50c5953dec5af9928d77bbd12c36cccd8ce7



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOD, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOD, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, I. LETRILLART, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 353

**Plan d'actions et de financement annuel entre le Conseil
départemental et l'OPH de l'Aisne pour l'année 2018**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **353**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le plan d'actions et de financement annuel entre le Conseil départemental et l'OPH de l'Aisne pour l'année 2018 joint en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:10:58
Référence : 12b7d734b00b1eeb3d2954ac96e424c452002de8



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 401
Infrastructures routières - Programme d'amélioration des Routes
Départementales - Dépenses et recettes d'investissement
*** Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **401**,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie les mouvements de crédits suivants au titre du programme d'amélioration des Routes Départementales :

<u>Chapitre 041 – 23 151</u> pour ordre en dépenses	
AP 2018	+ 250 000 €
<u>Chapitre 041 - 238</u> pour ordre en recettes	
AP 2018	+ 250 000 €
<u>Chapitre 23 :</u>	
AP 2018	- 396 000 €
AP 2016	-177 000 €
AP 2017	+ 223 000 €

Chapitre 21 :

AP 2017

- 3 575,02 €

AP 2018

+ 3 575,02 €

Chapitre 20 :

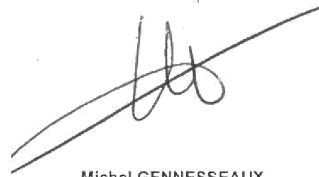
AP 2017

- 4 028 €

AP 2018

+ 4 028 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:12:02
Référence : 77b3f969b03e14d59ccbf8482114a4f9e716bc0



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 402
Infrastructures routières - Fonds routiers aux tiers - Dépenses et recettes d'investissement
Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **402**,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ouvre, au titre du chapitre 204, une Autorisation de Programme 2018 complémentaire de 1 500 000 € ;

2) Ratifie l'inscription d'une recette complémentaire de + 131 487,22 € au chapitre 13.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:06
Référence : df100512715b37c9ae6b34ffa5dd272148bf5898



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 403

**Travaux dans les Etablissements Publics d'Enseignement du premier cycle du second degré - Ajustement de crédits -
* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **403**,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

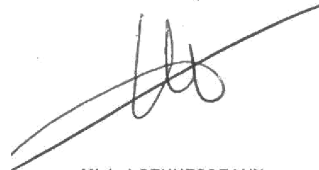
A l'unanimité,

1) Décide de voter les inscriptions budgétaires suivantes :

Chapitre 23 :	- 50 000,00 €
- TBCOLLEGES (2007-1) :	+ 700 000,00 €
- TNCOLLEGES (2016-1) :	- 1 000 000,00 €
- 16COLLEGES (2016-1) :	+ 200 000,00 €
- 22/221COLL (2018-1) :	+ 50 000,00 €

- 2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents aux Autorisations de Programme "TBCOLLEGES", "TNCOLLEGES", "16COLLEGES" et "22/221COLL" est jointe au document budgétaire.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:47
Référence : 28c711fc59944996a982c9595a5781834263891c



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 404

**Travaux dans les bâtiments départementaux hors collèges -
Ajustement de crédits
* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **404**,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

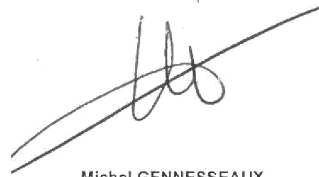
1) Décide de voter les inscriptions budgétaires suivantes :

Chapitre 23 :	+291 500,00 €
- 16BATADM (2016-1)	+ 50 000,00 €
- 11KVERNE (2011-1)	- 44 500,00 €
- UTASOISS (2016-1)	- 250 000,00 €
- 22/52BATAD (2018-1)	+ 60 000,00 €
- 01ACHAVEHI (2015-1)	+ 476 000,00 €

Chapitre 21 : - 446 000,00 €
- 01ACHAVEHI (2015-1) - 476 000,00 €
- ACQMOBADM (2016-1) + 30 000,00 € ;

2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents aux Autorisations de Programme "16BATADM", "11KVERNE", "UTASOISS", "22/52BATAD", "01ACHAVEHI" et "ACQMOBADM" est jointe au document budgétaire.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:16
Référence : 00757c0e7af311adf3d0b361c3e2d455909a543a



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPPELBERG

RAPPORT N° 450

**Aisne Partenariat Voirie - Individualisations d'opérations sur
disponibles cantonaux
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 450,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser les subventions suivantes :

CANTON DE CHAUNY :

- deux subventions relatives à la Commune d'AMIGNY-ROUY, pour des travaux de voirie VC n°6 rue de la Fère et n° 24 rue du Point du Jour, pour un montant total de 12 768,90 € sur le programme 2018,

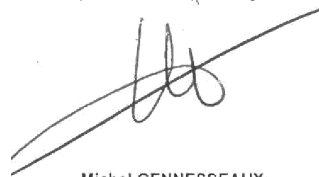
CANTON DE LAON 1 :

- une subvention relative à la Commune de FAUCOU COURT, pour des travaux de voirie VC rue de Faucoucourt à Lizy, pour un montant de 11 071,20 € sur le programme 2018,

CANTON DE MARLE :

- une subvention relative à la Commune de THIERNU, pour des travaux de voirie VC n°4 ch. de Berlancourt, pour un montant de 15 180,00 € sur le programme 2018,
- une subvention relative à la Commune de CHERY-LES-POUILLY, pour des travaux de voirie VC Voyeu de la Carrière, Chasse-Moyeu, Renneuil et La Payonne, pour un montant de 6 090,00 € sur le programme 2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:12:09
Référence : f515e9d65df53c24c6550c242556cee6449ba834



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 451
Infrastructures routières - Fonds routiers aux tiers - Individualisation des opérations de l'enveloppe départementale du dispositif Aisne
Partenariat Voirie
Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 451,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser les opérations détaillées dans les tableaux annexés au rapport du Président, au titre de la programmation 2018 de l'enveloppe départementale du dispositif APV, pour un montant total de 2 015 627,15 €, décomposé comme suit :

-Ouvrages d'art :	855 256,15 €
-Traverses d'agglomérations :	936 401,00 €
-Dégâts d'intempéries :	0,00 €
-Subventions des intercommunalités :	223 970,00 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:59
Référence : 9b9bc21b047bd86b904d3d8b423c952a60d84d86



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG

RAPPORT N° 452
Infrastructures routières - Fonds routiers aux tiers - Individualisation
des opérations des enveloppes cantonales du dispositif Aisne
Partenariat Voirie
Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 452,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser les opérations détaillées dans les tableaux annexés au rapport du Président, au titre de la programmation 2018 de l'enveloppe cantonale du dispositif APV, pour un montant total de 6 024 933,15 €, décomposé comme suit :

-Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS :	143 765,07 € ;
-Canton de CHATEAU-THIERRY :	239 898,67 € ;
-Canton de CHAUNY :	184 092,84 € ;
-Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE :	475 349,83 € ;
-Canton de FERRE-EN-TARDENOIS :	447 985,57 € ;
-Canton de GUIGNICOURT :	398 267,87 € ;
-Canton de GUISE :	356 983,31 € ;
-Canton d'HIRSON :	362 127,77 € ;

-Canton de LAON-1 :	270 483,49 € ;
-Canton de LAON-2 :	210 305,22 € ;
-Canton de MARLE :	377 058,99 € ;
-Canton de RIBEMONT :	301 590,13 € ;
-Canton de SAINT-QUENTIN-1 :	118 446,23 € ;
-Canton de SAINT-QUENTIN-2 :	9 940,70 € ;
-Canton de SAINT-QUENTIN -3 :	61 858,00 € ;
-Canton de SOISSONS-1 :	187 854,32 € ;
-Canton de SOISSONS-2 :	334 641,14 € ;
-Canton de TERGNIER :	235 904,58 € ;
-Canton de VERVINS :	526 667,00 € ;
-Canton de VIC-SUR-AISNE :	359 172,91 € ;
-Canton de VILLERS-COTTERETS :	422 539,51 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:26
Référence : b34a4d05a693a93b47fe3b1fd2d7433f444d667b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG

RAPPORT N° 453
Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-
programme Traverses d'agglomérations - Individualisations
d'opérations
*** Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 453,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

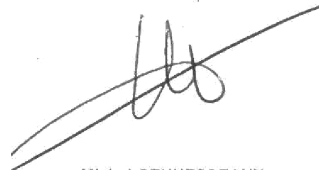
A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2018 d'aménagements des traverses d'agglomérations, les opérations décrites dans le rapport du Président pour les montants récapitulatifs suivants :

- Canton de BOHAIN EN VERMANDOIS	85 000 €
- Canton de CHAUNY	30 000 €
- Canton d'ESSÔMES-SUR-MARNE	240 000 €
- Canton FÈRE-EN-TARDENOIS	37 000 €
- Canton de GUIGNICOURT	102 000 €
- Canton de LAON-2	30 000 €
- Canton de MARLE	135 000 €
- Canton de RIBEMONT	75 000 €

- Canton de SAINT-QUENTIN-1	25 000 €
- Canton de SOISSONS-1	50 000 €
- Canton de TERGNIER	40 000 €
TOTAL (Chapitre 23)	849 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:12:15
Référence : dc3b76bbdbe63b5255895bb6d932091671ecabd7



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG

RAPPORT N° 454

Approbation du rapport annuel de la Délégation de Service Public pour la fourniture de chaleur sur le pôle d'excellence de la ZAC du Griffon à LAON

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **454**,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte de la communication du rapport annuel de la Société ENGIE/Cofely GDF-SUEZ Énergie Services en sa qualité de délégataire de la Délégation de Service Public dite de la chaufferie de la ZAC du Griffon.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:12:04
Référence : f7eed8051a4b8ed35ab4d7da2e3eb4789479cd7d



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 501

**Intervention du Département dans le domaine du sport
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **501**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

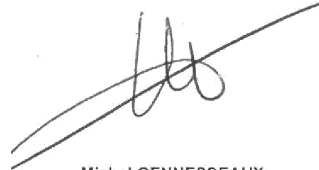
A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions),

1) Minore le montant inscrit au chapitre 65 de 112 500 € ;

2) Alloue, sur les crédits disponibles au chapitre 65, une subvention de 46 000 € au Saint-Quentin Volley (SQV), en faveur de son équipe professionnelle masculine évoluant en championnat de Ligue B, au titre de la saison 2018/2019,

3) Autorise le Président à signer, en application du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la convention financière et les avenants éventuels à intervenir avec le Saint-Quentin Volley (SQV).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:13
Référence : 8e748e4ecdd7bf0239009588fb0f8d3723c4e6ba



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 502

**Intervention du Département dans le domaine de la culture
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **502**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie l'inscription des crédits suivants :

1) Budget annexe du Pôle archéologique

En dépenses :

Chapitre 21 : + 14 587,87 €

En recettes :

Chapitre 74 : + 45 601,86 € ,

2) Budget annexe du Pôle Chemin des Dames

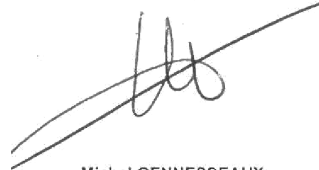
En dépenses :

Chapitre 011 : + 2 525,49 €

Chapitre 21 : + 24 950,90 €

Chapitre 65 : + 125,00 € (créances éteintes).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:12:12
Référence : bdd5e0e26531e32885fdc7a3eaa4b71b69699052



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG

RAPPORT N° 550
Sport et Culture
Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 550,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

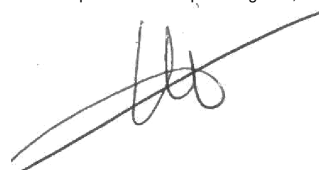
Alloue, sur les crédits disponibles au chapitre 65, les subventions suivantes :

au titre de l'aide en faveur des manifestations à vocation départementale, d'intérêt inter-cantonal ou cantonal :

- | | |
|--|---------|
| - Commune de VILLERS-COTTERETS - 11 ^{ème} édition de la « Soirée des arts de la rue » le 07 juillet 2018 à VILLERS-COTTERETS | 2 000 € |
| - Marche Mythique Organisation - 70 ^{ème} édition « PARIS-ALSACE » du 30 mai au 02 juin 2018 | 1 000 € |
| - Office National des Forêts (ONF) - Festival de cinéma Branche et Ciné en forêt de Retz (parc du château de VILLERS-COTTERETS) les 29 et 30 juin 2018 | 6 360 € |

- Athlétic Club de CHATEAU-THIERRY (ACCT) - 24 heures à la marche de CHATEAU-THIERRY les 17 et 18 mars 2018	1 000 €
- Association SAINT-QUENTIN Basket-Ball (SQBB) - Rudy Gobert Camp 2018 du 08 au 21 juillet 2018 à SAINT-QUENTIN	5 000 €
- Société Nautique Soissonnaise (SNS) - Rownight show (course d'aviron en ligne) le 15 septembre 2018 à SOISSONS	3 000 €
au titre de l'aide en faveur des musées :	
- Association des Amis du musée départemental de l'Ecole Publique de CHEVREGNY	8 300 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:43
Référence : cf624660a024c33016476c805820b0b065084ce1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG

RAPPORT N° 551
Contribution départementale aux écoles de musique - Exercice 2018
*** Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 551,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

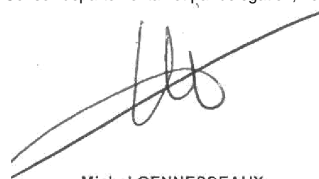
1) Adopte le principe d'appliquer, à titre dérogatoire et de manière transitoire pour la seule année 2018, les modalités de calcul du dispositif à chacun, pris indépendamment, des écoles de musique ou sites gérés par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et la Communauté de communes de Retz-en-Valois ;

2) Fixe le montant des subventions de fonctionnement pour les écoles de musique non contrôlées par l'Etat au titre de l'exercice 2018, comme suit :

- Association Ecole de Musique de l'Ailette d'ANIZY-LE-CHATEAU	21 690 €
- Ecole de Musique associative du Val de l'Aisne de BRAINE	21 690 €
- Communauté de communes du Chemin des Dames	14 023 €
- Syndicat intercommunal du secteur scolaire de CONDE-EN-BRIE	35 460 €

- | | |
|--|------------|
| - Ville de GAUCHY | 21 690 € |
| - Centre Intercommunal d'Education Musicale de GUIGNICOURT | 21 690 € |
| - Ecole de Musique Intercommunale du Pays de Guise | 20 053 € |
| - Communauté de communes du Pays de la Serre | 35 460 € |
| - Ville d'HIRSON | 21 690 € |
| - Ville de CHATEAU-THIERRY | 21 690 € |
| - Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry | |
| Ecole de musique de NEUILLY-SAINT-FRONT | 26 100 € |
| Ecole de musique de FERRE-EN-TARDENOIS | 25 824 € |
| - Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois | 35 460 € |
| - Association Ecole de Musique Intercommunale Les 4 Chemins de SISSONNE | 21 690 € |
| - Communauté de communes Retz-en-Valois | |
| Ecole de musique de VIC-SUR-AISNE | 34 109 € |
| Ecole de musique de VILLERS-COTTERETS | 12 632 € |
| - Association Ecole de Musique Intercommunale du canton de VERMAND | 20 492 € |
| - Association Thiérache Animation Culture Tourisme (TACT) de ROZOY-SUR-SERRE | 13 919 € |
| - Conservatoire Municipal de Musique de TERGNIER | 21 690 € |
| - Communauté de communes de la Thiérache du Centre | 35 460 € |
| - Ville de CHAUNY | 19 698 € ; |
- 3) Attribue, compte tenu des acomptes décidés en réunion de Programmation 2018 et des subventions de fonctionnement pour les écoles de musique non contrôlées par l'Etat fixées au titre de l'exercice 2018, les soldes restant à verser tels qu'ils figurent en annexe 1 au rapport du Président, pour un montant total de 197 177 € ;
- 4) Gage cette dépense de 197 177 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:14
Référence : b94a2e8d2b9393ee6f1de74cd9f85b2a26e58a99



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 601
Budget de l'Établissement Départemental de l'Enfance et de la Famille
Décision modificative n° 2 - Exercice 2018
*** Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **601**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

Adopte la Décision modificative n° 2 - 2018 de l'Établissement Départemental de l'Enfance et de la Famille, telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:44
Référence : 030c330547f9400ec909fd136d981825f14cb25a



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 602
Intervention du Département dans le domaine de l'Aide Sociale à l'Enfance
*** Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **602**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

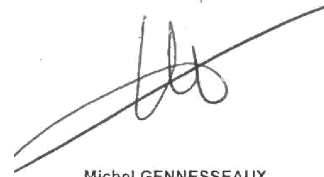
Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (8 voix contre),

Ratifie les inscriptions des crédits suivants :

En dépenses : - 180 800 € au chapitre 011
1 945 300 € au chapitre 65.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:08
Référence : 3250ccb2089067bfdcf6eabd8960437dfdc22893



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 603
Intervention du Département dans les domaines de l'action sociale et de l'insertion
Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **603**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Adopte la nouvelle convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Aisne et son annexe financière pour 2018, prévoit une participation du Département au budget de fonctionnement 2018 du CDAD à hauteur de 10 000 € et autorise le Président à la signer pour le compte du Département et délègue à la Commission permanente l'examen et l'approbation des avenants à venir ;

2) Reconduit, pour 2018, la mission d'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active soumis à droits et devoirs confiée aux Centres Communaux d'Action Sociale de BOHAIN-EN-VERMANDOIS, CHATEAU-THIERRY, HIRSON, LAON, SAINT-MICHEL, SAINT-QUENTIN, SOISSONS, VILLERS-COTTERETS ;

3) Fixe, pour 2018, la participation financière départementale, à hauteur de :

- 200 € pour un suivi annuel complet par les CCAS disposant de personnel titulaire de la qualification « travailleur social »,

- 100 € pour un suivi annuel allégé par les CCAS ne disposant pas de personnel titulaire de la qualification « travailleur social » ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions à intervenir avec ces structures ;

5) Minore les Autorisations d'Engagement ouvertes au chapitre 017 ainsi qu'il suit :

287 419,98 € AE 2015-1 Appel à projets insertion 2016

15 600,00 € AE 2015-2 Actions transversales 2015

636 220,00 € AE 2016-2 Actions transversales 2016

362 049,89 € AE 2017-2 Actions transversales 2017

6) Ratifie en dépenses les inscriptions de crédits suivants :

Chapitre 65 – CP/2018 + 5 200,00 €

Chapitre 017

Sur Autorisation d'Engagement

CP/AE 2017-2 Actions transversales 2017 - 148 531,89 €

7) Modifie, pour le programme 12PDI, les échéanciers des Crédits de Paiement des Autorisations d'Engagement AE 2015-1 Appel à projets insertion 2016, AE 2015-2 Actions transversales 2015, AE 2016-2 Actions transversales 2016, AE 2017-2 Actions transversales 2017, dont le détail figure dans les documents budgétaires ;

8) Clôture les Autorisations d'Engagement suivantes :

Programme 07 ACTRMI : AE 2007-1 Actions RMI, AE 2008-1 Actions RMI, AE 2009-1 Actions RMI, AE 2010-1 Actions RSA, AE 2011-1 Actions RSA, AE 2011-2 APRE,

Programme 12PDI : AE 2015-1 Appel à projets insertion 2016, AE 2015-2 Actions transversales 2015, AE 2016-2 Actions transversales 2016, AE 2012-1 Appel à projets, AE 2012-2 Actions transversales, AE 2013-1 Appel à projets, AE 2013-2 Actions transversales, AE 2013-3 Contrats aidés, AE 2014-1 Appel à projets, AE 2014-2 Actions transversales, AE 2014-3 CUI, AE 2015-3 APRE, AE 2015-4 CDDI CUI.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 04/07/2018 à 12:21:19
Référence : c282d72c1f0cfd4b8994c46142c2bf7a873f1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 604

**Actions en faveur des personnes en situation de handicap et
personnes âgées du Département de l'Aisne
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 604,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **M. Georges FOURRE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Autorise les inscriptions de crédits :
d'un montant de 41 000 € en chapitre 011 ;
- 2) Autorise le paiement sur les crédits inscrits en Budget primitif 2018 :
d'un montant de 355 000 € en chapitre 016 ;
- 3) Autorise l'inscription d'une recette :
d'un montant de 857 618,01 € en chapitre 75.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:32
Référence : fc6cf167b1607cc3b55e0fa615e19136827a5b1a



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 605
Affaires Sociales - Investissement
Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **605**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **M. Georges FOURRE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise la création des Autorisations de Programme :

- Programme 18AIDOMIPA d'un montant de 90 000,00 €
- Programme 18AIDHEBPA d'un montant de 200 000,00 €
- Programme 18AIDHEBPA d'un montant de 100 000,00 €

et la répartition des Crédits de Paiement pour les Autorisations de Programme selon l'échéancier de Crédits de Paiement figurant au rapport du Président ;

2) Autorise la diminution des Autorisations de Programme :

01AIDHEBPH (Aide à l'hébergement pour personnes handicapées) 2017-1 :	109 200,00 €
01AIDHEBPH (Aide à l'hébergement pour personnes handicapées) 2017-2 :	593 852,00 €
05AIDOMIPA (Aide à domicile pour personnes âgées) 2015-1 :	7 000,00 €
05AIDOMIPA (Aide à domicile pour personnes âgées) 2016-1 :	24 374,07 €

05AIDOMIPA (Aide à domicile pour personnes âgées) 2017-1 :	50 326,45 €
01AIDHEBPA (Aide à l'hébergement pour personnes âgées) 2015-2 :	8 700,00 €
01AIDHEBPA (Aide à l'hébergement pour personnes âgées) 2016-2 :	13 855,00 €
01AIDBEBPA (Aide à l'hébergement pour personnes âgées) 2017-2 :	647 567,00 €

et la répartition des Crédits de Paiement pour les Autorisations de Programme selon l'échéancier de Crédits de Paiement figurant au rapport du Président ;

3) Autorise une augmentation de l'Autorisation de Programme :

01 AIDHEBPH (Aide à l'hébergement pour personnes handicapées) 2016-1 :	373 838,88 €
--	--------------

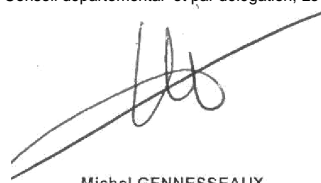
4) Ratifie les inscriptions de Crédits de Paiement suivantes :

Chapitre 204 :

CP/AP 01AIDHEBPH 2016-1	72 550,00 €
CP/AP 01AIDHEBPH 2017-1	- 34 784,00 €
CP/AP 01AIDHEBPH 2017-2	- 372 400,00 €
CP/AP 05AIDOMIPA 2015-1	- 7 000,00 €
CP/AP 05AIDOMIPA 2016-1	- 16 500,00 €
CP/AP 05AIDOMIPA 2017-1	- 7 231,99 €
CP/AP 05AIDOMIPA 2018-1	50 000,00 €
CP/AP 01AIDHEBPA 2016-1	2 250,00 €
CP/AP 01AIDHEBPA 2016-2	103 023,00 €
CP/AP 01AIDHEBPA 2017-1	- 102 500,00 €
CP/AP 01AIDHEBPA 2017-2	- 207 567,00 €
CP/AP 18AIDHEBPA 2018-1	50 000,00 €
CP/AP 18AIDHEBPA 2018-2	20 000,00 €

5) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à ces Autorisations de Programme est jointe aux documents budgétaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:18
Référence : c988b2cb6b6b8cf5bfbfe5509fe4715a597e998



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 650
Règlement départemental du transport adapté des élèves et étudiants en situation de handicap

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 650,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le règlement départemental des transports adaptés des élèves et étudiants en situation de handicap.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:12:18
Référence : 80c45ca849d99ec6ce10ece5b3f002f61202d4ad



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 701
Ajustement des crédits - Politique de la randonnée et des Véloroutes
*** Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **701**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Vu l'avis de la 3ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie les inscriptions de Crédits de Paiement suivantes :

En dépenses

Chapitre 23

CP/AP 2015-3	RANDONNEE	- 10 000,00 €
--------------	-----------	---------------

Chapitre 21


CP/AP 2015-3	RANDONNEE	+ 10 000,00 €
--------------	-----------	---------------

CP/AP 2013-3	RANDONNEE	+ 30 000,00 €
--------------	-----------	---------------

CP/AP 2018-1	RANDONNEE	- 30 000,00 € ;
--------------	-----------	-----------------

2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à ces Autorisations de Programme est jointe aux documents budgétaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:41
Référence : 11ae0526fd36c3beaec99f6a376500becc0a1a47



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 702

**Ajustement des crédits - Aménagement foncier rural
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **702**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide :

1) d'ajuster les Autorisations de Programme ainsi qu'il suit :

En dépenses		
AP 2004-1	04AMENFONC	- 1 387,36 €
AP 2018-1	21/731/DHT	+ 5 000,00 €,

2) de ratifier les inscriptions de crédits suivantes :

En dépenses		
Chapitre 21		
Sur Autorisation de Programme		
CP/AP 2018-1	21/731/DHT	+ 5 000,00 €

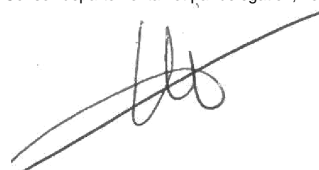
Chapitre 204
Hors Autorisation de Programme + 270 032,06 €
afin d'équilibrer comptablement les opérations d'aménagement foncier clôturées

En recettes

Chapitre 4544212	- 57 983,19 €
Chapitre 4544203	+ 313 813,95 €
Chapitre 4544204	+ 6 440,84 €
Chapitre 4544207	+ 7 760,46 € ;

- Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à ces Autorisations de Programme est jointe aux documents budgétaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:12:07
Référence : 75c2c20a7a95d4af6941c70b2e9f4dcf98f4e962



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 703
Ajustement des crédits

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 703,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie les inscriptions de Crédits de Paiement suivantes :

En dépenses :

Chapitre 011 :

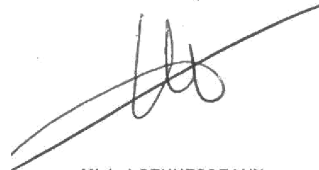
CP/AE 2017-1	PPDECHET	- 4 439,00 €
CP/AE 2016-1	16SATESE	- 1 000,00 €
CP/AE 2018-1	21/731ANID	- 5000,00 €

Chapitre 65 :

CP/AE 2018-1	MILAQUAT	+ 20 892,00 € ;
--------------	----------	-----------------

2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à ces Autorisations d'Engagement est jointe aux documents budgétaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:22
Référence : 7e8c2c999594a29dd31525d3342ea5c8cb9d964b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 750
Convention 2018 avec l'Office National des Forêts

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **750**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) de valider et d'autoriser le Président du Conseil Départemental de l'Aisne à signer la Convention de partenariat entre le Conseil Départemental de l'Aisne et l'Office National des Forêts pour l'année 2018, dont le projet est joint en annexe au rapport du Président,

2) de valider et d'autoriser le Président du Conseil Départemental de l'Aisne à signer l'avenant 8 précisant la mise en œuvre de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 et l'avenant 2 de la convention 2017 entre le Conseil Départemental de l'Aisne et l'ONF, dont les projets sont joints en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:10:59
Référence : 0e4ff3f57c86492493ea6340500ba749a21707e9



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 751

**Convention cadre pluriannuelle 2018-2020 entre le Conseil
départemental de l'Aisne et le Conservatoire des Espaces Naturels de
Picardie**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 751,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de valider et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention cadre pluriannuelle 2018-2020 entre le Conseil départemental de l'Aisne et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, dont le projet est joint en annexe au rapport du Président, et tous les documents s'y référant.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:12:26
Référence : 959f45e5ec05936e4a1122230d76cf878543f1ca



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 801

**Ajustement des crédits - Politique départementale de soutien au
domaine du Développement Local et Téléphonie mobile
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **801**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie l'inscription des Crédits de Paiement suivante :

En dépenses :

Chapitre 65 :

CP/AE 2014-1

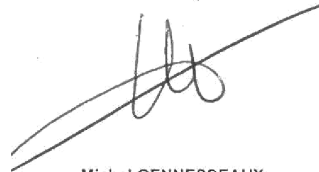
CONTEURO

- 21 001,00 € ;

2) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à cette Autorisation d'Engagement est jointe aux documents budgétaires ;

3) Autorise le Président à signer une convention à passer avec la Région Hauts-de-France pour la réalisation d'une étude de couverture en téléphonie mobile, dont le projet est joint en annexe à son rapport.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:38
Référence : f90cec73d750110648a6a698580b4fb6025f97cb



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, P. GRUNY, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 802

**Ajustement des crédits - Intervention du Département en faveur du
patrimoine historique et mobilier
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **802**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu l'avis de la 5ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Abonde l'Autorisation de Programme ainsi qu'il suit :

Chapitre 204

AP 2010-1	01AIDRESTA	+ 0,01 € ;
-----------	------------	------------

2) Ratifie les inscriptions de Crédits de paiement suivantes :

En dépenses

Chapitre 204

CP/AP 2017-1	01AIDRESTA	- 24 488,64 €
--------------	------------	---------------

CP/AP 2010-1	01AIDRESTA	+ 12 150,00 €
--------------	------------	---------------

CP/AP 2011-1	01AIDRESTA	+ 5 679,57 €
--------------	------------	--------------

CP/AP 2012-1	01AIDRESTA	+ 5 075,00 €
--------------	------------	--------------

CP/AP 2012-3	01AIDRESTA	+ 1 584,07 € ;
--------------	------------	----------------

3) Acte que la situation des Crédits de Paiement afférents à ces Autorisations de Programme est jointe aux documents budgétaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:12:20
Référence : b3dedecdbc7b118003d229a6083385dc8238adbf



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 850
Aisne Partenariat Investissement (API) - Soutien au développement
des collectivités territoriales
Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 850,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

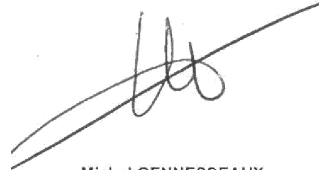
A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement », les subventions sur les opérations désignées dans les annexes I et II jointes à la délibération ;

2) Prend acte que faute de production avant la demande de 1^{er} acompte ou simultanément à celle-ci, par les porteurs de projet des documents suivants : délibération, devis, plan de financement, et dans le cadre de la thématique Incendie, l'arrêté communal de DECI, la subvention départementale sera annulée ;

3) Prend acte que la somme de 4 538 123,84 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits sur l'Autorisation de Programme 14/90API ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 04/07/2018 à 12:21:25
Référence : 90ff9b27aae6d6f89cfc90fb6a150a1a7e3df16a

Projets structurants
Assemblée départementale du 25 juin 2018

ANNEXE I

	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		Montant de la subvention
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	
SPORT	Syndicat Intercommunal de Gestion du complexe sportif de GUIGNICOURT - Canton de GUIGNICOURT	Changement de l'éclairage du gymnase	16 989 €	35%	5 946,15 €	MO	20%	3 397,80 €
						DETR	45%	7 645,05 €
	Commune de GUIGNICOURT - Canton de GUIGNICOURT	Travaux concernant les terrains de football	334 603,00 €	30%	100 380,90 €	DETR	30%	100 380,99 €
						CNDS	20%	66 920,66 €
						MO	20%	66 920,45 €
	Commune de SAINT-GOBAIN - Canton de TERGNIER	Aménagement d'un local de rangement non chauffé à la halle de sports	60 390 €	30%	18 117,00 €	MO	70%	42 273,00 €
	Commune de BOHAIN-EN-VERMANDOIS - Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Réfection des tribunes du stade	39 610 €	50%	19 805,00 €	DETR	30%	11 883,00 €
						MO	20%	7 922,00 €
	Commune de SAINT-QUENTIN - Cantons de SAINT-QUENTIN 1,2,3	Création d'un terrain synthétique au stade Paul DEBRESIE	756 871 €	30%	227 061,15 €	Etat - CNDS	20%	149 218,00 €
						MO	20%	151 373,85 €
					Conseil régional HDF	25%	189 218,00 €	
					FAFA	5%	40 000,00 €	
	Communauté d'agglomération du SAINT-QUENTINOIS - Cantons de SAINT-QUENTIN 1,2,3 et RIBEMONT	Rénovation d'une piste d'athlétisme	68 333 €	30%	20 499,90 €	MO	70%	47 833,10 €
	Commune de GRICOURT - Canton de SAINT-QUENTIN 1	Création d'un city park	89 218,39 €	25%	22 304,60 €	DETR	30%	26 736,00 €
					Parlement.	4%	3 500,00 €	
					MO	41%	36 677,79 €	
	Commune de SOISSONS - Cantons de SOISSONS 1 et 2	Aménagement d'un parcours de golf compact urbain	1 600 000 €	10%	160 000,00 €	MO	30%	478 800,00 €
					REGION	10%	160 000,00 €	
					FFG	20%	321 200,00 €	
					DPV	30%	480 000,00 €	
	Commune de SOISSONS - Cantons de SOISSONS 1 et 2	Construction de deux terrains de sport en revêtement synthétique quartier de Presles	172 146 €	30%	51 643,80 €	MO	70%	120 502,20 €
	Commune de SOISSONS - Cantons de SOISSONS 1 et 2	Construction de quatre courts de tennis	167 462 €	30%	50 238,60 €	MO	70%	117 223,40 €
CULTURE	Commune de CHAUNY Canton de CHAUNY	Réaménagement intérieur de la médiathèque	463 578 €	13%	60 265,00 €	DSIL	26%	118 900,00 €
						DRAC	41%	188 550,00 €
						M.O.	20%	95 913,00 €
ENVIRONNEMENT	USESA - Canton de VILLERS-COTTERETS	Programme annuel de travaux 2018 - Partie Oulchy le Château	711 583,85 €	Forfait	6 817,00 €			
	Commune de BOUFFIGNEREUX Canton de GUIGNICOURT	Travaux de réhabilitation d'Assainissement Non Collectif (28 immeubles)	289 210,00 €	20%	57 842,00 €	AESN	60%	173 526,00 €
						MO	20%	57 842,00 €
	Communauté d'agglomération du SAINT-QUENTINOIS Cantons de SAINT-QUENTIN 1, 2, 3 et RIBEMONT	Travaux de desserte en assainissement eaux usées de la commune de Fonsomme (dernière tranche)	540 000,00 €	20%	108 000,00 €	MO	80%	432 000,00 €
	Syndicat des Eaux de BRAYE/VUILLERY/CLAMECY Canton de FERE-EN-TARDENOIS	Travaux d'interconnexion au SIPENS	113 185,00 €	25%	28 296,25 €	MO	75%	84 888,75 €
	Commune de AMIGNY- ROUY - Canton de CHAUNY	Réparation sur la toiture de l'école maternelle	41 464 €	25%	10 366,00 €	MO	75%	31 098,00 €
	Commune de AMIGNY- ROUY - Canton de CHAUNY	Aménagement de toilettes pour PMR à l'école primaire	75 195,00 €	25%	18 798,75 €	MO	25%	18 798,65 €
						DETR	50%	37 597,60 €
	Commune de AMIGNY- ROUY - Canton de CHAUNY	Aménagement de rampes PMR à l'école primaire	12 055,00 €	20%	2 411,00 €	DETR	20%	2 411,00 €
					DSIL	40%	4 822,00 €	
					MO	20%	2 411,00 €	

EDUCATION	Commune de CHAUNY - Canton de CHAUNY	Travaux dans les écoles	150 211,00 €	20%	30 042,20 €	DETR	45%	67 595,00 €
						MO	35%	52 573,80 €
	Commune de FRIERES-FAILLOUEL - Canton de CHAUNY	Remplacement du chauffage à l'école maternelle	17 347 €	25%	4 336,76 €	MO	25%	4 337,24 €
						FSIPL	50%	8 673,00 €
	Commune de FRIERES-FAILLOUEL - Canton de CHAUNY	Travaux à l'école maternelle du Bois l'Abbé	11 386 €	25%	2 846,50 €	MO	30%	3 415,50 €
						DETR	45%	5 124,00 €
	Commune de OGNES - Canton de CHAUNY	Rénovation du système de chauffage au groupe scolaire Jean Vaur	44 859 €	25%	11 214,75 €	MO	25%	11 214,28 €
						ETAT	50%	22 429,97 €
	Commune de VIRY-NOUREUIL - Canton de CHAUNY	Aménagement et travaux aux écoles	11 595 €	25%	2 898,75 €	MO	55%	6 377,25 €
						DETR	20%	2 319,00 €
	Commune de BUCY-LES-PIERREPONT - Canton de GUIGNICOURT	Aménagement des classes primaires pour l'école de BUCY LES PIERREPONT et ses environs	17 282 €	30%	5 184,60 €	MO	40%	6 912,40 €
						DETR	30%	5 185,00 €
	Commune de GUIGNICOURT - Canton de GUIGNICOURT	Construction d'un groupe scolaire*	1 000 000 €	30%	300 000,00 €	MO	35%	350 002,00 €
						FSIPL	35%	349 998,00 €
	Commune de SAINT ERME OUTRE ET RAMECOURT - Canton de GUIGNICOURT	Construction et réhabilitation du groupe scolaire*	2 250 000 €	30%	675 000,00 €	MO	35%	779 283,25 €
						DETR	30%	675 000,00 €
						CAF	2%	37 402,56 €
						FNADT	4%	83 314,19 €
	Syndicat de regroupement scolaire Les Ponceaux - Canton de GUIGNICOURT	Acquisition de jeux extérieurs pour l'école Les Ponceaux	9 285 €	25%	2 321,25 €	MO	25%	2 321,75 €
						DETR	50%	4 642,00 €
	Commune de TERGNIER - Canton de TERGNIER	Réfection de la toiture de l'école primaire Malraux	172 349 €	20%	34 469,80 €	MO	35%	60 322,15 €
						DETR	45%	77 557,05 €
	Commune de BELLICOURT - Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Travaux à l'école maternelle	14 545 €	25%	3 636,25 €	MO	30%	4 363,75 €
						DETR	45%	6 545,00 €
	Commune de BRANCOURT-LE-GRAND - Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Création d'un accès pour personne à mobilité réduite dans la cour de l'école (rampe)	6 850 €	25%	1 712,50 €	MO	20%	1 370,50 €
						DETR	30%	2 055,00 €
						ETAT	25%	1 712,00 €
	Commune de GOUY - Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Rénovation de l'ancien logement de l'école pour transformation en dortoir et bureau des enseignants	76 815 €	25%	19 203,75 €	MO	45%	34 567,25 €
						DETR	30%	23 044,00 €
	Commune de VENDHUILE - Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Réalisation d'un portail + vidéosurveillance	7 004 €	25%	1 751,00 €	MO	20%	1 401,00 €
						DETR	55%	3 852,00 €
	Commune de FLAVY-LE-MARTEL - Canton de RIBEMONT	Réfection de la toiture de l'école	61 922 €	25%	15 480,50 €	MO	35%	21 672,50 €
					DETR	40%	24 769,00 €	
Commune de SERAUCOURT-LE-GRAND - Canton de RIBEMONT	Travaux d'accessibilité à l'école	46 567 €	25%	11 641,75 €	MO	25%	11 642,25 €	
					DETR	50%	23 283,00 €	
Syndicat de regroupement scolaire BAZOCHES/COURCELLES/PAARS-SAINT-THIBAUT - Canton de FERRE-EN-TARDENOIS	Acquisition de matériel pédagogique pour les 5 classes du regroupement	4 992 €	25%	1 247,98 €	MO	75%	3 744,02 €	
Commune de OSLY-COURTIL - Canton de SOISSONS 1	Remplacement des fenêtres de l'école au 1er étage (3ème tranche)	6 917 €	30%	2 075,10 €	MO	70%	4 841,90 €	
Commune de POMMIERS - Canton de SOISSONS 1	Sécurisation de l'accès de l'école	4 990 €	25%	1 247,50 €	MO	20%	997,50 €	
					DETR	55%	2 745,00 €	
Commune de BELLEU - Canton de SOISSONS 2	Extension de l'école maternelle Les Tournelles	35 737 €	20%	7 147,40 €	MO	80%	28 589,60 €	
Commune de MERCIN-ET-VAUX - Canton de SOISSONS 2	Acquisition de tablettes numériques	5 467 €	25%	1 366,75 €	MO	20%	1 093,25 €	
					DETR	55%	3 007,00 €	
Commune de HIRSON - Canton de HIRSON	Rénovation thermique des bâtiments municipaux (3 écoles + 1 médiathèque)	56 453 €	20%	11 290,60 €	MO	30%	16 935,40 €	
					ETAT	50%	28 227,00 €	
Commune de HIRSON - Canton de HIRSON	Equiper des services de restauration (scolaire + personnes âgées)	39 623 €	20%	7 924,60 €	MO	25%	9 905,40 €	
					ETAT	55%	21 793,00 €	
Commune de HIRSON - Canton de HIRSON	Travaux dans les établissements scolaires	27 900 €	20%	5 580,00 €	MO	80%	22 320,00 €	
Commune de SAINT-MICHEL - Canton de HIRSON	Réfection des peintures et des revêtements de sols intérieurs de l'école maternelle	83 091 €	20%	16 618,20 €	MO	35%	29 081,80 €	
					DETR	45%	37 391,00 €	
Commune de LESDINS - Canton de SAINT-QUENTIN 2	Rénovation du groupe scolaire LESDINS/REMAUCOURT	37 705 €	25%	9 426,25 €	MO	30%	11 311,75 €	
					DETR	35%	13 197,00 €	
					FONDS CONCOURS	10%	3 770,00 €	

	Commune de MORCOURT - Canton de SAINT-QUENTIN 2	Travaux de réfection de la cour de l'école	11 942 €	25%	2 985,50 €	MO	75%	8 956,50 €
	Commune de HARLY - Canton de SAINT-QUENTIN 3	Protection solaire dans les écoles (film anti UV et stores)	24 900 €	12%	2 920,77 €	MO	20%	4 979,23 €
						DETR	40%	10 000,00 €
						FONDS CONCOURS	28%	7 000,00 €
TOURISME	Communauté d'agglomération du Soissonnais Cantons de SOISSONS 1 et 2	Aménagement d'une voie verte entre Mercin et Vaux et Montigny Lengrain	14 500,00 €	20%	2 900,00 €	MO	80%	11 600,00 €
	Communauté d'agglomération du SAINT-QUENTINOIS Cantons de SAINT-QUENTIN 1,2,3 et RIBEMONT	Extension de l'aire de camping car à proximité de la Base Urbaine de Loisirs	132 784,00 €	20%	26 556,80 €	MO	80%	106 227,20 €
	Commune de MONAMPTEUIL Canton de FERE-EN-TARDENOIS	Extension de locaux existants de gîte de séjour et mise en conformité pour PMR	140 262,00 €	20%	28 052,40 €	DETR	45%	63 118,00 €
DEVELOPPEMENT LOCAL	Communauté d'agglomération CHAUNY TERGNIER LA FERRE - Cantons de CHAUNY et TERGNIER	Réalisation d'une maison de santé pluriprofessionnelle à SINCEY	2 127 737,00 €	5%	106 386,85 €	Etat	15%	325 000,00 €
						Région Hauts de France	17%	369 434,00 €
						MO	62%	1 326 916,15 €
	Commune de ST QUENTIN - Cantons de SAINT-QUENTIN 1,2 et 3	Travaux de réfection des corniches et des zingueries à la Maison des Sports	158 231,00 €	20%	31 646,20 €	MO	80%	126 584,80 €
	Commune de FLAVY-LE-MARTEL - Canton de RIBEMONT	Restauration de la salle polyvalente de l'étage (3ème phase)	258 768,00 €	30%	77 630,40 €	DETR	25%	63 480,00 €
						MO	45%	117 657,60 €
	Commune de LA FERRE - Canton de TERGNIER	Aménagement de la mairie	252 668,72 €	25%	63 167,18 €	DETR	55%	138 967,80 €
						MO	20%	50 533,74 €
	Commune de MONTESCOURT-LIZEROLLES - Canton de RIBEMONT	Aménagement d'un club-house au terrain de football	104 967,00 €	25%	26 241,75 €	MO	47%	49 835,25 €
						Ligue Football	28%	28 890,00 €
Commune de BRAINE - Canton de FERE-EN-TARDENOIS	Restructuration et accessibilité de l'Hôtel de Ville	527 310,00 €	25%	131 827,50 €	DETR	50%	263 655,00 €	
					MO	25%	131 827,50 €	
Commune de WATIGNY - Canton de HIRSON	Atelier municipal	101 570,16 €	25%	25 392,54 €	DETR	45%	45 706,50 €	
					MO	30%	30 471,12 €	
MAINTIEN COMMERCE EN ZONE RURALE	Commune de CHIVRES EN LAONNOIS - Canton de GUIGNICOURT	Création d'un commerce multi-services et de deux logements	316 000 €	20%	63 200,00 €	FNADT	19%	60 000,00 €
						DETR	9%	30 000,00 €
						MO	52%	162 800,00 €
Commune de GRUGIES - Canton de SAINT-QUENTIN 3	Création d'une agence postale communale	126 228 €	20%	25 245,60 €	DETR	30%	37 868,00 €	
					STRADET	10%	12 622,00 €	
					MO	40%	50 492,40 €	
Commune de BUCY LE LONG - Canton de FERE EN TARDENOIS	Création d'un local à vocation commerciale et touristique	282 310 €	20%	56 462,00 €	DETR	15%	42 346,53 €	
					MO	65%	183 501,47 €	
					DRAC	50%	12 555,00 €	
PATRIMOINE	Commune de ANDELAIN Canton de TERGNIER	Mission de maîtrise d'œuvre de la restauration des toitures de l'église	25 110,00 €	30%	7 533,00 €	MO	20%	5 022,00 €
						DRAC	50%	12 555,00 €
	Commune de SAINT-QUENTIN Cantons de SAINT-QUENTIN 1, 2 et 3	Etude de diagnostic sur les extérieurs de la basilique	50 000,00 €	30%	15 000,00 €	DRAC	50%	25 000,00 €
						MO	20%	10 000,00 €
	Commune de BRAINE Canton de FERE-EN-TARDENOIS	Mission de maîtrise d'œuvre relative à la restauration de l'église Saint Yved et recherches historiques complémentaires	36 160,00 €	30%	10 848,00 €	DRAC	50%	18 080,00 €
						MO	20%	7 232,00 €
	Commune de BRAINE Canton de FERE-EN-TARDENOIS	Travaux de restauration de l'église Saint Yved	750 000,00 €	35%	262 500,00 €	DRAC	40%	300 000,00 €
						MO	25%	187 500,00 €
	Commune de LES SEPTVALLONS Canton de FERE-EN-TARDENOIS	Restauration de la toiture de l'église de Longueval-Barbonval	68 289,00 €	30%	20 486,80 €	DRAC	50%	34 144,50 €
						MO	20%	13 657,70 €
	Commune de PRESLES-ET-BOVES Canton de FERE-EN-TARDENOIS	Restauration de l'église (tranche ferme)	122 476,00 €	40%	48 990,40 €	DRAC	40%	48 990,00 €
						MO	20%	24 495,60 €
	Commune de VAUXREZIS Canton de SOISSONS 1	Restauration de l'église (phase AVP jusque ACT)	24 500,00 €	30%	7 350,00 €	DRAC	50%	12 250,00 €
MO						20%	4 900,00 €	
Commune de SOISSONS Canton de SOISSONS 1 et 2	Travaux de préservation et de mise en valeur du site abbatial de Saint Jean des Vignes Tranche 1	186 635,00 €	20%	37 327,08 €	DRAC	40%	74 654,00 €	
					MO	40%	74 653,92 €	
Commune de CHACRISE Canton de VILLERS-COTTERETS	Réfection de l'escalier du clocher de l'église	5 612,00 €	40%	2 244,80 €	DRAC	30%	1 683,60 €	
					MO	20%	1 122,40 €	

	Commune de OULCHY LA VILLE Canton de VILLERS-COTTERETS	Entretien des vitraux et remplacement de la porte de l'église	20 207,00 €	40%	8 082,80 €	DRAC	40%	8 083,00 €	
						MO	20%	4 041,20 €	
	Commune de LES SEPTVALLONS Canton de FERE-EN-TARDENOIS	Remise en état des vitraux de l'église et remplacement de la porte de l'église de Merval	38 154,00 €	35%	13 353,97 €	DRAC	40%	15 262,00 €	
						MO	25%	9 538,03 €	
	Commune de SOUPIR Canton de FERE-EN-TARDENOIS	Réfection du chœur de l'église	32 014,00 €	40%	12 805,60 €	DRAC	40%	12 806,00 €	
						MO	20%	6 402,40 €	
	Commune de NOYANT-ET-ACONIN Canton de SOISSONS 2	Restauration de l'église (charpente, toiture, étanchéité...)	22 890,00 €	35%	8 011,50 €	DRAC	40%	9 156,00 €	
						MO	25%	5 722,50 €	
	Commune de AUBENTON Canton de HIRSON	Toiture église	61 546,00 €	35%	21 541,10 €	DRAC	40%	24 618,00 €	
						MO	25%	15 386,90 €	
	TOTAL			15 776 556,12 €		3 301 148,38 €			

* les montants attribués sont des montants plafond

Projets locaux
Assemblée départementale du 25 juin 2018

Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de BELLECOURT	Aménagements paysagers	5 530,00 €	30%	1 659,00 €	DETR	50%	2 765,00 €
	Commune de FONTAINE-UTERTE	Cloture de la mare communale donnant également sur le jardin de la mairie	7 357,50 €	20%	1 471,50 €	DETR	50%	3 678,75 €
	Commune de GOUY	Agrandissement du cimetière	25 651,20 €	25%	6 412,80 €	DETR	30%	2 207,25 €
	Commune de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Création d'un local archives à la mairie	44 161,00 €	18%	8 056,40 €	DETR	45%	7 695,36 €
	Commune de LEMPIRE	Travaux sur la toiture de la mairie	4 645,00 €	20%	929,00 €	MO	42%	11 543,04 €
	Commune de MAGNY-LA-FOSSE	Réfection de la toiture de la mairie	22 528,89 €	20%	4 505,78 €	DETR	40%	17 664,40 €
	Commune de SEQUEHART	Remplacement des menuiseries de la salle des associations, de l'église et de l'atelier	23 001,00 €	25%	5 750,25 €	DETR	30%	1 393,50 €
	Commune de SERAIN	Aménagement des toilettes PMR et d'un local de rangement à la mairie	20 313,60 €	20%	4 062,72 €	MO	50%	2 322,50 €
	Commune de BECQUIGNY	Remise en peinture et vitrification du plancher de la salle polyvalente	7 464,50 €	30%	2 239,35 €	DETR	45%	10 138,00 €
	Commune de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	Réhabilitation d'une friche en maison de quartier	127 813,81 €	20%	25 562,76 €	MO	35%	7 885,11 €
Développement local	Commune de SEBONCOURT	Aménagement d'un local multi services éducatif et culturel	145 134,56 €	20%	29 026,91 €	DETR	40%	51 125,52 €
	Commune de SEBONCOURT	Remplacement de deux portes à la salle des fêtes	8 262,28 €	20%	1 652,46 €	DETR	40%	51 125,52 €
	Commune de FONTAINE-UTERTE	Installation d'un limiteur de son au Foyer Rural	3 500,00 €	20%	700,00 €	DETR	45%	65 310,55 €
	Commune de NAUROY	Réfection de la toiture de la Salle Jean Moulin	21 304,90 €	30%	6 391,47 €	MO	35%	50 797,10 €
	Commune de LE CATELET	Changement de la chaudière dans les logements communaux	9 441,70 €	15%	1 416,26 €	DETR	45%	3 718,03 €
	Commune de CROIX FONSSOMME	Remise en état d'un logement très dégradé	6 457,60 €	25%	1 614,40 €	MO	35%	2 891,80 €
	Commune de VENDHUILE	Rénovation d'un logement communal	43 456,59 €	25%	10 864,15 €	MO	55%	1 925,00 €
	Commune de BRANCOURT LE GRAND	Rénovation et mise en sécurité du Monument aux Morts	6 625,00 €	30%	1 987,50 €	ONAC	25%	875,00 €
	Commune de FONTAINE UTERTE	Réfection et rejointoiement de l'église	3 583,33 €	20%	716,67 €	DETR	70%	14 913,43 €
	Commune de LEMPIRE	Travaux sur la toiture de l'église	5 535,00 €	20%	1 107,00 €	MO	85%	8 025,45 €
	TOTAL		541 767,46 €		116 126,38 €			

Projets locaux
Assemblée départementale du 25 juin 2018

Thématique	Canton de CHAUNY									
	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Financement		Autres financeurs		Montant de la subvention
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention		
Sport	Commune d'ABBECOURT	Création d'un espace de jeux extérieurs pour enfants	6 045,33 €	25%	1 511,33 €	MO	34%	2 056,02 €		
	Commune de VIRY-NOUREUIL	Poteau incendie	3 544,00 €	40%	1 417,60 €	MO	41%	2 478,59 €		
Incendie	Commune de PIERREMANDE	Mise en place d'une citerne incendie sur la rue des loges	12 946,00 €	40%	5 178,40 €	DETR	40%	5 178,40 €		
	Commune de CONDREN	Mise aux normes incendie	16 796,49 €	40%	6 718,60 €	DETR	40%	6 718,60 €		
Développement local	Commune d'ABBECOURT	Création d'un bâtiment pour le rangement de matériel	31 773,47 €	25%	7 943,37 €	DETR	45%	14 298,06 €		
	Commune de CHAUNY	Construction d'une maison des sportifs sur le site du complexe sportif Léo Lagrange	478 372,00 €	20%	95 674,40 €	DSIL	30%	143 511,60 €		
Logement	Commune de CAILLOUEL-CREPIGNY	Installation d'une pompe à chaleur à la salle polyvalente	10 230,00 €	20%	2 046,00 €	DETR	45%	4 603,50 €		
	Commune de CAILLOUEL-CREPIGNY	Installation de portes de sécurité à la salle polyvalente	10 114,00 €	20%	2 022,80 €	DETR	35%	3 580,50 €		
Patrimoine rural non protégé	Commune d'ABBECOURT	Création d'un Club House	15 244,00 €	25%	3 811,00 €	DETR	45%	6 859,80 €		
	Commune de BETHANCOURT EN VAUX	Réhabilitation du logement communal isolation et chauffage	54 197,80 €	25%	13 549,45 €	MO	30%	4 573,20 €		
Acquisition de matériel	Commune de CAILLOUEL-CREPIGNY	Rénovation du clocher de l'église	17 000,00 €	20%	3 400,00 €	DETR	45%	7 650,00 €		
	Commune de VILLEQUIER-AUMONT	Acquisition d'un tracteur tondeuse	20 462,98 €	25%	5 115,75 €	MO	35%	5 950,00 €		
TOTAL	Commune de VIRY-NOUREUIL	Acquisition d'un tracteur tondeuse avec balayeuse	21 960,00 €	20%	4 392,00 €	DETR	45%	9 208,34 €		
			698 686,07 €		152 780,70 €	MO	80%	17 568,00 €		

Projets locaux
Assemblée départementale du 25 juin 2018

Canton de FERRE EN TARDENOIS									
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Financement		Autres financeurs	
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention	Taux
Incendie	Commune de CLAMECY	Réserve incendie	9 360,00 €	40%	3 744,00 €	DETR	40%	3 744,00 €	
	Commune de MONAMPTÉUIL	Réserve incendie	48 536,50 €	40%	19 414,60 €	MO	20%	1 872,00 €	
Tourisme	Commune de BUCY LE LONG	Aménagement d'un chemin de randonnée	11 959,30 €	15%	1 793,90 €	DETR	25%	2 989,83 €	
	Commune de COUVREILLES	Restauration du mur du cimetière	43 378,07 €	15%	6 506,71 €	MO	60%	7 175,58 €	
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de BAZOCHES-SUR VESLES	Remplacement de cinq fenêtres à la mairie	8 941,70 €	30%	2 682,51 €	DETR	45%	4 023,77 €	
	Commune de CHERY-CHARTREUVE	Réhabilitation de l'ancienne bibliothèque en local technique	7 166,98 €	25%	1 791,75 €	MO	25%	2 235,43 €	
Développement local	Commune de CHIVRES-VAL	Réfection de la toiture bâtiment de stockage	8 576,52 €	30%	2 572,96 €	DETR	45%	3 859,43 €	
	Commune de MONT-NOTRE-DAME	Accessibilité aux normes PMR à la mairie	7 972,18 €	25%	1 993,05 €	MO	25%	2 144,13 €	
Développement local	Commune de BRAINE	Création d'un foyer de jeunes	71 800,00 €	25%	17 950,00 €	CAF	40%	28 720,00 €	
	Commune de BUCY-LE-LONG	Travaux à la salle polyvalente - tranche 2	38 712,90 €	15%	5 806,94 €	MO	35%	25 130,00 €	
Développement local	Commune de PAARS	Réhabilitation totale de la mairie	64 200,50 €	30%	19 260,15 €	DETR	25%	9 678,23 €	
	Commune de CHIVRES-VAL	Remplacement du chauffage de la salle des associations et bibliothèque	7 511,25 €	30%	2 253,38 €	MO	60%	23 227,74 €	
Développement local	Commune de SOUPIR	Aménagement et sonorisation de la salle des fêtes	7 418,00 €	20%	1 483,60 €	DETR	45%	3 380,06 €	
	Commune de SOUPIR	Mise en sécurité de la salle des fêtes	9 250,00 €	20%	1 850,00 €	MO	25%	1 877,81 €	
Développement local	Commune de SOUPIR	Mise en sécurité de la salle des fêtes	9 250,00 €	20%	1 850,00 €	DETR	35%	2 455,60 €	
	Commune de SOUPIR	Mise en sécurité de la salle des fêtes	9 250,00 €	20%	1 850,00 €	MO	45%	3 338,10 €	
Développement local	Commune de SOUPIR	Mise en sécurité de la salle des fêtes	9 250,00 €	20%	1 850,00 €	DETR	45%	4 162,50 €	
	Commune de SOUPIR	Mise en sécurité de la salle des fêtes	9 250,00 €	20%	1 850,00 €	MO	35%	3 237,50 €	

Logement	Commune de CHAVONNE	Rénovation du logement communal	18 134,76 €	30%	5 440,43 €	DETR	45%	8 160,64 €
						MO	25%	4 533,69 €
Patrimoine rural non protégé	Commune de BRENELLE	Rénovation d'un logement communal	94 093,59 €	Pld	15 000,00 €	MO	84%	79 093,59 €
	Commune de BRAYE	Réhabilitation du clocher de l'église	2 394,00 €	30%	718,20 €	DETR	30%	718,20 €
						MO	40%	957,60 €
	Commune de CHASSEMY	Rénovation du Monument aux Morts	6 539,96 €	30%	1 961,99 €	MO	70%	4 577,97 €
	Commune de CLAMECY	Réfection des piliers et du portail de l'église	20 039,24 €	25%	5 009,81 €	DETR	45%	9 017,66 €
						MO	30%	6 011,77 €
	Commune de PARGNY FILAIN	Mise en valeur du Monument allemand	9 545,00 €	25%	2 386,25 €	MO	50%	4 772,50 €
						TRANSITOIRE	25%	2 386,25 €
	Commune de BAZOCHES-SUR VESLES	Installation d'une alarme incendie à l'école et à la mairie	2 797,12 €	30%	839,14 €	DETR	45%	1 258,70 €
						MO	25%	699,28 €
Acquisition de matériel	Commune de BRAINE	Acquisition d'un tracto pelle avec chargeur et pelle rétro	72 500,00 €	25%	18 125,00 €	DETR	55%	39 875,00 €
						MO	20%	14 500,00 €
	Commune de LAFFAUX	Mise en conformité de la sécurité dans les locaux de la mairie	3 321,70 €	25%	830,43 €	DETR	45%	1 494,77 €
						MO	30%	996,51 €
	Commune de MISSY-SUR-AISNE	Acquisition d'un bac de ramassage tonte pour micro tracteur	4 283,49 €	30%	1 285,05 €	MO	70%	2 998,44 €
	Commune de MONT-SAINT-MARTIN	Acquisition de matériels d'entretien des espaces verts	2 500,00 €	30%	750,00 €	DETR	50%	1 250,00 €
						MO	20%	500,00 €
	Commune de TERNY-SORNY	Achat d'une tondeuse et d'un broyeur	4 594,17 €	25%	1 148,54 €	DETR	55%	2 526,79 €
						MO	20%	918,83 €
	Commune de TERNY-SORNY	Achat d'un tracteur	16 298,00 €	25%	4 074,50 €	DETR	55%	8 963,90 €
					MO	20%	3 259,60 €	
TOTAL					601 824,93 €			146 672,89 €

Projets locaux
Assemblée départementale du 25 juin 2018

Thématique	Canton de GUIGNICOURT									
	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Financier	Autres financeurs			
				Taux	Montant de la subvention		Taux	Montant de la subvention		
Incendie	Commune de COURTRIZY ET FUSSIGNY	Mise aux normes de la sécurité incendie de la commune (poteau incendie)	3 500,00 €	35%	1 225,00 €	DETR	45%	1 575,00 €		
	Commune de MUSCOURT	Mise en place d'une réserve incendie	8 529,00 €	40%	3 411,60 €	MO	20%	700,00 €		
	Commune de PONTAVERT	Mise en place de poteaux incendie	20 597,82 €	40%	8 239,13 €	DETR	40%	8 239,13 €		
	Commune de GOUDELANCOURT-LES-PIERREPONT	Aménagement paysager Grande Rue	16 857,50 €	25%	4 214,38 €	MO	20%	4 119,56 €		
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de JUVINCOURT ET DAMARY	Travaux de mise aux normes PMR Bâtiments communaux (accès église, école, mairie, cimetière)	6 419,00 €	20%	1 283,80 €	DETR	26%	1 668,94 €		
	Commune de MENNEVILLE	Aménagement de la traverse de MENNEVILLE - Tranche 3/TC2 - Rue du Centre	39 704,00 €	25%	9 926,00 €	APV	20%	7 940,00 €		
	Commune de PROUISEUX ET PLESNOY	Accès PMR mairie, salle des fêtes et église	12 953,67 €	10%	1 295,37 €	DETR	20%	7 940,00 €		
	Commune d'AGUILCOURT	Aménagement des abords de l'obélisque à la mémoire du corps expéditionnaire russe au Mont Espin	32 030,00 €	25%	8 007,50 €	AP	16%	6 236,00 €		
	Commune de PROUVAIS	Couverture mairie-école	79 325,00 €	20%	15 865,00 €	MO	20%	7 662,00 €		
	Commune de BERRIEUX	Elargissement de la porte de la mairie pour accès PMR	3 323,48 €	25%	830,87 €	DETR	50%	6 476,84 €		
Développement local	Commune de PONTAVERT	Changement de chaudière à la mairie	51 104,15 €	30%	15 331,25 €	MO	40%	5 181,47 €		
						DETR	15%	4 804,50 €		
						Ministère des Armées	25%	8 007,50 €		
					CD 02 Centenaire	15%	4 804,50 €			
					MO	20%	6 406,00 €			
					DETR	45%	35 696,25 €			
					MO	35%	27 763,75 €			
					MO	75%	2 492,61 €			
					DETR	50%	25 552,08 €			
					MO	20%	10 220,83 €			

	Commune de CHEVREGNY	Remplacement du portail de la cour du Musée de l'école	2 895,00 €	25%	723,75 €	MO	75%	2 171,25 €
	Commune de SISSONNE	Réhabilitation du logement communal situé rue du Général Leclerc	79 274,75 €	pld	15 000,00 €	REGION	1%	1 187,00 €
	Commune de LIESSÉ NOTRE DAME	Réfection de la toiture du logement rue A. Duployé (ancienne gendarmerie)	33 338,50 €	pld	10 000,00 €	MO	80%	63 087,75 €
Logement	Commune de CONCEVREUX	Réhabilitation de l'ancienne école en logement communal	99 600,00 €	pld	15 000,00 €	MO	70%	23 336,95 €
	Commune de CRAONNE	Travaux énergétiques au logement communal	24 689,80 €	30%	7 406,94 €	DETR	85%	84 660,00 €
	Commune de BRAYE-EN-LAONNOIS	Aménagement d'un logement communal dans l'ancienne école	84 033,08 €	pld	15 000,00 €	MO	45%	11 110,41 €
Patrimoine rural non protégé	Commune de GUYENCOURT	Rénovation de l'église	107 545,32 €	25%	26 886,33 €	DETR	25%	37 640,86 €
	Commune de MISSY LES PIERREPONT	Deuxième tranche des travaux de restauration de l'église	82 460,93 €	25%	20 615,23 €	MO	40%	43 018,13 €
	Commune de ROUCY	Travaux de couverture sur l'église (6 lucarnes)	21 628,80 €	25%	5 407,20 €	DETR	45%	37 107,42 €
						MO	30%	24 738,28 €
Acquisition de matériel	Commune de MONTAIGU	Travaux de sécurisation renforcée dans les établissements scolaires et les abords	12 299,04 €	25%	3 074,76 €	DETR	45%	9 732,96 €
	Commune de BOURG-ET-COMIN	Achat de matériel (tracteur avec accessoires)	15 608,00 €	30%	4 682,40 €	MO	30%	6 488,64 €
		TOTAL	837 716,84 €		193 426,50 €			6 764,47 €
								2 459,81 €
								7 804,00 €
								3 121,60 €

Projets locaux
Assemblée départementale du 25 Juin 2018

Thématique	Canton de HIRSON									
	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Financier		Autres financeurs		Montant de la subvention
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention		
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de ORIGNY EN THIERACHE	Installation d'un panneau d'information	7 209,00 €	25%	1 802,25 €	DETR	45%	3 244,05 €		
	Commune de BUIRE	Aménagement des combles de la mairie	46 862,67 €	25%	11 715,67 €	MO	30%	2 162,70 €		
Développement local	Commune de NEUVE-MAISON	Menuiseries du 1er étage de la mairie et portes d'entrée de l'école communale	16 770,00 €	30%	5 031,00 €	DSIL	40%	18 745,07 €		
	Commune de NEUVE-MAISON	Menuiseries porte d'entrée de la mairie et annexes	14 127,00 €	30%	4 238,10 €	MO	35%	16 401,93 €		
	Commune de ORIGNY-EN-THIERACHE	Mise aux normes de l'installation électrique des vestiaires du stade Jean Tinot	14 240,75 €	25%	3 560,19 €	DSIL	50%	8 385,00 €		
	Commune de LEUZE	Clôture autour de la salle polyvalente	52 920,40 €	20%	10 584,08 €	MO	20%	3 354,00 €		
	Commune de MARTIGNY	Assainissement non collectif de la salle des fêtes	14 214,00 €	25%	3 553,50 €	DETR	55%	7 063,50 €		
	Commune de AUBENTON	Rénovation de deux logements	29 445,87 €	25%	7 361,47 €	MO	20%	2 825,40 €		
	Commune de MONDREPUIS	Travaux de menuiseries au logement communal 18 rue du Commandant Lepine	6 953,00 €	25%	1 738,25 €	DETR	40%	5 696,30 €		
	Commune de MONDREPUIS	Travaux au logement communal 23 avenue de Verdun	7 320,93 €	25%	1 830,23 €	MO	75%	4 984,26 €		
	Commune de NEUVE MAISON	Réfection de la toiture du logement communal au 37 rue de Verdun	15 947,00 €	30%	4 784,10 €	DETR	55%	29 106,22 €		
	Commune de BEAUMÉ	Restauration intérieure de l'église (bas-côtés, plafond, beffroi, vitraux)	81 161,00 €	20%	16 232,20 €	MO	25%	13 230,10 €		
Patrimoine rural non protégé	Commune de IVIERS	Réfection du beffroi de l'église	9 715,00 €	25%	2 428,75 €	DETR	45%	5 889,17 €		
	Commune de MONT-SAINT-JEAN	Rénovation de l'église (rejointement murs extérieurs et intérieurs, travaux de menuiserie)	28 525,00 €	30%	8 557,50 €	MO	75%	5 214,75 €		
Acquisition de matériel	Commune de HIRSON	6 nouvelles caméras de vidéoprotection	93 894,00 €	20%	18 778,80 €	DETR	45%	36 522,45 €		
	Commune de MONDREPUIS	Acquisition de matériel	22 644,67 €	19%	4 378,36 €	MO	35%	28 406,35 €		
	Commune de NEUVE-MAISON	Achat d'un micro tracteur tondeuse	7 667,00 €	25%	1 916,75 €	DETR	25%	2 428,75 €		
	Commune de SAINT-MICHEL	Remplacement de matériel de cuisine dans le restaurant de l'abbaye	31 714,00 €	20%	6 342,80 €	REGION HDF	10%	971,50 €		
	TOTAL		501 331,29 €		114 834,00 €	MO	40%	3 886,00 €		

ANNEXE II

Projets locaux
Assemblée départementale du 25 juin 2018

Canton de RIBEMONT									
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		Montant de la subvention	Montant de la subvention
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux		
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de CLASTRES	Accessibilité école maternelle	23 288,00 €	30%	6 986,40 €	DETR	30%	6 986,40 €	
						FONDS DE CONCOURS	20%	4 657,60 €	
						MO	20%	4 657,60 €	
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de MONTECOURT LIZEROLLES	Aménagement d'un parc paysager - étude	5 980,00 €	25%	1 495,00 €	MO	75%	4 485,00 €	
						DETR	30%	2 837,70 €	
						FONDS DE CONCOURS	20%	1 891,80 €	
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de SAINT-SIMON	Installation d'un panneau d'information électronique	9 459,00 €	30%	2 837,70 €	MO	20%	1 891,80 €	
						DETR	50%	33 556,50 €	
						MO	20%	13 422,60 €	
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de SERAUCOURT LE GRAND	Aménagement paysager	67 113,00 €	30%	20 133,90 €	MO	75%	12 186,02 €	
						DETR	30%	2 837,70 €	
						FONDS DE CONCOURS	20%	1 891,80 €	
Développement local	Commune de ANNOIS	Travaux divers bâtiments publics (store salle foyer, porte mairie, rampe église)	16 248,03 €	25%	4 062,01 €	MO	75%	12 186,02 €	
						DETR	30%	2 837,70 €	
						FONDS DE CONCOURS	20%	1 891,80 €	
Logement	Commune de ANNOIS	Travaux dans l'ancienne école pour un logement locatif	9 429,63 €	25%	2 357,41 €	MO	75%	7 072,22 €	
						DETR	30%	8 819,40 €	
						FONDS DE CONCOURS	20%	4 657,60 €	
Patrimoine rural non protégé	Commune de ARTEMPS	Réfection intérieure de l'église (nef et chœur)	29 398,00 €	25%	7 349,50 €	RESERVE PARLEMENTAIRE	10%	2 939,80 €	
						CD 02	15%	4 409,70 €	
						MO	20%	5 879,60 €	
Acquisition de matériel	Commune de DURY	Deuxième tranche de grosses réparations sur l'église (travaux de maçonnerie)	11 276,50 €	25%	2 819,13 €	MO	75%	8 457,38 €	
						DETR	30%	2 837,70 €	
						FONDS DE CONCOURS	20%	1 891,80 €	
Acquisition de matériel	Commune de OLLEZY	Achat d'un tracteur tondeuse	12 300,00 €	25%	3 075,00 €	FONDS DE CONCOURS	33%	4 120,00 €	
						MO	42%	5 105,00 €	
						TOTAL		51 116,05 €	
			184 492,16 €						

ANNEXE II

Projets locaux
Assemblée départementale du 25 juin 2018

Canton de SAINT QUENTIN 1									
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Financier	Autres financeurs		Montant de la subvention
				Taux	Montant de la subvention		Taux	Montant de la subvention	
Sport	Commune d'ETREILLERS	Création d'une aire de jeux	11 354,24 €	25%	2 838,56 €	MO	25%	2 838,56 €	
						ETAT	50%	5 677,12 €	
Incendie	Commune de VERMAND	Création d'un city stade	53 538,50 €	25%	13 384,63 €	MO	45%	24 092,33 €	
						DETR	30%	16 061,55 €	
Développement local	Commune de PONTRUET	Pose de deux bouches à incendie	3 184,00 €	40%	1 273,60 €	DETR	40%	1 273,60 €	
						MO	20%	636,80 €	
Développement local	Commune de GRICOURT	Aménagement PMR de la mairie et de l'école	117 559,68 €	25%	29 389,92 €	DETR	40%	47 023,87 €	
						MO	35%	41 145,89 €	
Développement local	Commune de PONTRUET	Mise aux normes PMR de la mairie	90 971,09 €	20%	18 194,22 €	DETR	40%	36 388,44 €	
						MO	40%	36 388,44 €	
Développement local	Commune de ETRAILLERS	Travaux sur bâtiments publics (presbytère)	31 598,00 €	25%	7 899,50 €	DETR	45%	14 219,10 €	
						MO	30%	9 479,40 €	
Logement	Commune de ATTILLY	Acquisition et rénovation du logement communal	107 665,00 €	Forfait	15 000,00 €	MO	86%	92 665,00 €	
Patrimoine rural non protégé	Commune de VAUX-EN-VERMANDOIS	Amélioration du confort et de la disposition du logement communal	7 185,00 €	25%	1 796,25 €	MO	75%	5 388,75 €	
Patrimoine rural non protégé	Commune de SAVY	Remise en état des vitraux de l'église	28 721,60 €	25%	7 180,40 €	DETR	30%	8 616,48 €	
						MO	45%	12 924,72 €	
TOTAL			451 777,11 €		96 957,08 €				

ANNEXE II

Projets locaux
Assemblée départementale du 25 juin 2018

		Canton de SAINT QUENTIN 2									
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Financier	Autres financeurs		Montant de la subvention	Taux	Montant de la subvention
				Taux	Montant de la subvention		Financier	Taux			
Développement local	Commune de OMISSY	Réfection des chéneaux de la salle polyvalente	6 299,05 €	20%	1 259,81 €	DETR	30%	1 889,72 €	1 259,81 €	30%	1 889,72 €
						MO	50%	3 149,53 €			
Logement	Commune de ROUVROY	Restauration de la maison communale (logement)	79 129,37 €	10%	7 912,94 €	FCD	50%	39 564,69 €	7 912,94 €	40%	31 651,75 €
						MO	40%	31 651,75 €			
Acquisition de matériel	Commune de FONSSOMME	Alarmes et caméras mairie et école	6 470,00 €	20%	1 294,00 €	DETR	40%	2 588,00 €	1 294,00 €	40%	2 588,00 €
						MO	40%	2 588,00 €			
	Commune de LESDINS	Réhabilitation de la cuisine de la salle des fêtes	9 746,10 €	20%	1 949,22 €	Fonds de concours	20%	1 949,22 €	1 949,22 €	60%	5 847,66 €
						MO	60%	5 847,66 €			
	Commune de MARCY	Acquisition de matériel et mobilier nouvelle mairie	6 550,76 €	10%	655,08 €	DETR	30%	1 965,23 €	655,08 €	30%	1 965,23 €
						MO	60%	3 930,46 €			
TOTAL			108 195,28 €		13 071,05 €			13 071,05 €			

ANNEXE II

Projets locaux
Assemblée départementale du 25 juin 2018

		Canton de SAINT QUENTIN 3									
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Financier	Autres financeurs		Montant de la subvention	Taux	Montant de la subvention
				Taux	Montant de la subvention		Taux	Montant de la subvention			
Incendie	Commune de CASTRES	Création d'une bouche incendie	2 443,62 €	40%	977,45 €	MO	60%	1 466,17 €			
	Commune de CASTRES	Travaux salle polyvalente	7 650,10 €	20%	1 530,02 €	DETR MO	30% 50%	2 295,03 € 3 825,05 €			
Développement local	Commune de CASTRES	Rénovation du logement communal	3 549,51 €	20%	709,90 €	MO	80%	2 839,61 €			
	Commune de GRUGIES	Acquisition de l'immeuble, restauration du logement au 1er étage	65 291,55 €	20%	13 058,31 €	DETR MO	30% 50%	19 587,47 € 32 645,78 €			
	Commune de HARLY	Réhabilitation du logement communal situé 217 rue Quentin de la Tour	95 436,00 €	10%	9 543,60 €	FDC MO	19% 71%	18 000,00 € 67 892,40 €			
	TOTAL		174 370,78 €		25 819,28 €						

Projets locaux
Assemblée départementale du 25 juin 2018

		Canton de SOISSONS 1						
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Sport	Commune de VENIZEL	Travaux d'éclairage des structures sportives extérieures	24 440,00 €	10%	2 444,00 €	MO	45%	10 998,00 €
						DETR	45%	10 998,00 €
Incendie	Commune de JUVIGNY	Poteau incendie (intersection chemin des Tournelles/rue du réservoir)	3 022,14 €	40%	1 208,86 €	MO	60%	1 813,28 €
		Création de trois poteaux incendie	7 434,26 €	40%	2 973,70 €	MO	60%	4 460,56 €
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de POMMIERS	Accessibilité PMR mairie	29 282,19 €	20%	5 856,44 €	DETR	50%	14 641,10 €
						MO	30%	8 784,66 €
Développement local	Commune de VENIZEL	Extracteurs de fumée et sas salle Lallier	19 270,00 €	10%	1 927,00 €	MO	90%	17 343,00 €

Projets locaux
Assemblée départementale du 25 juin 2018

		Canton de SOISSONS 2									
Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Financement		Autres financeurs		Montant de la subvention	
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Taux	Montant de la subvention		
Incendie	Commune de BILLY-SUR-AISNE	Création de points d'eau incendie	11 532,12 €	40%	4 612,85 €	DETR	40%		40%	4 612,85 €	
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de BELLEU	Aménagement extérieur de la mairie et de l'école Léo Lagrange (cour école, combi foot/basket, mur mairie + aménagement paysager)	96 398,60 €	20%	19 279,72 €	MO	80%		80%	77 118,88 €	
Développement local	Commune de BELLEU	Extension et reconstruction de la mairie	259 983,25 €	20%	51 996,65 €	MO	80%		80%	207 986,60 €	
Patrimoine rural non protégé	Commune de MISSY-AUX-BOIS	Changement des fenêtres et portes de la mairie	4 883,68 €	20%	976,74 €	DETR	45%		45%	2 197,66 €	
						MO	35%		35%	1 709,29 €	
Acquisition de matériel	Commune de SERMOISE	Troisième tranche de restauration et de protection des vitraux de l'église	17 510,20 €	20%	3 502,04 €	MO	80%		80%	14 008,16 €	
											Commune de SEPTMONTS
TOTAL			406 307,85 €		84 368,00 €					4 000,00 €	

Projets locaux
Assemblée départementale du 25 juin 2018

Thématique	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
				Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
				Canton de TERGNIER				
Sport	Commune de TERGNIER	Création de deux city stades et d'un skate-park à Quesy-Cité	226 714,11 €	20%	45 342,82 €	MO	30%	68 014,23 €
	Commune de BERTAUCCOURT-EPOURDON	Réfection du sol amortissant de l'aire de jeux	5 500,00 €	30%	1 650,00 €	MO	70%	3 850,00 €
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de COURBES	Mise en place d'une signalétique sur la commune	4 723,00 €	30%	1 416,90 €	MO	70%	3 306,10 €
	Commune de BERTAUCCOURT-EPOURDON	Réfection de la toiture de la mairie	17 546,10 €	30%	5 263,83 €	DTER	30%	5 263,83 €
Développement local	Commune de BEAUTOR	Rénovation de la façade de la mairie	17 600,00 €	15%	2 640,00 €	MO	40%	7 018,44 €
	Commune de VERSIGNY	Mise en conformité des portes pour l'accessibilité de la salle polyvalente	6 232,04 €	25%	1 558,01 €	DTER	45%	7 920,00 €
Logement	Commune de VERSIGNY	Transformation de l'ancien secrétariat de mairie en logement	6 497,88 €	25%	1 624,47 €	MO	40%	7 040,00 €
	Commune de BRIE	Réfection du clocher de l'église	3 100,00 €	30%	930,00 €	DTER	20%	1 246,41 €
Patrimoine rural non protégé	Commune de COURBES	Réfection de la cloche et de l'horloge de l'église	14 016,50 €	30%	4 204,95 €	MO	55%	3 477,62 €
	Commune de SERVAIS	Réfection des pignons de l'église	8 282,00 €	25%	2 070,50 €	DTER	30%	1 949,36 €
	Commune de VERSIGNY	Acquisition d'une cabine pour le tracteur	4 683,60 €	25%	1 170,90 €	MO	45%	2 924,05 €
	Commune de BEAUTOR	Achat d'une tondeuse professionnelle	19 500,00 €	15%	2 925,00 €	DTER	25%	775,00 €
	Commune de LA FERRE	Acquisition et mise en place de la vidéoprotection	84 669,49 €	25%	21 167,37 €	MO	37%	5 124,00 €
						DTER	33%	4 687,55 €
						MO	45%	3 726,90 €
						DTER	30%	2 484,60 €
						MO	20%	936,72 €
						DTER	55%	2 575,98 €
						MO	55%	10 725,00 €
						DTER	30%	5 850,00 €
						MO	11%	9 000,00 €
						DTER	64%	54 188,47 €

Acquisition de matériel	Commune de SAINT-GOBAIN	Acquisition d'un véhicule pour les services techniques	25 220,50 €	30%	7 566,15 €	MO	70%	17 654,35 €	
	Commune de TERGNIER	Acquisition de mobil-homes neufs et de tentes semi rigides pour le camping de La Frette	88 000,00 €	20%	17 600,00 €	MO	80%	70 400,00 €	
	Commune de ANGUILCOURT-LE-SART	Achat d'un tracteur	20 537,50 €	25%	5 134,38 €	DTER	55%	11 295,63 €	
						MO	20%	4 107,50 €	
	Commune de COURBES	Acquisition de chaises pour l'église	2 000,00 €	30%	600,00 €	DTER	50%	1 000,00 €	
						MO	20%	400,00 €	
	TOTAL		554 822,72 €		122 865,28 €				

Projets locaux
Assemblée départementale du 25 juin 2018

Thématique	Canton de VILLERS COTTERETS									
	Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Financier	Autres financeurs			
				Taux	Montant de la subvention		Taux	Montant de la subvention		
Sport	Commune de SAINT-REMY-BLANZY	Réalisation de deux aires de jeux	44 645,80 €	15%	6 696,87 €	MO	85%	37 948,93 €		
Incendie	Commune de BRENY	Création de points d'eau incendie	9 125,93 €	40%	3 650,37 €	DETR MO	40% 20%	3 650,37 € 1 825,19 €		
Aménagement paysager, mobilier urbain	Commune de LE PLESSIER-HULEU	Aménagement des allées du cimetière pour accessibilité PMR	12 012,00 €	30%	3 603,60 €	DETR	30%	3 603,60 €		
Développement local	Commune de SAINT-REMY-BLANZY	Travaux d'isolation et toiture de la mairie	47 678,43 €	15%	7 151,76 €	DETR	45%	21 455,30 €		
	Commune de VILLEMONTAIRE	Travaux d'accessibilité à la mairie aux PMR	6 712,00 €	25%	1 678,00 €	MO DETR	40% 45%	19 071,37 € 3 020,40 €		
Logement	Commune de NAMPTEUIL SOUS MURET	Réfection de la toiture au logement communal	10 427,10 €	30%	3 128,13 €	DETR	45%	2 013,60 €		
	Commune de NAMPTEUIL SOUS MURET	Changement de la chaudière au logement communal	9 695,50 €	30%	2 908,65 €	DETR	45%	4 629,19 €		
Patrimoine rural non protégé	Commune de ARCY SAINTE RESTITUE	Restauration des vitraux de l'église du Hameau de Branges	52 723,46 €	25%	13 180,87 €	MO DETR	25% 40%	2 669,78 € 4 299,97 €		
	Commune de CHAUDUN	Mise en sécurité de l'église (Phase 1)	284 400,00 €	20,00%	56 880,00 €	MO DETR	25% 45%	2 486,88 € 21 089,38 €		
Acquisition de matériel	Commune de BRENY	Achat d'un tracteur tondeuse	4 250,00 €	30%	1 275,00 €	MO DETR	35,00% 50%	127 980,00 € 99 540,00 €		
	Commune de OULCHY-LE-CHÂTEAU	Achat d'un tracteur tondeuse	17 500,00 €	25%	4 375,00 €	MO	20%	2 125,00 € 850,00 €		
	TOTAL		499 170,22 €		104 528,25 €			13 125,00 €		



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 851

**Mise en oeuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de
l'Accessibilité des Services au Public**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **851**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu l'avis de la 6ème commission,

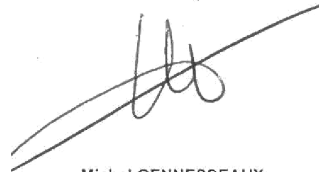
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide la convention de pérennisation du Service Public Itinérant dont le projet est joint en annexe au rapport du Président, accepte l'adhésion du Département et autorise le Président à en être signataire ;

2) Valide l'avenant à la convention relative au guichet unique dont le projet est joint en annexe au rapport du Président, accepte l'adhésion du Département et autorise le Président à en être signataire.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:57
Référence : e9c8215aa2a42a5eca37ec853b8e6b69902c9283



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 25 juin 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 852

**Fonds Social Européen 2014-2020 - Appel à projets 2018 -
Prolongation dispositif 1 bis**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 852,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Vu l'avis de la 6ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise la prolongation de la publication de l'appel à projets FSE relatif au dispositif 1 bis « Accompagnement dans l'emploi – Ateliers et Chantiers d'Insertion » du 2 juillet au 14 septembre 2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/07/2018 à 16:11:49
Référence : a1b8cd5db650603ed95d5cc450d58bc4b38dd453

DECISIONS
de la Commission permanente

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 18 JUIN 2018**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIoT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIoT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 000

Déclaration de l'urgence pour les rapports n° 060, 061, 062, 063 et 064

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **000**,

Vu le règlement intérieur des Assemblées du Département adopté le 5 avril 2016 et en particulier son article 33,

Vu les articles L. 3121-19 et L. 3121-19-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément aux dispositions de l'article 33 du règlement intérieur des Assemblées du Département, à ce qu'il soit statué sur l'urgence des rapports n° 060, 061, 062, 063 et 064,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports n° 060, 061, 062, 063 et 064 intitulés :

N° 060 : Politique de cohésion européenne 2021-2027 : motion de soutien,

N° 061 : Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de l'OPH de l'Aisne – Demande de Prêt Haut de Bilan Bonifié (PHBB) – Action logement,

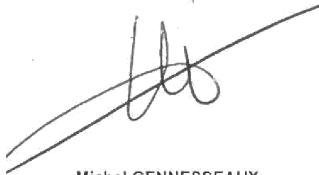
N° 062 : Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale
Compétence partagée,

N° 063 : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de PAVANT,

N° 064 : Attribution de mandats spéciaux,

ainsi que sur leur inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:02
Référence : b3c0a194dbe7b29812542a2c0d60702c578d2fb1

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 001
Entreprise de transport "Les Petites Coccinelles" - accord transactionnel

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

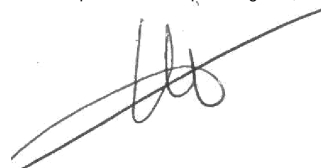
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide le principe et les conditions de l'arrangement transactionnel proposé en annexe au rapport du Président ;

- Autorise le Président à signer le dit arrangement transactionnel.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:23:44
Référence : 3df4a885799dca679caf1aa57a42f79284e4af2

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 002

Taxe d'aménagement - Avis conforme sur admission en non-valeur

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **002**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

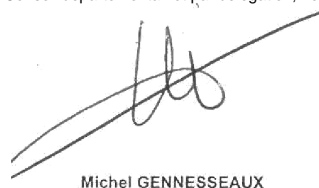
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'émettre un avis conforme favorable à la demande suivante d'admission en non-valeur de la taxe d'aménagement due, pour les motifs repris au rapport du Président :

Demande	Montant
2018/1	998 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:23:47
Référence : f1d26756a559154204a5f4b7d9b9ece5635ba113

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 003

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière de développement local
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 003,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions pour les opérations suivantes :

CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne :

- **1 490 €** pour un montant subventionnable de 7 450 € HT : commune de L'EPINE-AUX-BOIS pour l'achat d'un tracteur tondeuse,

Territoire de la Communauté de communes Retz-en-Valois :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes de Villers-Cotterêts/Forêt-de-Retz :

- **691 €** pour un montant subventionnable de 2 765 € HT : commune de RETHEUIL pour l'achat d'une débroussailleuse et d'une tondeuse débroussailleuse,

Territoire de la Communauté de communes Picardie des Châteaux :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes du Val de l'Ailette :

- **9 257 €** pour un montant subventionnable de 30 858 € HT : commune de COUCY-LE-CHÂTEAU-AUFFRIQUE pour l'isolation des bâtiments communaux,

CDDL du Territoire de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache :

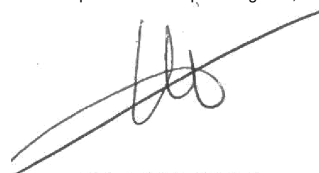
- **4 581 €** pour un montant subventionnable de 22 904 € HT : commune de MONTCORNET pour l'installation d'un columbarium,

CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Oise :

- **7 421 €** pour un montant subventionnable de 24 737 € HT : commune de RIBEMONT pour le réagencement du secrétariat de mairie ;

2) Prend acte que la somme de 23 440 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits "CDDL" inscrits au chapitre 204 du Budget départemental

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:26
Référence : d70dc4ffea87e241d4c8d222938e473a81272b81



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 004

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) : Approbation
de l'ajustement 2018 du Territoire de la Communauté de communes de
la Thiérache du Centre
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **004**,

Vu sa précédente délibération en date du 21 novembre 2016, relative au rapport n° 009,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Approuve la programmation 2018 du Territoire de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre, telle que décrite dans l'annexe au rapport du Président ;

2) Individualise, au titre de ce Contrat Départemental de Développement Local, les subventions pour les opérations suivantes :

Territoire de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre :

- **79 760 €** pour un montant subventionnable de 319 041 € HT : commune de GERCY pour la remise aux normes de la salle polyvalente,

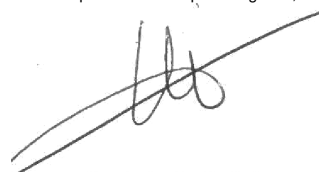
- **972 €** pour un montant subventionnable de 4 860 € HT : commune de LESCELLE pour les travaux d'aménagement de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'allée du cimetière,
- **60 000 €** pour un montant subventionnable de 528 000 € HT : commune de LA CAPELLE pour la réhabilitation de locaux pour y installer le centre social Tac tic animation,
- **3 555 €** pour un montant subventionnable de 17 775 € HT : commune de FESMY-LE-SART pour les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'école (portes et WC),
- **928 €** pour un montant subventionnable de 3 711 € HT : commune de LEME pour la réfection du plafond de l'école,
- **572 €** pour un montant subventionnable de 2 286 € HT : Commune de ROCQUIGNY pour l'implantation d'un abribus,
- **8 627 €** pour un montant subventionnable de 43 134 € HT : Commune de LE NOUVION-EN-THIERACHE pour l'aménagement des abords de la micro-crèche ;

3) Prend acte que la somme de 154 414 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental ;

4) Prend acte de la hausse du montant suivant :

2 206 € pour un montant subventionnable de 11 032 € HT : commune de LUGNY pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de plusieurs bâtiments communaux.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:16
Référence : 966c7b174edb8b446ea7e16c604b4b9b8e2d1758



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 005
Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020 : subventions 2018
° Compétence déléguée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **005**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide d'émettre un avis favorable pour le cofinancement FSE des actions 2018 et d'individualiser les subventions suivantes :

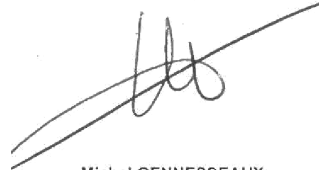
- 541 800 € sur une assiette subventionnable de 903 000 € TTC à l'association Aisne Action Emploi pour l'action « Emploi et Entreprises, méthode IOD » ;

- 132 278,40 € sur une assiette subventionnable de 220 464 € TTC à l'association Aisne Action Emploi pour l'action « Aisne Initiative Emploi » ;

2) Autorise le Président à signer les conventions afférentes avec les opérateurs retenus pour la période 2018, ainsi que tous documents en découlant avec les modalités suivantes de versement FSE : une avance de 20 % dès la signature de la convention et le solde lors de la production du bilan final et à l'issue du Contrôle de Service Fait (CSF) ;

3) Prend acte que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:43
Référence : 0fd6304ffcb10729e0abedc25cfe0e8075440171



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 006
Régime d'aide transitoire dans le domaine du patrimoine et de
l'aménagement de rivières
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **006**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,


A l'unanimité,

- Adopte, dans le cadre du régime d'aide transitoire dans le domaine du patrimoine, le programme d'opérations tel qu'il figure en annexe 1 à la présente délibération, pour un montant total de subvention de 458 611,46 € ;

- Adopte, dans le cadre du régime d'aide transitoire pour l'aménagement des rivières, l'opération telle qu'elle figure en annexe 2 à la présente délibération, pour un montant total de subvention de 5 373,23 € ;

- Gage cette dépense sur l'Autorisation de Programme 2018/1 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:12
Référence : 8224f45dd84eb28a9ad9b41f625b004f1dc78879

REGIME D'AIDE TRANSITOIRE DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE
Commission permanente du 18 juin 2018

Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
			Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Commune de AMBLENY Canton de VIC SUR AISNE	Travaux complémentaires de remise en état de la statue "La charité de Saint Martin"	5 200,00 €	30%	1 560,00 €	DRAC	50%	2 600,00 €
					MO	20%	1 040,00 €
Commune de ARTEMPS Canton de RIBEMONT	Réfection intérieure de l'église (nef et chœur)	29 398,00 €	15%	4 409,70 €	DETR	30%	8 819,00 €
					RESERVE PARLEMENTAIRE	10%	2 939,00 €
					CD 02 (API)	25%	7 349,50 €
					MO	20%	5 880,80 €
Commune de CHAOURSE Canton de VERVINS	Travaux complémentaires sur les maçonneries des baies n° 11, 13, 14 et 16 et remplacement de pièces de charpente sur le poinçon du clocher de l'église	29 830,00 €	35%	10 440,50 €	DRAC	40%	11 930,00 €
					MO	25%	7 459,50 €
Commune de CHEVRESIS MONCEAU Canton de RIBEMONT	Travaux de rénovation de l'église (chauffage, éclairage, vitraux, murs intérieurs)	18 547,87 €	25%	4 636,97 €	DETR	45%	8 346,54 €
Commune de CONNIGIS Canton de ESSOMES SUR MARNE	Travaux de réfection du contrefort extérieur à l'église	8 145,55 €	40%	3 258,22 €	MO	30%	5 564,36 €
					DRAC	30%	2 444,00 €
Commune de DHUYS ET MORIN EN BRIE Canton d'ESSOMES SUR MARNE	Travaux divers de maçonnerie, couverture, menuiserie, assainissement et pose de vitraux à l'église de Marchais-en-Brie	40 857,58 €	35%	14 300,15 €	DRAC	20%	2 443,33 €
					Fondation Crédit Agricole	25%	8 172,00 €
					MO	20%	10 214,40 €
Commune de ESQUEHERIES Canton de GUISE	Mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation sanitaire, la mise en accessibilité et la mise en valeur de l'église (phases APS-APD-PRO-ACT)	31 063,00 €	30%	9 318,90 €	DRAC	50%	8 171,52 €
					MO	20%	15 532,00 €
Commune de FERE EN TARDENOIS Canton de FERE EN TARDENOIS	Travaux de réfection de l'escalier de la tour sud et travaux de mise en sécurité et sauvegarde de l'église Sainte Macre	24 113,00 €	35%	8 439,55 €	DRAC	40%	6 212,10 €
					MO	25%	9 645,00 €
Commune de GUISE Canton de GUISE	Tranches conditionnelles 1 et 2 de la restauration du porche et de l'élévation nord de l'église Saint-Pierre Saint-Paul	308 749,00 €	30%	92 624,70 €	DRAC	30%	6 028,45 €
					MO	40%	92 625,00 €
Commune de LA FERTE MILON Canton de VILLERS COTTERETS	Travaux de confortation de la corniche de la sacristie de l'église Notre Dame	4 302,00 €	35%	1 505,70 €	DRAC	30%	123 499,30 €
					MO	35%	1 291,00 €
Commune de LAON Canton de LAON 2	Investigations complémentaires préalables à la restauration de la Chapelle des Templiers	119 217,40 €	30%	35 765,22 €	DRAC	50%	1 505,30 €
Commune de LESCELLE Canton de GUISE	Fabrication et pose de trois portes et travaux de maçonnerie à l'église	16 393,98 €	20%	3 278,80 €	MO	20%	59 609,00 €
					DETR	20%	23 843,18 €
Commune de MONTIGNY LENGRAIN Canton de VIC SUR AISNE	Deuxième tranche de réfection des vitraux de l'église (baies n° 6, 10 et 12)	16 278,60 €	35%	5 697,51 €	MO	60%	3 278,80 €
					DRAC	40%	9 836,39 €
Commune de MONTREUIL AUX LIONS Canton de ESSOMES SUR MARNE	Tranche ferme des travaux de restauration générale de l'église	208 539,00 €	35%	72 988,65 €	DRAC	40%	6 511,00 €
					MO	25%	4 070,09 €
Commune de NOIRCOURT Canton de VERVINS	Reprise du soubassement de la tourelle nord de la nef de l'église	3 179,80 €	50%	1 589,90 €	DRAC	40%	83 416,00 €
Commune de NOYALES Canton de GUISE	Rénovation de la toiture du clocher et des abat-sons de l'église	47 330,20 €	15%	7 099,53 €	MO	25%	52 134,35 €
					DETR	45%	1 589,90 €
Commune de PARGNY FILAIN Canton de FERE EN TARDENOIS	Mise en valeur du Monument allemand	9 545,00 €	25%	2 386,25 €	MO	40%	21 298,59 €
					MO	50%	18 932,08 €
					CD 02 (API)	25%	4 772,50 €
							2 386,25 €

Commune de PIERREPONT Canton de MARLE	Deuxième tranche de réfection de l'église (toiture du transept gauche et de la nef, dépose des plâtres du plafond et pose d'un plancher en chêne)	59 769,00 €	40%	23 907,60 €	DETR	30%	17 930,70 €
					MO	30%	17 930,70 €
Commune de PLOMION Canton de VERVINS	Mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation et à la mise en valeur de l'église (phases APS-APD-PRO-ACT)	41 140,00 €	30%	12 342,00 €	DRAC	50%	20 570,00 €
					MO	20%	8 228,00 €
Commune de PLOMION Canton de VERVINS	Etude des décors peints du chœur de l'église	6 385,00 €	50%	3 192,50 €	DRAC	30%	1 916,00 €
					MO	20%	1 276,50 €
Etablissement Public de Santé Mentale Départementale de l'Aisne de Prémontré Canton de Laon 1	Travaux de réparation des contreforts C6 et C 14 de l'enceinte de l'ancienne abbaye de Prémontré	30 736,50 €	35%	10 757,78 €	DRAC	40%	12 295,00 €
					MO	25%	7 683,73 €
Commune de PRIEZ Canton de VILLERS COTTERETS	Travaux urgents de mise en sécurité des abords nord de l'église	6 916,00 €	40%	2 766,40 €	DRAC	30%	2 075,00 €
					MO	30%	2 074,60 €
Commune de ROUGERIES Canton de MARLE	Fourniture et pose de protections grillagées sur les baies du chœur (baies n° 1, 2, 3, 4) et de la nef (baies n° 5, 6, 7, 8, 10) de l'église	9 990,00 €	50%	4 995,00 €	MO	50%	4 995,00 €
Commune de ROUGERIES Canton de MARLE	Fourniture et pose de protections grillagées sur les baies n° 9 et 12 de la nef de l'église	1 960,00 €	15%	294,00 €	MO	85%	1 666,00 €
Commune de ROYAUCOURT ET CHAILVET Canton de LAON 1	Remise en état et protection de la baie n° 9 de l'église de Royaucourt	6 424,00 €	40%	2 569,60 €	DRAC	30%	1 927,00 €
					MO	30%	1 927,40 €
Commune de ROZOY SUR SERRE Canton de VERVINS	Mission de maîtrise d'œuvre (phases APS/APD - PRO/DCE-ACT) et études relatives à la restauration de la collégiale Saint Laurent	101 967,00 €	30%	30 590,10 €	DRAC	50%	50 984,00 €
					MO	20%	20 392,90 €
Commune de RIBEAUVILLE Canton de GUISE	Réfection de la couverture de l'église	67 693,00 €	40%	27 077,20 €	DETR	30%	20 308,00 €
					Réserve parlementaire	7,38%	5 000,00 €
					MO	22,62%	15 307,80 €
Commune de SAINT GOBERT Canton de MARLE	Restauration des vitraux de l'église (baies n° 2, 4, 6, 8, 10 et 12)	9 449,80 €	50%	4 724,90 €	MO	50%	4 724,90 €
Commune de SAINT PAUL AUX BOIS Canton de VIC SUR AISNE	Réfection de la toiture de l'église	49 349,90 €	40%	19 739,96 €	DETR	40%	19 740,00 €
					MO	20%	9 869,94 €
Commune de SAINT PIERRE LES FRANQUEVILLE Canton de MARLE	Interventions sur les maçonneries et fabrication et pose d'une porte à l'église	16 649,51 €	50%	8 324,76 €	MO	50%	8 324,75 €
Commune de SAPONAY Canton de FERRE EN TARDENOIS	Travaux de sauvegarde de l'église	21 315,00 €	40%	8 525,70 €	DRAC	40%	8 526,00 €
					MO	20%	4 263,30 €
Commune de VALLEES EN CHAMPAGNE Canton de ESSOMES SUR MARNE	Réalisation et protection des vitraux des deux baies du bas-côté nord de la nef de l'église de Saint Agnan (baies n° 7 et 9)	5 304,90 €	50%	2 652,45 €	MO	50%	2 652,45 €
Commune de VEUILLY LA POTERIE Canton d'ESSOMES SUR MARNE	Travaux de réfection de la couverture de l'église	11 211,00 €	40%	4 484,40 €	DRAC	30%	3 363,00 €
					MO	30%	3 363,60 €
Commune de VIC SUR AISNE Canton de VIC SUR AISNE	Deuxième phase des travaux de réfection de la toiture de l'église	26 103,00 €	35%	9 136,05 €	DRAC	40%	10 441,00 €
					MO	25%	6 525,95 €
Commune de VIGNEUX HOCQUET Canton de VERVINS	Réalisation de deux vitreries losangées sur les baies n° 10 et 12 de l'église	10 769,40 €	30%	3 230,82 €	DRAC	20%	2 153,88 €
					MO	50%	5 384,70 €
TOTAL		1 403 822,99 €		458 611,46 €			

REGIME D'AIDE TRANSITOIRE DANS LE DOMAINE DE L'AMENAGEMENT DE RIVIERES
Commission permanente du 18 juin 2018

Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
			Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AMONT	Troisième tranche des travaux de restauration du ru de Lerzy	35 821,50 €	15%	5 373,23 €	AESN	40%	14 328,60 €
					EOA	20%	7 164,30 €
					MO	25%	8 955,38 €
TOTAL		35 821,50 €		5 373,23 €			



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 007

Création et adaptation de logements intermédiaires pour personnes âgées - Demandes d'aide départementale

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **007**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

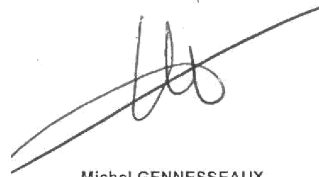
1) Accorde à l'OPH de l'Aisne, une subvention de :

- **120 000 €** représentant 5 % du coût HT de l'opération de 2 456 792 €, plafonné à 2 400 000 € (100 000 € par logement), pour la réalisation de 24 logements intermédiaires pour personnes âgées (18 PLUS et 6 PLAI) situés rue des Frères Doumer à ANIZY-LE-CHÂTEAU,
- **111 504 €** représentant 50 % du coût des aménagements de 223 008 €, dans le cadre de l'adaptation des 24 logements (18 PLUS et 6 PLAI) au handicap et au vieillissement situés rue des Frères Doumer à ANIZY-LE-CHÂTEAU,
- **20 000 €** représentant 5 % du coût HT de l'opération de 402 809 €, plafonné à 400 000 € (100 000 € par logement), pour la réalisation de 4 logements intermédiaires pour personnes âgées (3 PLUS et 1 PLAI) situés 19 rue Gaston Trioux à VIRY-NOUREUIL,
- **14 000 €** représentant 50 % du coût des aménagements de 28 000 €, dans le cadre de l'adaptation des 4 logements (3 PLUS et 1 PLAI) au handicap et au vieillissement situés 19 rue Gaston Trioux à VIRY-NOUREUIL ;

2) Convient que dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération subventionnée serait inférieur aux montants initialement présentés, les subventions accordées seraient calculées au prorata des dépenses effectivement réalisées ;

3) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 – Nature 204182 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:15
Référence : fce683fe89c45d0f19874371b755c4e84984d83c



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 008

Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de LOGIVAM SA D'HLM pour financer la construction de 14 logements locatifs (9 PLUS et 5 PLAI) situés à BRASLES - La Briqueterie - Chemin rural de Louailler aux Buisson-Chaudron

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **008**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 1 890 069 € souscrit par LOGIVAM SA d'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 75531 constitué de 4 lignes de prêt,

Ce prêt est destiné à financer l'opération de construction de 14 logements locatifs situés au Lieudit « La Briqueterie » - Chemin rural de Louailler aux Buisson-Chaudron à BRASLES,

Le contrat n° 75531 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération,

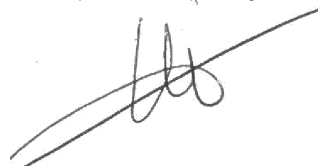
La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n°75531 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LOGIVAM SA d'HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à LOGIVAM SA d'HLM pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et LOGIVAM SA d'HLM.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:08
Référence : 7eb0eee8c32d28f0846a24abfc5bf4b32092b45e



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 009

Demande de garantie départementale dans le domaine du Logement en faveur de LOGIVAM SA d'HLM pour financer la construction de 60 logements locatifs (34 PLUS, 16 PLAI et 10 PLS) situés 19 rue Marchois à VILLERS-COTTERETS

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 009,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde la garantie du Département, à hauteur de 40 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 6 523 906 €, soit 2 609 562,40 € souscrit par LOGIVAM SA d'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n° 75537 et 75538 constitués respectivement de 4 et de 2 lignes de prêt,

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de construction de 60 logements locatifs (34 PLUS, 16 PLAI et 10 PLS) situés 19 rue Marchois à VILLERS-COTTERETS,

Les contrats n° 75537 et 75538, joints au rapport du Président font partie intégrante de la présente délibération,

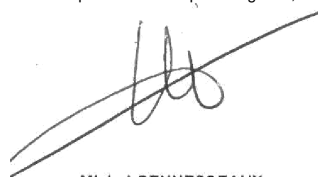
La garantie du Département est accordée pour la durée totale des contrats de prêt n° 75537 et 75538 et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LOGIVAM SA d'HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à LOGIVAM SA d'HLM pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Le Département s'engage pendant toute la durée des contrats de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et LOGIVAM SA d'HLM.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:23:57
Référence : cefc211d00b4b8aa73ed59b4fe8b09bb29bafc58

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 010

Demande de subvention FSE 2018 pour la valorisation de la mission de correspondant coordinateur de parcours en faveur des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active au sein des UTAS de Saint-Quentin/Saint-Quentinois, Soissons, Laon et La Fère

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 010,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 19 mars 2018, relative au rapport n° 605, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

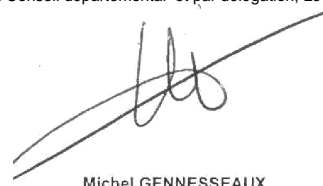
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Sollicite, auprès du Fonds Social Européen, l'octroi d'une subvention au taux maximum, pour la mission de correspondant-coordinateur de parcours en faveur des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active au sein des UTAS de Saint-Quentin/Saint-Quentinois, Soissons, Laon et La Fère pour une période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

2) Autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:50
Référence : aac2fc54e035ae9dce4e4e178a3f71743e7ffed



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 011

Demande de subvention FSE 2018 pour le chantier d'insertion du "Château Vieux" à FERE-EN-TARDENOIS porté par le Département

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 011,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 19 mars 2018, relative au rapport n° 605, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Sollicite, auprès du Fonds Social Européen, l'octroi d'une subvention au taux maximum, pour la poursuite du chantier d'insertion du "Château Vieux" à FERE-EN-TARDENOIS sur l'année 2018 ;

2) Autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:07
Référence : 4cd2b9b8e794af626cb091a9e4adb411ca66493b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 012

Dispositif transitoire - Demandes d'aide à la réhabilitation de logements communaux ou amélioration de patrimoine pour la création de logements

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **012**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Se prononce favorablement sur les financements suivants :

- COUVRON-ET-AUMENCOURT Réhabilitation du logement locatif – 1B Place du Quartier Mangin	2 936,00 €,
- RENNEVAL Réhabilitation du logement locatif – 2 rue de l'Ecole	5 052,00 €,
- ROZOY-BELLEVALLE Création d'un logement locatif situé 11 rue du Fort de la Ville	15 000,00 €,
- SAINS-RICHAUMONT Réhabilitation de 2 logements locatifs – 4 et 6 rue des Alouettes	7 468,00 €,

- SORBAIS

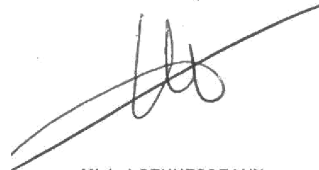
Aménagement de l'ancienne école en logement locatif
9 rue de la Mairie

15 000,00 € ;

2) Convient que dans l'hypothèse où les coûts définitifs des opérations subventionnées seraient inférieurs aux montants HT initialement présentés, les subventions accordées seraient calculées au prorata des dépenses effectivement réalisées ;

3) Gage cette dépense d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204 – Nature 204142 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:06
Référence : 32fa73054dae0bfe43b2be03820792145c6e93f6

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 013

Garantie départementale dans le domaine du Logement - Demande d'annulation par l'OPH de l'Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **013**,

Vu sa précédente délibération en date du 17 mars 2014, relative au rapport n° 041,

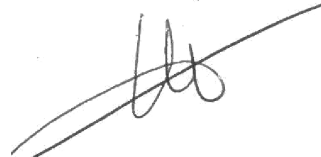
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. GRZEZICZAK ne prend pas part au vote),

Annule la garantie accordée à l'OPH de l'Aisne lors de la Commission permanente du 17 mars 2014 (rapport du Président n°041) destinée à financer la construction de 43 logements locatifs PLUS situés avenue de Château-Thierry à SOISSONS ainsi que la convention signée le 28 avril 2014 qui s'y rapporte.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:27
Référence : 0edf8ef8616e3c32e1097602c64f10daf072859



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 014

Mise en oeuvre du Programme Départemental d'Insertion - Appel à projet 2018 : Devenir en Vermandois - Visa vers les métiers du soin et du service à la personne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 014,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 décembre 2017, relative au rapport n° 652,

Vu sa précédente délibération en date du 12 mars 2018, relative au rapport n° 002,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

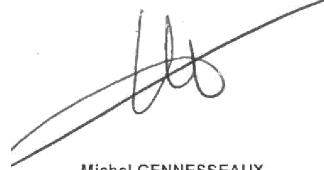
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, dans le cadre des actions d'insertion de l'appel à projets 2018, en faveur de l'Association Devenir en Vermandois une participation financière de 17 241 € pour la mise en place de l'action « Visa vers les métiers du soin et du service à la personne » sur le territoire de Saint-Quentin, en faveur de 14 bénéficiaires du RSA ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention à intervenir.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:54
Référence : cf6c667e17c946154fd903333a7b8ac218263148

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 015

Mise en oeuvre du Programme Départemental d'Insertion : Poursuite du partenariat avec le Groupement Régional de l'Insertion par l'Economie en Picardie (GRIEP) du 1er janvier au 31 décembre 2018 - Plateforme de Professionnalisation des Salariés en Insertion et soutien à l'insertion par l'activité économique dans l'Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 015,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 19 mars 2018, relative au rapport n° 605, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

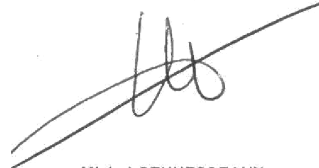
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Accorde un financement 2018 au GRIEP de 150 000 € dont 30 000 € de frais de fonctionnement pour la mise en place de formations collectives, soit 105 parcours de formations pour l'Aisne, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;
- 2) Accorde un financement 2018 au GRIEP de 20 000 € pour le soutien à l'insertion par l'activité économique dans l'Aisne ;
- 3) Gage cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 017 ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions afférentes à ces deux projets ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:19
Référence : 596ee6a5c93cf1972c33c248a8a4dfe11282bcb6



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 016

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité
Energétique / Autonomie - Demandes d'aide à la réalisation de travaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **016**,

Vu ses précédentes délibérations en dates des 2 mai 2016 et 4 décembre 2017, relatives respectivement aux rapports n° 036 et 018,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Habitat Indigne** à :

- M. Vincent ALLIOT	4 926,00 €,
- M. Gilles AUMONT (propriétaire bailleur)	1 995,00 €,
- Mme et M. Laurent BESNAULT	5 000,00 €,
- M. Daniel BETREMIEUX	5 000,00 €,
- M. Jean-Frédéric BOELE	5 000,00 €,
- M. Patrick CAILLET (propriétaire bailleur)	4 000,00 €,
- M. Fernand CARPENTIER (propriétaire bailleur)	2 577,00 €,
- Mme Chantal DUROT	1 984,00 €,
- M. Daniel FREMEAUX	5 000,00 €,
- M. Jules GENART	3 548,00 €,

- Mme et M. Philippe HENNEQUIN	2 342,00 €,
- M. Claude KACZKA	5 000,00 €,
- Mme Anne-Laure KASZUBA	5 000,00 €,
- Mme Valérie KEMPENEERS et M. Nicolas GAUTHIER	2 000,00 €,
- M. LAMBERT Jean-Marie	5 000,00 €,
- Mme et M. Fabrice LOBBE (propriétaires bailleurs)	1 302,00 €,
- M. Lakdar MOSTEFAOUI	5 000,00 €,
- Mme Claudine PARANT (propriétaire bailleur)	2 231,00 €,
- Mme et M. Frédéric PETIT	5 000,00 €,
- Mme et M. Patrick PROVOOST (propriétaires bailleurs)	3 673,00 €,
- Mme Emilie RIVARD et M. Franck LEROY (propriétaires bailleurs)	2 228,00 €,
- M. Olivier SAVREUX – Subvention complémentaire	3 023,00 €,
- Mme Marie-Andrée TOUSSIEUX	4 275,00 €,
- Mme et M. Jean-Marie WATTIER	2 000,00 €,

Soit un total de : 87 104,00 €;

2) Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) –
Volet Autonomie à :

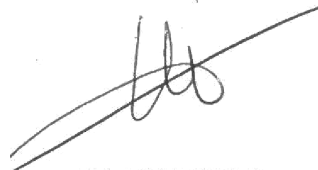
- Mme Nicole ALBA	2 798,00 €,
- Mme et M. Georges BATALLER	1 149,00 €,
- Mme et M. Guy BOITTE	1 652,00 €,
- Mme et M. André COLSENET	2 388,00 €,
- Mme Andréa COULON	2 062,00 €,
- Mme et M. Paul DANJOUX	2 375,00 €,
- Mme et M. René DAVID	2 250,00 €,
- Mme Ginette DELANNOY	1 482,00 €,
- Mme Georgette DENTREBECQ	801,00 €,
- Mme et M. Fernand DROT	3 282,00 €,
- M. Michel FOULON	6 000,00 €,
- Mme Ginette FRERE	1 318,00 €,
- Mme et M. Driss HARIAT	518,00 €,
- Mme et M. Roland HENRIET	3 319,00 €,
- Mme Denise HERIN	6 000,00 €,
- M. Daniel JOUIN	4 642,00 €,
- Mme Colette MAILLOT	1 584,00 €,
- Mme Colette MILLANT	2 054,00 €,
- Mme Anna MUZARD	1 222,00 €,
- Mme Santiana PATUZZO	3 090,00 €,
- Mme Claudette REGNAULT	1 655,00 €,
- Mme Bernadette RENSON	395,00 €,
- Mme et M. Claude RENSON	974,00 €,
- Mme et M. Serge ZERAB	3 368,00 €,

Soit un total de : 56 378,00 €;

3) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 - Nature 20422 du Budget départemental ;

4) Annule la décision prise lors de la Commission permanente du 4 décembre 2017, allouant à Mme et M. Claude PARBEAU, une subvention de 2 640 € représentant 30 % sur une dépense subventionnable TTC de 8 800 € pour financer des travaux d'amélioration de leur logement situé 1 rue Saint-Just à GAUCHY.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:59
Référence : 2c71121eb919a7c7ca42b0cbe5534e7aa510178

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 017

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité
Energétique / Autonomie - Demandes d'avance remboursable à
destination de propriétaires occupants modestes ou très modestes**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde un prêt sous forme d'avance remboursable à :

- **Mme Maryline ALEXANDRE** – 3 rue des Marguerites – 02300 VIRY-NOUREUIL
1 mensualité de 57 € et 59 mensualités de 50 € pour un montant total de prêt de 3 007 €,

- **Mme Catherine BADIER** – 36 rue Jacquard – 02700 TERGNIER
1 mensualité de 24 € et 119 mensualités de 54 € pour un montant total de prêt de 6 450 €,

- **Mme Béatrice BARLOY et M. Philippe COLLET** – Dessous le Mont –
02800 NOUVION-LE-COMTE
1 mensualité de 43 € et 104 échéances de 75 € pour un montant total de prêt de 7 843 €,

- **Mme Evelyne BATH** – 37 rue Saint Maixent – 02240 BRISSY-HAMEGICOURT
1 mensualité de 79 € et 71 mensualités de 76 € pour un montant total de prêt de 5 475 €,

- **Mme et M. Joseph BOMBUNI** – 47 Grande Rue – 02310 CROUTTES-SUR-MARNE
1 mensualité de 75 € et 119 mensualités de 67 € pour un montant total de prêt de 8 048 €,
- **M. Lionel BOUDART** – 66 rue du Port – 02300 CHAUNY
1 mensualité de 13 € et 59 mensualités de 70 € pour un montant total de prêt de 4 143 €,
- **Mme Claudette CATRAIN** – 15 rue Marcel Carlier – 02270 BOIS-LES-PARGNY
1 mensualité de 37,50 € et 143 mensualités de 65,50 € pour un montant total de prêt de 9 404 €,
- **Mme et M. Gilles CERCUS** – 4 rue du Clos du Pavé – 02000 CHEVREGNY
1 mensualité de 50,20 € et 143 mensualités de 48,60 € pour un montant total de prêt de 7 000 €,
- **Mme et M. Jacques CHARLET** – 8 Digue du Canal – 02640 TUGNY-ET-PONT
1 mensualité de 102 € et 59 mensualités de 142 € pour un montant total de prêt de 8 480 €,
- **M. Steve CORBET** – 18 rue du Château – 02700 SERVAIS
1 mensualité de 16 € et 96 mensualités de 104 € pour un montant total de prêt de 10 000 €,
- **Mme Sylvie GIOIA** – 16 rue de l'Eglise – 02310 CROUTTES-SUR-MARNE
1 mensualité de 50 € et 119 mensualités de 65 € pour un montant total de prêt de 7 785 €,
- **Mme et M. Maurice GUEZARD** – 54 rue Saint-Denis – 02130 VILLERS-SUR-FERE
1 mensualité de 78 € et 59 mensualités de 89 € pour un montant total de prêt de 5 329 €,
- **Mme Dalila HAICHE** – 17 rue des Arbalétriers – 02100 SAINT-QUENTIN
1 mensualité de 31 € et 87 mensualités de 60 € pour un montant total de prêt de 5 251 €,
- **M. Régis HOUSSIN** – 6 rue Ernest Desfossez – 02100 SAINT-QUENTIN
1 mensualité de 34,50 € et 107 mensualités de 69,50 € pour un montant total de prêt de 7 471 €,
- **Mme Géraldine LEFIN** – 60 rue Georges Clémenceau – 02100 SAINT-QUENTIN
60 mensualités de 25,70 € pour un montant total de prêt de 1 542 €,
- **Mme Liliane LEFRANC** – 31 Boulevard Bergheim – 02300 CHAUNY
96 mensualités de 31,25 € pour un montant total de prêt de 3 000 €,
- **Mme Karolann LEMERE et M. Valentin FOURNIER** – 34 rue de Flavigny –
02100 SAINT-QUENTIN
60 mensualités de 59 € pour un montant total de prêt de 3 540 €,
- **Mme et M. Henri LOUVION** – 41 rue Hoche – 02700 TERGNIER
1 mensualité de 63,50 € et 119 mensualités de 83,50 € pour un montant total de prêt de 10 000 €,
- **Mme Raphaëlle MARTINET et M. François BOULARD** – 14 rue Monseigneur Coquart –
02240 RENANSART
1 mensualité de 46,50 € et 119 mensualités de 66,50 € pour un montant total de prêt de 7 960 €,

- **Mme Aurore MODDERMAN et M. Maxime GAUDET** – 1 rue de la Prairie – 02300 SINCENY
1 mensualité de 63,50 € et 119 mensualités de 83,50 € pour un montant total de prêt de 10 000 €,

- **Mme Alexandra RASSEMONT** – 50 route de Sissonne –
02820 SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT
1 mensualité de 94 € et 71 mensualités de 90 € pour un montant total de prêt de 6 484 €,

- **Mme Eliane RIGAUT** – 1 Chemin Rural de Seringes – 02130 FERE-EN-TARDENOIS
1 mensualité de 26 € et 119 mensualités de 59 € pour un montant total de prêt de 7 047 €,

- **Mme et M. Bruno SEVERIN** – 1 Place de l'Eglise – 02270 BARENTON-SUR-SERRE
1 mensualité de 61,50 € et 143 mensualités de 69,50 € pour un montant total de prêt de 10 000 €,

- **Mme Léah Cybelle TESSER TRAORE** – 25 rue Jean de la Fontaine – 02310 PAVANT
1 mensualité de 61,50 € et 143 mensualités de 69,50 € pour un montant total de prêt de 10 000 €,

- **Mme et M. David VERON** – 16 rue de la Tonnellerie – 02820 MAUREGNY-EN-HAYE
1 mensualité de 62 € et 71 mensualités de 69 € pour un montant total de prêt de 4 961 €.

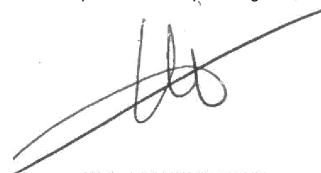
Ces prêts à taux 0 seront versés à (aux) entreprise(s) sur production des factures correspondant aux devis fournis lors du dépôt des dossiers :

- acompte de 50 % sur production de factures,
- le solde en fin de travaux ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les contrats de prêt qui seront passés entre le Département et l'emprunteur ;

3) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 27 – Nature 2748 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:24
Référence : a5d22bde1ffa170b90739d4d9624b9340b56b8b8



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 018

Soutien à la création de logements locatifs sociaux

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 018,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. GRZEZICZAK ne prend pas part au vote),

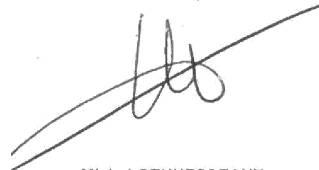
1) Se prononce favorablement sur les demandes de financement suivantes :

- L'OPH de l'Aisne

Construction de 9 logements locatifs (7 PLUS et 2 PLAI) Rue des Ecoles et avenue du Général de Gaulle - CHIERRY 5 500 € par logement	49 500 €
Construction de 14 logements locatifs (10 PLUS et 4 PLAI) Rue du Nouvion - BOUE 4 000 € par logement	56 000 € ;

2) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:23:52
Référence : 4a3d7f9210550f7ebf588879eb18eb9d9db4020

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 019
Action sociale générale
Subvention départementale "Association Accueillir UF 02"

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **019**,

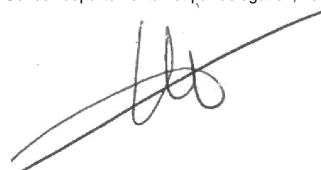
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde à l'Association Accueillir UF 02 une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 400 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:33
Référence : bf40b386948e295b5b981d91fca83bee116f7d93

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 020

**Convention de transmission de données entre la CAF et le
Département en vue de la consignation de l'allocation de rentrée
scolaire**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **020**,

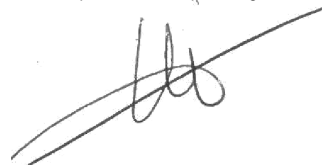
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne la convention de transmission de données relatives aux mineurs confiés en vue du versement à la Caisse des Dépôts et Consignations de l'allocation de rentrée scolaire.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:22
Référence : 78fb206998e1d07cad64d0355c33c1591a2eb32

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 021

**Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
2018 - Soutien aux associations**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **021**,

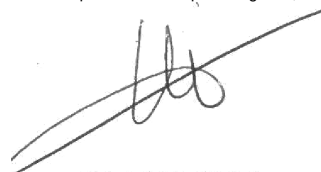
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Individualise les aides aux associations 2018 dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents, telles qu'elles figurent dans le rapport du Président ;
- 2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions avec les différentes associations bénéficiaires, selon le modèle figurant en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:14
Référence : ed30e26969da3929e41446b35cc0299edb8a6249

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 022
Aide à l'équipement des collèges
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'attribuer les subventions d'équipement suivantes avec la charge d'emploi déterminée dans le rapport du Président :

Collège Quentin de la Tour de SAINS-RICHAUMONT : 1 349,50 €

Collège Charlemagne de LAON : 3 611,76 € ;

- Gage ces dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2043 du budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 023
Aide aux séjours linguistiques
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **023**,

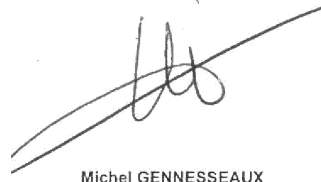
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'accorder une aide aux séjours linguistiques, au bénéfice des collègues, telle que précisée dans l'annexe au rapport du Président. Cette aide est égale à 50 % du coût du voyage dans la limite de 1 500 € par séjour, en précisant que le paiement de cette subvention interviendra sur production d'un bilan financier certifié par le chef d'établissement, et soit de la facture du transporteur ou du contrat de prestation de l'organisateur du séjour.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:30
Référence : 203791778ea690d6355efedf6456163ff895cfe8

DEPARTEMENT DE L'AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 024

**Aide départementale pour l'organisation de séjours éducatifs pour
collégiens réalisés à Cap'Aisne - CHAMOUILLE
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **024**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue pour l'organisation de séjours éducatifs à Cap'Aisne, CHAMOUILLE, selon les détails repris dans le rapport du Président, les subventions suivantes :

Collège Saint-Just SOISSONS :	1 050 €
Collège Charles Brazier de CRECY-SUR-SERRE :	1 554 € ;

2) Gage les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:49
Référence : b153906cf8d8c59b030cd6112d2ea2bf2bd2d405

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 025
Convention entre le Souvenir Français et le Département de l'Aisne
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **025**,

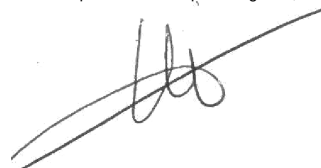
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Adopte la convention pour le dépôt au Département de l'Aisne de la collection d'objets appartenant au Souvenir Français telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président ;
- 2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:22
Référence : 9e5799b8c7aebdcd60776a3e91c0a97f18f3f5b8



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 026
Equipement sportif
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **026**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de financer, dans la limite de l'Autorisation de Programme votée à cet effet au chapitre 204, l'opération suivante :

Syndicat intercommunal du secteur scolaire du collège de ROZOY-SUR-SERRE

Travaux de renforcement de la toiture de la salle des sports

de ROZOY-SUR-SERRE

soit 50 %, du coût prévisionnel HT de 2 134 €

1 067 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:17
Référence : bc05a16c01579f4acd8c35018ef7fb8b329a505d

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 027

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré - Fixation des valeurs des prestations accessoires accordées à titre gratuit pour l'année scolaire 2018-2019
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 027,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Arrête à 1 945,00 € pour les logements avec chauffage collectif, et à 2 593,00 € pour les logements sans chauffage collectif, les nouvelles valeurs 2018/2019 des prestations accessoires accordées à titre gratuit aux personnels bénéficiant de logement de fonction par Nécessité Absolue de Service dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:23:46
Référence : 6f051e729e81d8fd581dc8aad76166dfcc04890

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 028

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré - Participation départementale 2018 au fonctionnement des collèges publics de l'Aisne
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 028,

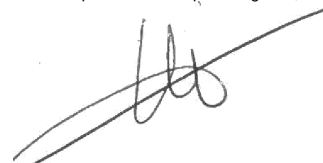
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'allouer, sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental, un complément de dotation de fonctionnement de 18 099 € aux collèges publics de l'Aisne selon le détail qui figure dans le rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:21
Référence : e3f9ad52aa52197b65f2ebc8189b51f1164243d8

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOD, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOD, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 029

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré - Renouvellement des concessions de logement des personnels en fonction dans les collèges de l'Aisne
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 029,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

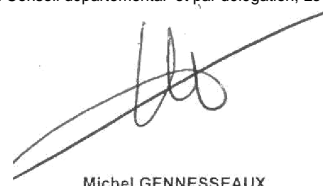
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Détermine le nombre, la nature et la qualité des concessions et les conditions financières de logement en faveur du personnel dans chacun des établissements, telles qu'elles sont précisées en annexe au rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés portant concession de logement par nécessité absolue de service, ainsi que les conventions d'occupation précaire.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:21
Référence : 939329d6d7d5dd4c6004f78120ba02a4e81afd70

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 030

**Fonds d'Animation Culturelle pour l'Education Populaire -
Conventions d'objectifs avec la Fédération départementale des
Familles Rurales de l'Aisne, la Ligue de l'Enseignement - Fédération
de l'Aisne, la Fédération des Centres Sociaux des Pays picards et
l'Association départementale des Francas de l'Aisne - Action
interfédérale "Collectif 02 Culture Insertion Autonomie"
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 030,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 19 mars 2018, relative au rapport n° 507, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

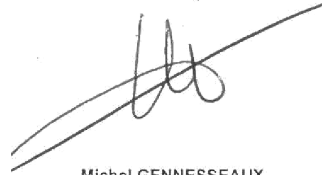
A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

1) Individualise au chapitre 65, pour 2018, pour la mise en œuvre de l'action interfédérale « Collectif 02 Culture Insertion Autonomie », les aides suivantes :

- 16 500 € à la Fédération départementale des Familles Rurales de l'Aisne,
- 4 300 € à la Ligue de l'Enseignement – Fédération de l'Aisne,
- 18 700 € à la Fédération des Centres Sociaux des Pays picards,
- 1 250 € à l'Association départementale des Francas de l'Aisne ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les avenants 2018 n° 1 aux conventions d'objectifs 2018 signées avec la Fédération départementale des Familles Rurales de l'Aisne, la Ligue de l'Enseignement – Fédération de l'Aisne, la Fédération des Centres Sociaux des Pays picards et l'Association départementale des Francas de l'Aisne tels qu'annexés au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:17
Référence : 4dbdd0088a001a6ca727eaf96aa752d829928d66



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 031
Intervention dans le domaine de la lecture
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **031**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue dans le cadre de l'aide à la création d'emploi dans les bibliothèques, les subventions suivantes en faveur des communes de :

- HARLY :	5 549,91 €
- FONTAINE-LES-VERVINS :	3 096,54 € ;

2) Finance cette dépense de 8 646,45 € à l'aide des crédits inscrits au chapitre 65 article 65734 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:31
Référence : edd64b85c571008c15a3706205889776a7d8fdbc

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 032

**Intervention du Département dans le domaine de la Musique :
ARMADA (Autour des Routes des musiques Actuelles du Département
de l'Aisne)
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 032,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, dans le cadre d'ARMADA (Autour des Routes des Musiques Actuelles du Département de l'Aisne), les subventions suivantes :

- Espace Jeunesse et Culture de SOISSONS **985 €**
Fédération Départementale des MJC

(Découverte 50 %) les 23 janvier, 27 février, 6 mars,
17 avril, 22 mai et 19 juin 2018 à SOISSONS

Echoes in the Dark – Didou – Henen & the Milay Band – Jim Nasty K
Do the Monkey – Tengry,

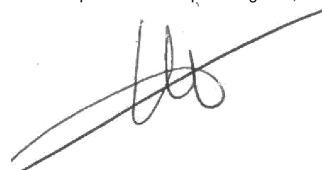
- Association Le Pied de la Lettre d'ETREAUPONT **1 150 €**

(Découverte 50 %) le 26 janvier 2018 à ETREAUPONT
Concert dessiné « Rêves d'ailleurs »,

- Communauté de communes du Val de l'Oise** **1 500 €**
 (Découverte 50 %) Festival des Bistrots du 14 avril au 16 juin 2018
 Festival itinérant de la Vallée de l'Oise :
 ESSIGNY-LE-GRAND, CHEVRESIS-MONCEAU, SERY-LES-MEZIERES,
 ITANCOURT, MEZIERES-SUR-OISE, MOY-DE-l' AISNE, NEUVILLETTE,
 ORIGNY-SAINTE-BENOITE, RIBEMONT
 So'Vermeilleux - 5 marionnettes sur ton théâtre - Chemen Kontan -
 Jack Tone - La Mordue - Les fonds de bouteille - Tintamarre
 - Les gambes et min pied,
- Association Musique et Scène de CHARLY-SUR-MARNE** **1 500 €**
 (Découverte 50 %) le 28 avril 2018 à CHARLY-SUR-MARNE
 Sonerien Du,
- Festival Jazz'n Ambleny** **1 500 €**
 (Découverte 50 %) les 22 et 23 juin 2018 à VIC-SUR-AISNE et AMBLENY
 Peter Beets, piano - Marius Beets, contrebasse
 Gijs Dijkhuizen, batterie - Ruud Breuls, trompette
 Camille Bertault, voix,
- ADAMA** **1 932 €**
 Frais d'impression des brochures et contremarques ARMADA
 du 1^{er} semestre 2018 ;

2) Finance cette dépense de 8 567 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 et autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, des avenants aux conventions passées avec la Fédération départementale des MJC le 24 avril 2018 et l'ADAMA le 12 avril 2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
 sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:57
 Référence : 6b8fee239828d1e45b1c40f5e78e6c5ba7d8a8ae



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 033

**Intervention du Département dans le domaine de la Musique :
Production et Diffusion à vocation artistique ou pédagogique
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **033**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise dans le cadre de la production et la diffusion à vocation artistique ou pédagogique, les subventions suivantes :

- ADAMA

3 591 €

« Printemps des conteurs et des arts de la scène »
23 mars 2018 à la Maison des Arts et Loisirs de LAON
en collaboration avec la Bibliothèque Départementale de l'Aisne
Fabio Bonizzoni, clavecin – Lorenzo Bassoto, comédien
« Les riches heures d'un humble serviteur de Bach »,

- ADAMA**4 472 €**

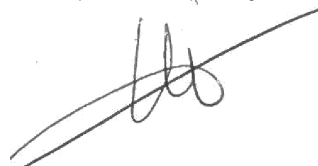
25 mars 2018 à la Cité de la Musique et de la Danse de SOISSONS
Ensemble Orchestral de la Cité de la Musique et de la Danse
Julie Depardieu, comédienne
Direction Chloé Van Soeterstède, présentation Patrick Poivre d'Arvor
Concert Hommage à Claude Debussy pour le centenaire de sa mort, en référence
à ses villégiatures près de SOISSONS, à MERCIN-ET-VAUX,

- ADAMA**7 980 €**

19 avril 2018 à la Cité de la Musique et de la Danse de SOISSONS
Henri Demarquette, violoncelle - Florian Billot, piano
Musiciens enseignant dans les conservatoires et écoles de musique de l'Aisne ;

2) Finance cette dépense de 16 043 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 et autorise le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, un avenant à la convention passée avec l'ADAMA le 12 avril 2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:13
Référence : 380f267f5858e2b5d14a5588d4b082f47326181a

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 034
Intervention du Département en faveur des chantiers de jeunes bénévoles
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **034**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

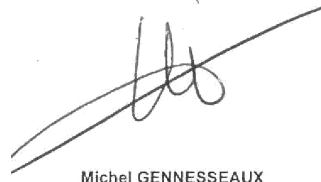
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue à l'Association de Mise en Valeur du Château de Coucy (AMVCC), l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de l'Aisne Méridionale (ASPAM) et l'Association Club du Vieux Manoir, qui organisent des chantiers de jeunes bénévoles, les subventions telles que définies dans l'annexe jointe au rapport du Président ;

2) Gage ces dépenses, d'un montant total de 15 871 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 6574.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:01
Référence : 05212e7da287898fe20a9a7b4fba86437f271766



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 035
Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **035**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde les subventions suivantes :

Association Photo Club « Arc-en-Ciel » de CHATEAU-THIERRY Rencontres photographiques les 1 ^{er} , 02 et 03 juin 2018 à CHATEAU-THIERRY et BRASLES	500 €
Association Triathlon Club de l'Omois de CHATEAU-THIERRY - 26 ^{ème} triathlon international de l'Omois le 02 septembre 2018 à CHATEAU-THIERRY	500 €
Club de tennis de table de CHATEAU-THIERRY (CTTCT) - 2 ^{ème} tour du Critérium de National 3 handisport de tennis de table le 28 avril 2018 à CHATEAU-THIERRY	300 €

Association L'Escadrille Quentin Roosevelt de BLESMEs – Exposition photographique sur les lieux de mémoire 1914-1918 du territoire des Portes de la Champagne du 27 mai au 11 novembre 2018 à BELLEAU	1 000 €
Association Les 4 Feuilles de GLAND - Mini-festival jeune public de BRASLES du 16 au 18 février 2018	500 €
Association Les Fourberies d'ETAMPES-SUR-MARNE – Participation à la marche PARIS-ALSACE 2018 du 30 mai au 02 juin 2018 de NEUILLY-SUR-MARNE à RIBEAUVILLE	400 €
Association R.E.V (Rythme ETAMPES Variétés) Arts - Exposition arts graphiques et plastiques les 21 et 22 avril 2018 à ETAMPES-SUR-MARNE	400 €
Association Art et Jeunesse de CHAUNY - 35 ^{ème} Biennale d'Art de CHAUNY du 3 au 17 juin 2018	700 €
Association La Boussole de SINCENY - Solid'Arts le 21 avril 2018 à SINCENY	300 €
Chorale A Capella de CHAUNY - Concert « Requiem de Mozart » le 21 octobre 2018 à CHAUNY	400 €
Association Patrimoine et Histoire d'AMIGNY et des environs - Exposition « 1914-18 : Hommage aux fusillés pour l'exemple » les 05 et 06 mai 2018 à AMIGNY-ROUY	350 €
Association Canoë Kayak et Plein Air (CKPA) CHAUNY - Raid multisport des Salamandres le 08 septembre 2018 dans la forêt de SAINT-GOBAIN et la Vallée de l'Oise	400 €
Association Espoir cyclotouriste d'OGNES - Prix cycliste d'OGNES le 08 juillet 2018	600 €
Comité des fêtes de CHEVREGNY - Feu de la Saint-Jean le 23 juin 2018 à CHEVREGNY	200 €
Association Les Boucles de ST-ERME-LIESSE-SISSONNE - Prix cycliste de la ville de SISSONNE le 10 mai 2018	250 €
Association Récréative et Culturelle d'OEUILLY (ARCO) - « Faïtes et Trail de la soupe » le 20 octobre 2018 à OEUILLY	200 €
Association Ev'Aisne'ment Team de BERRY-AU-BAC - Atelier créatif le 15 décembre 2018 à BERRY-AU-BAC	200 €
Commune de COURTRIZY-ET-FUSSIGNY - Noël des enfants et des personnes âgées le 17 décembre 2018 à COURTRIZY-ET-FUSSIGNY	200 €
Association Fêtes et Loisirs de GIZY - 23 ^{ème} édition de la Fête de l'asperge le 17 juin 2018 à GIZY	300 €
Comité des fêtes de CONDE-SUR-SUIPPE - CONDE-SUR-SUIPPE en fête les 22, 23, 24 et 25 juin 2018 à CONDE-SUR-SUIPPE	300 €
Commune de BESMONT - BESMONT en fête le 10 juin 2018	300 €

Association Spectacles Evènements de LAON - Concert « Années 80 » le 09 juin 2018 à LAON	300 €
Association Vivre à CERNY - Repas champêtre le 1 ^{er} septembre 2018 à CERNY-LES-BUCY	200 €
Association Gymnastique Volontaire (AGV) ANIZY-PINON et environs – Initiations aux activités d'équilibre le 22 juin 2018 à ANIZY-LE-CHATEAU	300 €
Association Fraternelle des Cheminots de LAON Football - Fête du club le 20 mai 2018 à LAON	290 €
Union vélocipédique de PINON-ANIZY - Course en école de cyclisme « Prix Mireille et Alain » le 06 mai 2018 à ANIZY-LE-CHATEAU	200 €
Association Red Koï de CLACY-ET-THIERRET - Journée découverte pêche à la carpe le 09 juin 2018 à l'étang communal de CLACY	200 €
Association Les randonneurs de l'Ailette d'ANIZY-LE-CHATEAU - 7 ^{ème} marche du trèfle le 24 juin 2018 à PREMONTRE	200 €
Association Les cyclos randonneurs CREPY 02 - 35 ^{ème} randonnée du Laonnois le 08 avril 2018 à CREPY	200 €
Association Atelier de l'Ailette d'ANIZY-LE-CHATEAU - Vernissage et exposition de peintures du 14 au 22 avril 2018 à ANIZY-LE-CHATEAU	200 €
Club de l'Amitié de LAON - Visite de la fromagerie de MAROILLES suivie d'un repas spectacle le 30 mai 2018	200 €
Association Les Réalités (In)visibles de SUZY - Colloque des Réalités (In)visibles les 24 et 25 mars 2018 à COUCY-LE-CHATEAU	200 €
Association sportive de BRANCOURT-EN-LAONNOIS (ASBL) - Fête omnisports le 24 juin 2018 à BRANCOURT-EN-LAONNOIS	200 €
Association Pétanque anizienne d'ANIZY-LE-CHATEAU - Rencontres intergénérationnelles de pétanque le 30 juin 2018 à ANIZY-LE-CHATEAU	200 €
Commune de MONTBAVIN - Descente préhistorique de voitures anciennes le 08 avril 2018 de BOURGUIGNON à MONTBAVIN	290 €
Association Photo Club de PINON - Exposition photos les 05 et 06 mai 2018 à PINON	200 €
Centre d'Activité pour les Jeunes d'ANIZY (CAJA) - Journée des roues le 12 mai 2018 à MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES	300 €
Commune de PUISIEUX-ET-CLANLIEU - Ciné Concert Le mécano de la « General » le 1 ^{er} avril 2018 à PUISIEUX-ET-CLANLIEU	200 €
Comice agricole de l'arrondissement de VERVINS - Mise à l'honneur des salariés agricoles et exposition de matériel le 27 mai 2018 à SAINS-RICHAUMONT	1 300 €

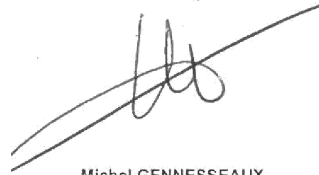
Association L'Amicale de MARFONTAINE - Soirée dansante « Années 80 » le 27 janvier 2018 à SAINT-GOBERT	300 €
Association La Boule Orignyquoise d'ORIGNY-STE-BENOITE – Participation au Championnat de France triplettes et doublettes féminines en juillet et août 2018 à FIGEAC, FREJUS, ST-PIERRE-LES-ELBEUF et CAEN	350 €
Association Judo club de MOY-DE-L'AISNE - 1 ^{ère} rencontre des sakuras le 23 juin 2018 à MOY-DE-L'AISNE	300 €
Association Créaloisirs ribemontois de RIBEMONT – Ateliers d'activités manuelles au cours de l'année 2018 à RIBEMONT	400 €
Association Olympique Saint-Quentinois de SAINT-QUENTIN - 25 ^{ème} édition du tournoi des Petits As du 29 avril au 1 ^{er} mai 2018 à SAINT-QUENTIN	1 500 €
Association des Coureurs du Parc d'Isle (ACPI) de SAINT-QUENTIN - Courses et marches le 07 avril 2018 au Parc d'Isle à SAINT-QUENTIN	200 €
Association Les Pêcheurs Saint-Quentinois - Concours de pêche le 24 juin 2018 à SAINT-QUENTIN	500 €
Association Choréo de SAINT-QUENTIN - 35 ^{èmes} rencontres chorégraphiques de Picardie les 27, 28 janvier, et les 03, 04 février 2018 à SAINT-QUENTIN	400 €
Association Les Guides Soleil de SAINT-QUENTIN - Echanges Intergénérationnels le 07 avril 2018 à la Maison de Retraite de POMMERY	300 €
Association Fabien Camus de SAINT-QUENTIN - Semi-marathon le 18 mars 2018 à SAINT-QUENTIN	400 €
Association Pastel Triathlon SAINT-QUENTIN - Rando-triathlon 2018 le 23 juin 2018 à SAINT-QUENTIN	400 €
Association sportive Lycée Colard Noël de SAINT-QUENTIN – Participation aux Championnats de France Futsal UNSS du 26 au 29 mars 2018 à PONT-AUDEMER dans l'Eure	400 €
Association Les Amis de la MCL de GAUCHY - Fête du printemps le 06 mai 2018 à GAUCHY	500 €
Association pour le Don de Sang Bénévole (ADSB) GAUCHY-GRUGIES Réunion départementale le 28 avril 2018 à VILLERS-COTTERETS	200 €
Association GAUCHY Pétanque - Championnat de l'Aisne doublette provençale les 21 et 22 avril 2018 à GAUCHY	200 €
Amicale laïque Pierre Sémard de l'école des cheminots de GAUCHY – Spectacle de danse le 23 juin 2018 à GAUCHY	200 €
Association Team Steinshorn de CROUY - Tournoi de boxe thaïlandaise suivi d'un barbecue le 21 juillet 2018 à CROUY	300 €
Comité des loisirs valrésien de VAUXREZIS - Fête d'Halloween le 31 octobre 2018 à VAUXREZIS	250 €

Association SOISSONS Natation Sportive de COURMELLES – Meeting de natation Jean BERNAVON le 21 mai 2018 à MERCIN-ET-VAUX	300 €
Union cycliste de VENIZEL - Prix cycliste de VENIZEL le 10 mai 2018	300 €
Association Pour le plaisir de courir d'ACY-LE-HAUT - Course pédestre « La Montécussienne » le 1 ^{er} juillet 2018 à CUISY-EN-ALMONT	300 €
Association Générations OSLY-COURTIL - Spectacle de Noël le 27 décembre 2018 à OSLY-COURTIL	250 €
Union sportive de VENIZEL - 80 ^{ème} anniversaire du club le 23 juin 2018 à VENIZEL	300 €
Association d'Air et d'Ame de CUISY-EN-ALMONT - Concert de l'harmonie municipale suivi d'un pique-nique le 10 juin 2018 à CUISY-EN-ALMONT	350 €
Association Sport Détente et Culture de SOISSONS (ASDEC) Tournoi de badminton le 23 mars 2018 à SOISSONS	260 €
Association A la pétanque de POMMIERS - Concours de pétanque le 30 juin 2018 à POMMIERS	300 €
Association La carpe de MONTIGNY-LENGRAIN - Visite du musée des métiers et de la ville de SAINT-VALERY-SUR-SOMME le 05 août 2018	700 €
Association Entente cycliste de la Vallée de l'Aisne (ECVA) à AMBLENY Prix cycliste des dirigeants de l'ECVA le 26 mai 2018 à AMBLENY	500 €
Association Croq'livres de RESSONS-LE-LONG - Rallye lecture : la littérature jeunesse et la Guerre 14/18 du 28 mai au 02 juin 2018 à RESSONS-LE-LONG	500 €
Association Mémoire et Patrimoine du Ressonnois de RESSONS-LE-LONG Spectacle de marionnettes sur le thème de la Grande Guerre dans la Vallée de l'Aisne en octobre 2018 à RESSONS-LE-LONG	500 €
Association Festidklé de LA FERTE-MILON - 2 ^{ème} édition du Festival de danses folkloriques les 23 et 24 juin 2018 à LA FERTE-MILON	1 000 €
Association Théâtre LèsGensDe de MONTHIERS - Ambulans Théâtre, Itinérance Sud'Aisne 2018 du 29 mai au 13 juin 2018 à NEUILLY-SAINT-FRONT et MONTHIERS	350 €
Association GAR'AGE de VILLERS-COTTERETS - Rallye du Val de l'Aisne le 06 mai 2018 à VILLERS-COTTERETS	400 €
Association pour le Don de sang bénévole de VILLERS-COTTERETS Sensibilisation à la Journée mondiale du don du sang le 09 juin 2018 à VILLERS-COTTERETS	400 €
Compagnie d'Arc de SAINT-REMY BLANZY - Fleur cantonale le 10 juin 2018 à SAINT-REMY BLANZY	750 €

Association Retz Bike Club (RBC) de VILLERS-COTTERETS - Les 3 heures
de VTT le 1^{er} mai 2018 à VILLERS-COTTERETS

400 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:23:42
Référence : a40eea0eb68d7f58a82ad003fead7344c61ed6f0

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 036
**Opération départementale "Collège au Cinéma" : financement du coût
du transport vers les salles de cinéma**
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **036**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

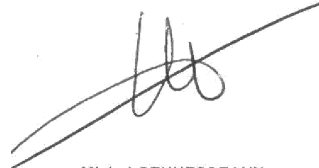
A l'unanimité,

1) Alloue les sommes suivantes, aux collèges qui participent à l'opération "Collège au Cinéma", pour la prise en charge du coût du transport des élèves vers le cinéma le plus proche de chaque établissement :

- Collège Pierre et Marie Curie de BRAINE	302,00 €
- Collège François Truffaut de CHARLY-SUR-MARNE	516,00 €
- Collège Jean Rostand de CHATEAU-THIERRY	405,00 €
- Collège Léopold Sédar Senghor de CORBENY	990,00 €
- Collège Charles Brazier de CRECY-SUR-SERRE	440,00 €
- Collège Antoine Nicolas de Condorcet de RIBEMONT	154,10 €
- Collège Montaigne de SAINT-QUENTIN	92,46 € ;

2) Finance cette dépense de 2 899,56 € à l'aide des crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 65 et prend acte qu'il subsiste une somme disponible de 10 447,45 € après ces attributions.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:09
Référence : 1467137c3e413fadb44358fe0351c030b2d18234



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 037

Politique départementale en faveur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Séjours de Vacances - Demandes formulées par des associations à vocation socio-éducative, des Communes et des EPCI
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 037,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue aux associations et EPCI qui organisent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ou des Séjours de Vacances, les subventions telles que définies dans les annexes 1 et 2 du rapport du Président ;

2) Gage ces dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 65, articles 6574 et 65734 ;

3) Prend acte qu'il subsiste une somme disponible de :

- 8 218 € au chapitre 65, article 6574,
- 575 € au chapitre 65, article 65734.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:45
Référence : 97ab8e7966548bc60306832e1da6c8460c6712c9



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 038

**Politique départementale en faveur du sport - Fonctionnement sportif
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **038**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue :

A) au titre de l'aide à l'organisation de manifestations sportives, sous réserve de justification de réalisation des manifestations et de transmission des bilans financiers correspondants, les subventions suivantes :

- Karaté club de Saint-Quentin : 2 000 €,
Coupe de France Kata pupille et benjamin,
Championnat de France kumité espoir en équipe et en individuel,
les 21 et 22 avril 2018 au Palais des Sports
de SAINT-QUENTIN

- Ecuries Jean de la Fontaine : 3 000 €,
43^{ème} rallye national TT Jean de la Fontaine,
les 18 et 20 mai 2018 entre SOISSONS et FERE-EN-TARDENOIS

- Comité départemental UFOLEP : Championnat national UFOLEP de VTT les 19 et 20 mai 2018 à SAINT-GOBAIN	3 000 €,
- District Aisne football : En match amical U16 masculin France-Allemagne le 22 mai 2018 à CHAUNY	1 500 €,
- Comité départemental UNSS : Championnat de France Volley minimes filles les 30 et 31 mai 2018 à LAON	1 700 €,

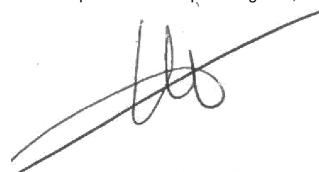
B) au titre de l'aide aux équipes amateurs :

Pour la saison sportive 2017/2018, les soldes suivants :

- Saint-Quentin basket-ball (SQBB)	8 929 €,
- FC Laon Natation	3 467 €,
- Handball club Laon	7 182 €,
- Saint-Quentin Natation	2 423 €,
- Compagnie d'Arc de Chauny	5 341 € ;

2) Gage cette dépense de 38 542 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:06
Référence : 4c432f11d93d850949da9328614f0eac527a2b7

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 039
Politique départementale en faveur du sport - Soutien aux clubs sportifs
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 039,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

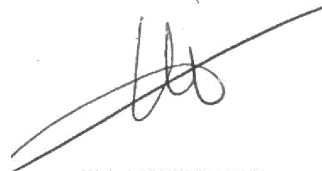
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue, au titre du dispositif départemental de soutien aux clubs sportifs, les subventions telles que présentées dans l'annexe au rapport du Président ;

2) Gage cette dépense de 76 436,25 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEAU

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:04
Référence : da722bb23dab65662cc2d408a3d6d39d24fd492d

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 040
Politique départementale en faveur du théâtre amateur - Répartition
des sommes allouées
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **040**,

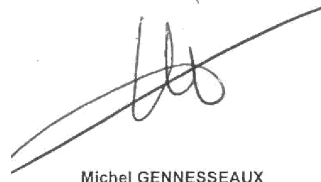
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Accepte le projet de répartition des aides départementales allouées aux troupes amateurs, tel qu'annexé au rapport du Président, pour un montant de 13 680 € ;
- 2) Finance cette dépense à l'aide des crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:35
Référence : 2576e343d908d56d300f2be32d7def68da0d0018

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 041

Proposition de cession de matériels au profit des établissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du second degré
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **041**,

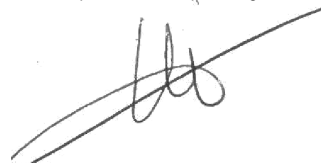
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte le principe de la remise à titre gratuit aux établissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du second degré, des lots de matériels acquis par le Département au cours de l'année 2013 dans le cadre de la réhabilitation des collèges, tels qu'ils figurent en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:26
Référence : 2703261b804e87e2d253c49cb4fb8344f4bb5499

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 042

**Répartition des aides allouées aux Sociétés musicales affiliées à la
Fédération départementale des Sociétés musicales de l'Aisne
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **042**,

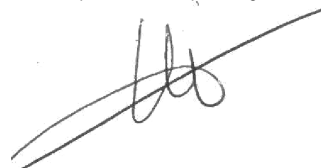
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Accepte le projet de répartition des aides départementales allouées aux Sociétés Musicales affiliées à la Fédération Départementale des Sociétés Musicales de l'Aisne, tel qu'il est présenté dans l'annexe au rapport du Président, pour un montant de 42 800 € ;
- 2) Finance la dépense à l'aide des crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:10
Référence : f079e9d25ec0f2113c0b574d87cbefe4da3b7f27

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 043

Hébergement des personnes en situation de handicap dans les établissements situés hors du territoire national

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **043**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,


- Autorise, à titre dérogatoire, la prise en charge de l'hébergement de :

Mme BARBIER Marine au foyer Le domaine des Sorbiers à SPA en Belgique,

M. LEBLON Clément au foyer l'Ascension Erquelinnes à JURBISE en Belgique ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions à intervenir avec l'établissement pour la prise en charge de ces personnes handicapées.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:47
Référence : ec7278677bf99dd58457341aee4bbe52b9e274d7

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 044

Présentation des demandes d'autorisations déposées par les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile prestataires sur le territoire axonais

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **044**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

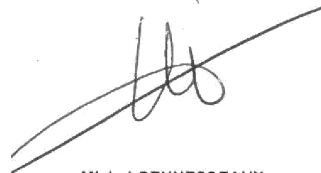
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte du bilan des demandes d'autorisations déposées par les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile prestataires sur le territoire axonais ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à diffuser le bilan des demandes d'autorisations SAAD, joint au rapport du Président, devant la CDCA.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:23:51
Référence : d52e51313910436f94390983ea68b132430eeb73



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 045
Attribution de mandats spéciaux

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **045**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'attribuer des mandats spéciaux à :

- Madame Bernadette VANNOBEL, Conseillère départementale du canton de GUIGNICOURT,

- Madame Françoise CHAMPENOIS, Conseillère départementale du canton de SOISSONS 1,


- Madame Jocelyne DOGNA, Conseillère départementale du canton de SAINT-QUENTIN 3,

- Madame Marie-Françoise BERTRAND, Conseillère départementale du canton de VERVINS,

qui vont participer à la formation « maîtriser ses interventions en public », le 22 juin 2018, à Laon,

- de rembourser les frais exposés (frais de repas, frais de transports).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:37
Référence : bbc26795c9fd80cc05d6daf27e5a790d01932b6d

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 046
Contrat d'un collaborateur de groupe d'élus

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **046**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de fixer la rémunération brute mensuelle de l'emploi affecté au Groupe Front National à 2 600,00 € sur la base de 35 heures hebdomadaires ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer le contrat d'engagement correspondant dont le détail figure en annexe au rapport du Président, et qui prendra effet le 1^{er} juin 2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:42
Référence : e85f204505663071bd17e5fee1961949431e913b

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 047
Contrat d'un collaborateur de groupe d'élus

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **047**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de fixer la rémunération brute mensuelle de l'emploi affecté au Groupe Rassembler pour l'Aisne à 3 110,00 € sur la base de 35 heures ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer le contrat d'engagement correspondant dont le détail figure en annexe au rapport du Président, et qui prend effet le 5 juin 2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:52
Référence : 8071d1ea0c033b1d3f6e0f47827ede9d774c9b6

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOD, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOD, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 048

Avis sur des documents d'urbanisme (PLU, PPRI, SCOT)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **048**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de se prononcer favorablement sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de VEUILLY-LA-POTERIE, de plan de prévention des risques inondations de la Serre aval applicable sur le territoire de la commune de REMIES ainsi que sur les projets de schémas de cohérence territoriale de la Communauté de communes du Val de l'Aisne et de la Communauté d'Agglomération du Pays de LAON, sous réserve des observations émises dans le rapport du Président du Conseil départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:38
Référence : e63f9c483ab4dd93a978df998d78964946d51d09



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 049
Cessions de terrains sur les communes d'AULNOIS-SOUS-LAON et LAON

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **049**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de procéder aux cessions suivantes, au vu de l'avis de France Domaine, dans les conditions fixées dans le rapport du Président, à savoir :

Cession de terrains sur la commune d'AULNOIS-SOUS-LAON

. Deux parcelles de terrain, cadastrées section ZK n° 180 pour 419 m² et ZK n° 181 pour 386 m² soit une surface totale de 805 m², au profit de M. AUBIN Pascal, moyennant le prix de 6 440 €,

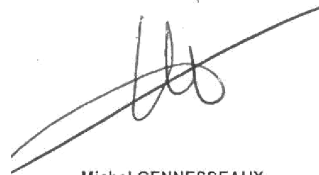
Cession de terrain sur la commune de LAON

. Une parcelle de terrain sise rue Pierre Curie, cadastrée section BD n° 299 pour une contenance de 9 a 66 ca, au profit de l'ETAT (Ministère de l'Education Nationale) moyennant l'euro symbolique ;

- Décide de concéder à l'ETAT (Ministère de l'Education Nationale), une servitude de passage pour la desserte du restaurant universitaire et pour celui des réseaux, grévant la parcelle BD n° 298 au profit de la parcelle BD n° 299 ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les actes de vente et de constitution de servitude en la forme notariée à intervenir et tout document s'y rapportant, avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, les frais étant à la charge des acquéreurs.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:01
Référence : 8f845a63c72798614c5bbbff860a460e04fc9ba9



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 050

Convention de servitude autorisant l'implantation d'une canalisation d'eau potable dans des parcelles privées appartenant au Département ainsi que dans l'emprise de la RD 1 sur le territoire des communes de VILLEMONTAIRE et d'HARTENNES-ET-TAUX

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 050,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

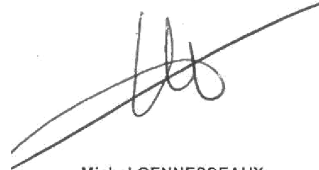
Décide, après consultation des services de France Domaine,

- d'accepter la constitution d'une servitude de passage pour l'implantation d'une canalisation d'eau potable dans les parcelles cadastrées section ZD n° 58 et 60 (VILLEMONTAIRE) et ZD n° 31 (HARTENNES-ET-TAUX) sur une longueur de 775 ml ainsi que dans les emprises de la RD 1 sur une longueur de 400 ml (HARTENNES-ET-TAUX) au profit du Syndicat des Eaux de SOISSONS et du Nadon,

- d'approuver le projet de convention annexé au rapport du Président du Conseil départemental, fixant les conditions d'établissement de cette servitude, les modalités techniques de réalisation des travaux et autorisant le maintien de l'ancienne canalisation dans les emprises de la RD 1,

- d'autoriser le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'acte de servitude à intervenir qui sera passé en la forme administrative par-devant le Président du Conseil départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:40
Référence : 5a98eea03068ae29540ce75506cf52dd989eca4

DEPARTEMENT DE L'AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOD, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOD, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 051

**Convention relative à la mise à disposition par le Centre National des
Ponts de Secours d'un tablier d'ouvrage d'art en remplacement du
pont sur la RD 3090 franchissant le canal de Saint Quentin à
MENNESSIS**

*** Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 051,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention relative aux conditions techniques et financières de mise à disposition par le CNPS de matériels dans le cadre des travaux de remplacement du tablier du pont de MENNESSIS ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:23:49
Référence : 968606c40aa73c21576fd9b92701614d26cbbd2

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 052

**Convention relative à la réalisation sous maîtrise d'ouvrage
communale de l'aménagement d'une écluse centrale sur la RD 925 du
PR 9+615 au PR 9+635 en agglomération de CONDE-SUR-AISNE
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **052**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

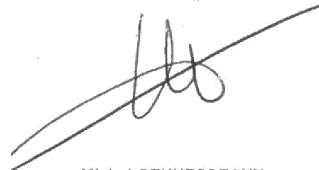
A l'unanimité,

1) Approuve la passation de la convention avec la commune de CONDE-SUR-AISNE dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles est prévu l'aménagement de la RD 925 en traversée de l'agglomération. La participation financière du Département s'élève à 12 078,80 €, à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

2) Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 12 078,80 € à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:23:54
Référence : a1d562559027b0a34b2b022e5de743b5ce62b3d5

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 053

**Convention relative à la réalisation sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale de l'aménagement de la RD 144 entre les PR 4+351 et 4+568, route de Presles, dans la traverse de la commune de CYS-LA-COMMUNE
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **053**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,


1) Approuve la passation de la convention avec la commune de CYS-LA-COMMUNE dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 144 ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département ;

3) Individualise, au titre du programme 2018 d'amélioration des Routes Départementales pour les petites opérations liées APV, la réfection de la RD 144 entre les PR 4+351 et PR 4+568 (route de Presles) pour un montant de 18 300 € TTC ;

4) Décide de financer cette opération sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:28
Référence : 0d831d33d2a16acd6280965caea5379290fede41

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 054

**Convention relative à la réalisation sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale de l'aménagement de la RD 56 entre les PR 13+335 et 13+526, rue de l'église, dans la traverse de la commune de BICHANCOURT en agglomération
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 054,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

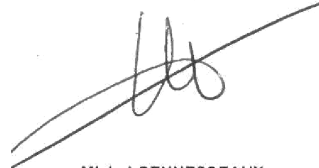
A l'unanimité,

1) Approuve la passation de la convention avec la commune de BICHANCOURT dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 56 ;

2) Individualise, au titre du programme 2018 d'amélioration des Routes Départementales pour les petites opérations liées APV, la réfection de la RD 56 entre les PR 13+335 et 13+526 (Rue de l'Eglise) pour un montant de 18 500 € TTC ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:23:55
Référence : 2be2cbb2f520aac339ad4bdd976e7edd1135245



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 055
Déclassés et reclassés de voies

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **055**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide :

I) Déclassement et reclassement dans la voirie communale de GUISE d'une section de la RD 946 P :

- d'accepter le déclassement et le reclassement dans la voirie communale de GUISE d'une section de la RD 946 P, comprenant la rue du Jeu de Paume, le boulevard Jean Jaurès, la Place Lesur depuis le Pont d'Amour jusqu'à l'intersection avec la rue Lesur, la rue Lesur et la rue Camille Desmoulins jusqu'à la place d'Armes, du PR 0+219 au PR 0+864 pour une longueur mesurée de 645 ml, chaussée et dépendances comprises dont l'ouvrage d'art D0458E franchissant le canal des Usines,

- d'accepter le versement à la commune de GUISE d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 110 000 € HT, correspondant aux coûts estimatifs des travaux de remise en état de la chaussée de la section déclassée et des réparations à effectuer sur l'ouvrage d'art franchissant le canal des Usines, qui emportera le transfert définitif de la voie,

Cette dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental,

II) Déclassement et reclassement dans la voirie communale d'ETAMPES-SUR-MARNE des RD 232 et 872 :

- d'accepter le déclassement et le reclassement dans la voirie communale d'ETAMPES-SUR-MARNE des sections de la RD n°232 du PR 0+000 au PR 0+1020 soit 1020 ml et de la RD n°872 du PR 0+000 au PR 1+090 soit 394 ml,

- de prendre acte que ce transfert de domanialité interviendra après la réalisation sous maîtrise d'ouvrage du Département de la réfection de la couche de roulement sans aucun versement de forfait libératoire,

La dépense liée à la réalisation de ces travaux d'un montant global de 149 031,12 € TTC sera imputée au chapitre 23 du budget départemental dans le cadre du programme d'amélioration des routes départementales, sous-programme réhabilitation,

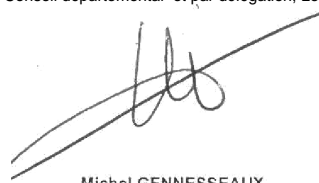
III) Déclassement et reclassement dans la voirie départementale de la rue Coty située sur le territoire des communes de CROUY / CUFFIES et de SOISSONS :

- d'accepter le reclassement dans la voirie départementale, dans les conditions figurant au rapport du Président du Conseil départemental, de la voie communale dite «rue du Président René Coty», ayant pour tenant le rond-point de l'avenue de Coucy (RD 1) et pour aboutissant l'intersection avec l'avenue de Laon (RD1), et assurant la limite territoriale entre les communes de SOISSONS et de CROUY pour une longueur de 676 ml et entre les communes de SOISSONS et de CUFFIES pour une longueur de 7 ml, soit un linéaire total de 683 ml,

La rue du Président René Coty sera classée, dans la base de données routières du Département, comme RD 1 « route départementale n° 1 » du PR 52+761 au PR 53+448 ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les projets de conventions de déclassement correspondantes selon les conditions administratives et financières prévues.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:09
Référence : 4dd85e2f362e679b185ab3fe41836e15f4e0ec50



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 056

**Infrastructures - Programme d'amélioration des Routes
Départementales - Sous-programme de sécurité routière - Mise en
sécurité du domaine public - Individualisations d'opérations -
Communes de NOYANT-ET-ACONIN, OMISSY, TAILLEFONTAINE et
FLAVY-LE-MARTEL
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 056,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'individualiser, au titre du programme 2018 d'amélioration des Routes Départementales pour la mise en sécurité du domaine public, les opérations suivantes :

Canton de SOISSONS 2 :

NOYANT-ET-ACONIN RD 95 - PR 0+905 au PR 1+015 31 000 €

Canton de SAINT-QUENTIN 2 :

OMISSY RD 8 - PR 20+249 au PR 20+362 42 150 €

Canton de VILLERS-COTTERETS :
TAILLEFONTAINE RD 973

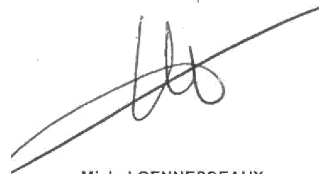
100 000 €

Canton de RIBEMONT :
FLAVY-LE-MARTEL RD 937 – PR 7+253 à 7+847

45 000 € ;

- de financer ces opérations sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:19
Référence : 5b57b3114c2bfc88e6fb7d99cc5deb9cf858b5

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 057

**Infrastructures routières - Programme d'amélioration des Routes
Départementales - Dépenses d'investissement - Sous-programme
"Réhabilitations des infrastructures routières" - Individualisation
d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **057**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 19 mars 2018, relative au rapport n° 444, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'individualiser, au titre du programme 2018 d'amélioration des Routes Départementales pour les réhabilitations d'infrastructures routières, les opérations suivantes :

RD 1 du PR 52+760 à 53+400 à SOISSONS et CROUY (canton de SOISSONS 1), pour un montant de 230 000 €,

RD 932 du PR 9+840 à 11+300 à ESTREES (canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS), pour un montant de 200 000 €,

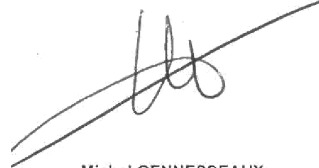
RD 1003 du PR 30+760 à 32+100 à COURTEMONT-VARENNES (canton d'ESSOMES-SUR-MARNE), pour un montant de 200 000 €,

RD 232 du PR 0+0 à 1+020 et RD 872 du PR 0+0 à 1+866 à ETAMPES-SUR-MARNE et CHIERRY (canton de CHATEAU-THIERRY), pour un montant de 190 000 €,

RD 285 du PR 6+070 à 6+180 à LA FLAMENGRIE (canton de VERVINS), pour un montant de 127 000 € ;

- de financer ces opérations sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:24
Référence : c61e3029a33ee1f01d08bdee7ff0326939d2d7a3

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 058
Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-
programme grosses réparations de chaussées - Individualisations
d'opérations
*** Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 058,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 19 mars 2018, relative au rapport n° 444, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2018 de « grosses réparations de chaussées », la réalisation d'une couche de roulement et de purges ponctuelles sur la RD915 du PR 0+000 au PR 0+430 sur le territoire de la commune de CUFFIES, canton de SOISSONS-1, pour un montant de 57 000,00 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:14
Référence : 2470e03755c4ba4953f724e516538db55c71cfe1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 059

Protocole transactionnel pour préjudice commercial - M. Dominique BERTRAND - NEUFCHATEL-SUR-AISNE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 059,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

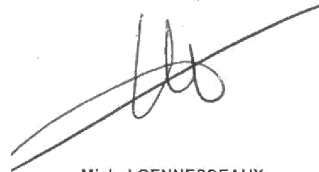
A l'unanimité,

1) Accepte qu'une indemnisation d'un montant de 1 156,68 € soit versée à M. Dominique BERTRAND en réparation du préjudice commercial subi par son activité de boulangerie-pâtisserie sise 13 rue principale à NEUFCHATEL-SUR-AISNE lors des travaux de réfection de l'étanchéité de l'ouvrage d'art de la RD 966.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du Budget départemental ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le projet de protocole transactionnel fixant les conditions de versement de cette indemnisation.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:29
Référence : b60051c5d9c6b98ab044936b0420821526e936a7



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLEROT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 060

Politique de cohésion européenne 2021-2027 : motion de soutien

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **060**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (8 voix contre),

1) Réaffirme aux institutions européennes la place et le rôle vital de la politique de cohésion pour répondre aux besoins des territoires en transition, comme le département de l'Aisne, ainsi que l'importance du maintien des instruments que sont les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) et les budgets qui leur sont alloués, y compris pour les programmes de coopération transfrontalière ;

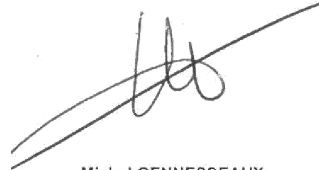
2) Souhaite que la gestion de certains fonds par des pouvoirs locaux intermédiaires perdure ;

3) Appuie le nécessaire assouplissement des règles de gestion et de programmation de ces fonds ;

4) Propose que la part du FEADER allouée au développement rural comme outil de la Politique Agricole Commune, soit rattachée comme instrument de cohésion territoriale ;

5) Autorise le Président à transmettre cette motion aux autorités compétentes.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:04
Référence : 265704a5f40fe9947d280c77a41ede90a5f310e



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 061

Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de l'OPH de l'Aisne - Demande de Prêt Haut de Bilan Bonifié (PHBB) - Action logement

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 061,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. GRZEZICZAK ne prend pas part au vote),

1) Valide le principe de garantir des prêts avec un différé total d'amortissement du capital et des intérêts jusqu'à 20 ans ;

2) Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt PHBB – Action logement d'un montant total de 80 000 € souscrit par l'OPH de l'Aisne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 77308 constitué d'une ligne de prêt.

Le contrat n° 77308 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération,

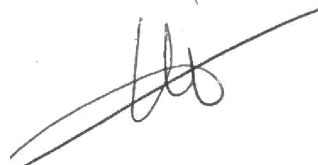
La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n° 77308 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de l'Aisne, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'OPH de l'Aisne pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH de l'Aisne.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:24:55
Référence : 4fa8ccd725f6b19e4b75dd2e902c969a50cc1771



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 062
Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **062**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

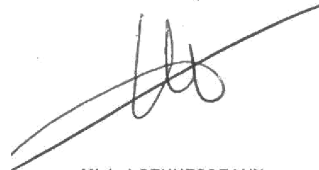
Accorde les subventions suivantes :

Association La Cherizienne – Ville de CHAUNY – Section cycliste – Championnat de Picardie de cyclisme le 17 juin 2018 à SAINT-GOBAIN	400 €
Association Festival Plein'Air de BETHANCOURT-EN-VAUX - 10 ^{ème} édition du Festival Plein'Air le 1 ^{er} septembre 2018 à BETHANCOURT-EN-VAUX	500 €
Foyer rural de TRUCY - « Paroles d'enfants pour la Paix » le 18 novembre 2018 à TRUCY	250 €
Communauté de communes du Chemin des Dames à CRAONNE – VAUCLAIR en musique le 16 juin 2018 à l'Abbaye de VAUCLAIR	250 €

Association Copains sur Scène de PINON - Karaoké dîner le 20 octobre 2018 à PINON	200 €
Comité des fêtes de MOLINCHART - MOLINCHART en fête du 6 au 14 juillet 2018	200 €
Association La Brêle laonnoise de MONCEAU-LE-WAAST - Pétochons 2018 le 9 septembre 2018 à LAON et alentours	200 €
Association Cité en Vie de LAON - Fête des voisins le 25 mai 2018 à LAON	200 €
Association Animation Crépy de CERNY-LES-BUCY - Animations au cours de l'année 2018 à l'EHPAD de CREPY	200 €
Association cernyacoise de CERNY-LES-BUCY - Ateliers mensuels de jeux au cours de l'année 2018 à CERNY-LES-BUCY	200 €
Association Autonome des Parents d'Elèves (AAPE) de LAON et environs Journée « Raconte-moi ton métier » le 13 mars 2018 à LAON	200 €
Association Les couleurs de Babel à LAON - Journée « Découverte interculturelle festive » le 8 juillet 2018 à Axo'plage à MONAMPTEUIL	250 €
Association FERTE-CHEVRESIS Football Club - Match de gala le 24 juin 2018 à LA FERTE-CHEVRESIS	800 €
Comité Animation Village de LEME - Fête de la pomme et du cidre le 14 octobre 2018 à LEME	800 €
Association Notrimgames de MONT-D'ORIGNY - Concert à l'occasion de la Fête de la musique le 16 juin 2018 à MONT-D'ORIGNY	250 €
Vélo club amateur de SAINT-QUENTIN - 4 ^{ème} prix du souvenir René HUEL le 29 juillet 2018 à SAINT-QUENTIN	700 €
Commune de VERMAND - Spectacle vivant en octobre, novembre et décembre 2018 à la médiathèque de VERMAND	700 €
Ecole de musique intercommunale du canton de VERMAND – Journée portes ouvertes de l'école de musique le 16 juin 2018 à VERMAND	500 €
Association d'Attelage de l'Aisne à LE VERGUIER - Concours d'attelage les 24 et 25 mars 2018 à LA CAPELLE	500 €
Association Culture Rock de GRICOURT - Concert « Années 80 » le 20 octobre 2018 à GRICOURT	350 €
Comité des fêtes de GAUCHY - Carnaval de GAUCHY le 13 mai 2018	500 €
Comité des fêtes de PASLY - Run and Bike 8 ^{ème} édition le 28 octobre 2018 à PASLY	500 €
Association L'Outil en main de SOISSONS - Ateliers d'initiation aux métiers manuels du patrimoine au cours de l'année 2018 à SOISSONS	300 €

Association « Carnet de voyages » de SOISSONS - Comédie musicale « Mademoiselle Le Tourbillon » en décembre 2018 au Centre culturel de SOISSONS	300 €
Association Vicoise de Gymnastique Volontaire de VIC-SUR-AISNE – Gala de danse suivi d'une soirée dansante le 9 juin 2018 à AMBLENY	200 €
Cercle haramontois d'HARAMONT - Feu de la Saint-Jean le 16 juin 2018 à HARAMONT	300 €
Association La Salamandre Sport Sénior de VILLERS-COTTERETS – Journée découverte sport sénior le 15 septembre 2018 à VILLERS-COTTERETS	550 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:31
Référence : fe8850fba9eacfcc8fa3f2d684b98efca480f020

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 063
Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de PAVANT

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **063**,

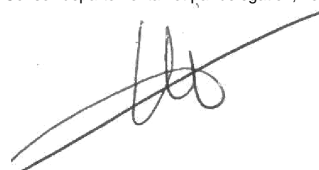
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de se prononcer favorablement sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de PAVANT, sous réserve des observations émises dans le rapport du Président du Conseil départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 27/06/2018 à 09:25:11
Référence : 8ac589065ef022838aab854b4b5ce43e0b50b906



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 18 juin 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 064
Attribution de mandats spéciaux

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 064,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'attribuer un mandat spécial à :

Madame Brigitte FOURNIÉ-TURQUIN, Conseillère départementale du canton de LAON 2, qui va se rendre à la formation "Quelle place des collectivités territoriales des Hauts-de-France pour répondre à la crise démocratique en France et en Europe ?", les 30 juin et 1^{er} juillet 2018, à TROISVAUX,

- de rembourser les frais exposés (frais de repas, frais d'hôtel, frais de transports).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX